

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX  
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

### ABONNEMENT

|  |          |
|--|----------|
| 1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier)        |          |
| tarifs toutes taxes comprises :                    |          |
| Monaco, France métropolitaine                      |          |
| sans la propriété industrielle .....               | 65,50 €  |
| avec la propriété industrielle .....               | 108,00 € |
| Etranger   |          |
| sans la propriété industrielle .....               | 78,50 €  |
| avec la propriété industrielle .....               | 129,50 € |
| Etranger par avion                                 |          |
| sans la propriété industrielle .....               | 96,00 €  |
| avec la propriété industrielle .....               | 158,00 € |
| Annexe de la "Propriété Industrielle", seule ..... | 50,20 €  |

### INSERTIONS LÉGALES

|  |        |
|--|--------|
| la ligne hors taxe :                               |        |
| Greffé Général - Parquet Général, Associations     |        |
| (constitutions, modifications, dissolutions) ..... | 7,36 € |
| Gérances libres, locations gérances .....          | 7,85 € |
| Commerces (cessions, etc...) .....                 | 8,20 € |
| Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées,     |        |
| avis financiers, etc...) .....                     | 8,52 € |

### SOMMAIRE

#### ORDONNANCES SOUVERAINES

*Ordonnance Souveraine n° 1.138 du 4 juin 2007 rendant exécutoire l'Accord entre le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique concernant le partage des produits du crime ou des biens confisqués (p. 979).*

*Ordonnance Souveraine n° 1.139 du 4 juin 2007 admettant, sur sa demande, une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée (p. 979).*

*Ordonnance Souveraine n° 1.140 du 6 juin 2007 portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 980).*

#### ARRÊTÉS MINISTERIELS

*Arrêté Ministériel n° 2007-292 du 23 mai 2007 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de*

*l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme (p. 980).*

*Arrêté Ministériel n° 2007-293 du 8 juin 2007 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. CATALANO & COSULICH SHIPPING SERVICES», au capital de 153.000 € (p. 982).*

*Arrêté Ministériel n° 2007-294 du 8 juin 2007 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2004-312 du 17 juin 2004 autorisant un Pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant (p. 983).*

*Arrêté Ministériel n° 2007-295 du 8 juin 2007 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien assistant (p. 983).*

*Arrêté Ministériel n° 2007-296 du 8 juin 2007 abrogeant l'arrêté ministériel n° 91-512 du 6 septembre 1991 autorisant un pharmacien à exercer son art (p. 983).*

*Arrêté Ministériel n° 2007-297 du 8 juin 2007 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien biologiste adjoint (p. 984).*

*Arrêté Ministériel n° 2007-298 du 8 juin 2007 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2005-191 du 24 mars 2005 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant (p. 984).*

*Arrêtés Ministériels n° 2007-299 et n° 2007-300 du 8 juin 2007 autorisant deux pharmaciens à exercer leur art en qualité de pharmacien responsable suppléant (p. 984-985).*

*Arrêté Ministériel n° 2007-301 du 8 juin 2007 autorisant l'ouverture de la crèche «Babilou Single Buoy Nursery» gérée par la S.C.S. Rodolphe Carle & Cie (p. 985).*

*Arrêté Ministériel n° 2007-302 du 11 juin 2007 approuvant le transfert du portefeuille de contrats d'assurance de la compagnie «Aviva Direct» à la société «Aviva Courtage» (p. 985).*

*Arrêté Ministériel n° 2007-303 du 11 juin 2007 modifiant la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire (p. 986).*

*Arrêté Ministériel n° 2007-304 du 11 juin 2007 interdisant la vente de boissons alcoolisées à l'occasion du concert de groupe de rock anglais MUSE (p. 988).*

*Arrêté Ministériel n° 2007-305 du 11 juin 2007 relatif aux conditions de délivrance des spécialités génériques (p. 988).*

### ARRÊTÉS MUNICIPAUX

*Arrêté Municipal n° 2007-1.209 du 1<sup>er</sup> juin 2007 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire (p. 989).*

*Arrêté Municipal n° 2007-1.367 du 5 juin 2007 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion des animations estivales sur le quai Albert I<sup>er</sup> (p. 989).*

*Arrêté Municipal n° 2007-1.439 du 11 juin 2007 réglementant le stationnement payant par horodateurs sur les voies publiques (p. 990).*

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

#### MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

*Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» et en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 991).*

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

*Avis de recrutement n° 2007-59 d'un Surveillant-rondier au Stade Louis II (p. 991).*

*Avis de recrutement n° 2007-75 d'une Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction de l'Expansion Economique (p. 991).*

*Avis de recrutement n° 2007-76 d'un(e) Secrétaire-Comptable au Service des Titres de Circulation (p. 991).*

*Avis de recrutement n° 2007-78 d'un Adjoint-gestionnaire à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (p. 992).*

*Avis de recrutement n° 2007-79 d'un Maître-Nageur-Sauveteur au Stade Louis II (p. 992).*

*Avis de recrutement n° 2007-80 d'un(e) Infirmier(ère) au poste de secours de la plage du Larvotto (p. 992).*

#### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

*Offre de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947 (p. 992).*

#### DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

*Bourse d'études - Année Universitaire 2007/2008 (p. 993).*

#### DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Direction l'Action Sanitaire et Sociale.

Centre Hospitalier Princesse Grace.

*Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un Chef de Service Adjoint dans le Service d'Ophthalmologie (p. 993).*

#### MAIRIE

*Avis de vacance d'emploi n° 2007-039 d'un poste d'Aide au foyer au Service d'Actions Sociales et de Loisirs (p. 993).*

*Avis de vacance d'emploi n° 2007-40 de trois postes de Surveillants à temps partiel à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III (p. 993).*

*Avis de vacance d'emploi n° 2007-41 d'un poste de Professeur de formation musicale à temps complet à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III (p. 994).*

*Avis de vacance d'emploi n° 2007-42 d'un poste de Professeur de chant choral à temps partiel à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III (p. 994).*

*Avis de vacance d'emploi n° 2007-43 d'un poste de Professeur d'alto à temps partiel à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III (p. 994).*

#### INFORMATIONS (p. 994).

#### INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES (p. 996 à 1 067).

#### Annexes au «Journal de Monaco»

*Débats du Conseil National - 670<sup>ème</sup> Séance - Séance Publique du mardi 3 avril 2007 (p. 3367 à p. 3402).*

*Accord entre le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco et le Gouvernement des Etats-d'Amérique concernant le partage des produits du crime ou des biens confisqués (p. 1 à 4).*

## ORDONNANCES SOUVERAINES

*Ordonnance Souveraine n° 1.138 du 4 juin 2007 rendant exécutoire l'Accord entre le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique concernant le partage des produits du crime ou des biens confisqués.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 mai 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

### Avons Ordonné et Ordonnons :

L'Accord entre le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique concernant le partage des produits du crime ou des biens confisqués, signé à Monaco le 24 mars 2007, recevra sa pleine et entière exécution à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, date de son entrée en vigueur à l'égard de la Principauté de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatre juin deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
R. NOVELLA.

L'Accord concernant le partage des produits du crime ou des biens confisqués est en annexe du présent Journal de Monaco.

*Ordonnance Souveraine n° 1.139 du 4 juin 2007 admettant, sur sa demande, une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 909 du 8 janvier 2007 portant nomination et titularisation d'un Adjoint Gestionnaire dans les établissements d'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 mai 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

### Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Véronique ALBIN, épouse REALINI, Adjoint Gestionnaire dans les établissements d'enseignement, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, à compter du 7 mai 2007.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatre juin deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
R. NOVELLA.

*Ordonnance Souveraine n° 1.140 du 6 juin 2007  
portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 15 mars 1858 portant création de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée par l'ordonnance du 16 janvier 1863 ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 826 du 2 novembre 1953 portant modification de l'article 5, paragraphe 2, de l'ordonnance du 16 janvier 1863 relative à l'Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

S.E.M. Serge TELLE, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République française auprès de Notre Principauté, est nommé au grade de Commandeur dans l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le six juin deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,  
P/Le Secrétaire d'Etat :  
Le Président du Conseil d'Etat :  
Ph. NARMINO.*

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

*Arrêté Ministériel n° 2007-292 du 8 juin 2007 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme.*

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 mai 2007 ;

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.**

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 susvisé, l'annexe I dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

**ART. 2.**

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit juin deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,  
J. P. PROUST.*

**Annexe à l'arrêté ministériel n° 2007-292 du 8 juin 2007 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme**

L'annexe I dudit arrêté est modifiée comme suit :

1) La mention «Mohammad Sadiq (alias Maulavi Amir Mohammad). Titre : a) Alhaj, b) Maulavi. Fonction : directeur de l'agence afghane pour le commerce, Peshawar, Pakistan. Date de naissance : 1934. Lieu de naissance : Ghazni, Afghanistan. Nationalité : afghane. Numéro de passeport : SE 011252.» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

Mohammad Sadiq Amir Mohammad. Titre : a) Alhaj, b) Maulavi. Fonction : directeur de l'agence afghane pour le commerce, Peshawar, Pakistan. Date de naissance : 1934. Lieu de naissance : Ghazni, Afghanistan. Nationalité : afghane. Numéro de passeport : SE 011252 (passeport afghan).

2) La mention «Najib Ullah (alias Maulvi Muhammad Juma). Titre : Maulavi. Fonction : consul général, «consulat général» des Taliban, Peshawar, Pakistan. Date de naissance : 1954. Lieu de naissance : Farah. Nationalité : afghane. Numéro de passeport : 00737 (délivré le 20.10.1996).» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

Najibullah Muhammad Juma (alias Najib Ullah). Titre : Maulavi. Fonction : consul général, «consulat général» des Taliban, Peshawar, Pakistan. Date de naissance : 1954. Lieu de naissance : Farah. Nationalité : afghane. Numéro de passeport : 00737 (passeport afghan délivré le 20.10.1996).

3) La mention «Sayed Allamuddin Athear. Fonction : deuxième secrétaire, «consulat général» des Taliban, Peshawar, Pakistan. Date de naissance : 15.2.1955. Lieu de naissance : Badakshan. Nationalité : afghane. Numéro de passeport : D 000994.» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

Sayed Allamuddin Athear. Fonction : deuxième secrétaire, «consulat général» des Taliban, Peshawar, Pakistan. Date de naissance : 15.2.1955. Lieu de naissance : Badakshan. Nationalité : afghane. Numéro de passeport : D 000994 (passeport afghan).

4) La mention «Abdul Qadeer. Titre: général. Fonction : attaché militaire, «ambassade» des Taliban, Islamabad, Pakistan. Né en 1967, à Nangarhar, Afghanistan. Nationalité : afghane. Passeport n° : D 000974.» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

Abdul Qadeer. Titre : général. Fonction : attaché militaire, «ambassade» des Taliban, Islamabad, Pakistan. Date de naissance : 1964. Lieu de naissance : Nangarhar, Afghanistan. Nationalité : afghane. Numéro de passeport : D 000974 (passeport afghan).

5) La mention «Khalid Al-Fawaz [alias a) Al-Fawwaz, Khaled ; b) Al-Fawwaz, Khaled A. ; c) Al-Fawwaz, Khalid, d) Al Fawwaz, Khalik ; e) Al-Fawwaz, Khaled ; f) Al Fawwaz, Khaled]. Adresse : 55 Hawarden Hill, Brooke Road, London NW2 7BR, Royaume-Uni. Né le 25.8.1962.» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

Khalid Abd Al-Rahman Hamd Al-Fawaz [alias a) Al-Fawwaz, Khaled ; b) Al-Fawwaz, Khaled A.; c) Al-Fawwaz, Khalid, d) Al Fawwaz, Khalik ; e) Al-Fawwaz, Khaled ; f) Al Fawwaz, Khaled, g) Khalid Abdulrahman H. Al Fawaz]. Adresse : 55 Hawarden Hill, Brooke Road, London NW2 7BR, Royaume-Uni. Date de naissance : a) 25.8.1962, b) 24.8.1962. Lieu de naissance : Kuwait. Nationalité : saoudienne. Numéro de passeport : 456682 (délivré le 6.11.1990, expiré le 13.9.1995). Autres renseignements : réside à Londres.

6) La mention «Al-Qadi, Yasin (alias Kadi, Shaykh Yassin Abdullah ; alias Kahdi, Yasin), Jeddah, Arabie Saoudite» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

Yasin Abdullah Ezzedine Qadi [alias a) Kadi, Shaykh Yassin Abdullah, b) Kahdi, Yasin ; c) Yasin Al-Qadi]. Date de naissance : 23.2.1955. Lieu de naissance : Le Caire, Égypte. Nationalité : saoudienne. Numéro de passeport : a) B 751550, b) E 976177 (délivré le 6.3.2004, expiré le 11.1.2009). Autres renseignements : Jeddah, Arabie saoudite.

7) La mention «Al-Sharif, Sa'd. Né vers 1969 en Arabie Saoudite. Beau-frère et proche associé d'Oussama ben Laden. Serait responsable de l'organisation financière d'Oussama ben Laden.» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

Sa'd Abdullah Hussein Al-Sharif. Date de naissance : a) 1969, b) 1963, c) 11.2.1964. Lieu de naissance : Al-Medinah, Arabie saoudite. Nationalité : saoudienne. Numéro de passeport : a) B 960789, b) G 649385 (délivré le 8.9.2006, expire le 17.7.2011). Autres renseignements : Beau-frère et proche associé d'Oussama ben Laden. Serait responsable de l'organisation financière d'Oussama ben Laden.

8) La mention «Wa'el Hamza Julaidan (alias Wa'il Hamza Julaidan, Wa'el Hamza Jalaidan, Wa'il Hamza Jalaidan, Wa'el Hamza Jaladin, Wa'il Hamza Jaladin, et Abu Al-Hasan al Madani), né le 22 janvier 1958 à Al-Madinah, Arabie Saoudite ; passeport saoudien n° A-992535» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

Wa'el Hamza Abd Al-Fatah Julaidan [alias a) Wa'il Hamza Julaidan, b) Wa'el Hamza Jalaidan, c) Wa'il Hamza Jalaidan, d) Wa'el Hamza Jaladin, e) Wa'il Hamza Jaladin, f) Wail H.A. Jlidan, g) Abu Al-Hasan al Madani], né le 22.1.1958, b) 20.1.1958 à Al-Madinah, Arabie Saoudite. Nationalité : saoudienne. Passeport n° : a) A-992535 passeport saoudien, b) B 524420 (délivré le 15.7.1998, expiré le 22.5.2003).

9) La mention «Zayn al-Abidin Muhammad Hussein [alias a) Abu Zubaida, b) Abd Al-Hadi Al-Wahab, c) Zain Al-Abidin Muhahhad Husain, d) Zain Al-Abidin Muhahhad Husain, e) Abu Zubaydah, f) Tariq ; né le 12 mars 1971, à Riyadh, Arabie saoudite. Nationalité : palestinienne. Passeport n° : 484824 (passeport égyptien délivré le 18 janvier 1984 par l'ambassade égyptienne de Riyadh). Information complémentaire : proche associé d'Oussama ben Laden et intermédiaire dans les déplacements de terroristes», sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

Zayn al-Abidin Muhammad Hussein [alias a) Abu Zubaida, b) Abd Al-Hadi Al-Wahab, c) Zain Al-Abidin Muhahhad Husain, d) Zayn Al-Abidin Muhammad Husayn, e) Zeinulabideen Muhammed Husein Abu Zubeidah, f) Abu Zubaydah, g) Tariq], né le 12.3.1971, à Riyadh, Arabie saoudite. Nationalité : palestinienne. Passeport n° : 484824 (passeport égyptien délivré le 18 janvier 1984 par l'ambassade égyptienne de Riyadh). Information complémentaire : proche associé d'Oussama ben Laden et intermédiaire dans les déplacements de terroristes.

10) La mention «Aqeel Abulaziz Al-Aqil. Né le 29 avril 1949.» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

Aqeel Abdulaziz Aqeel Al-Aqeel [alias a) Aqeel Abdulaziz Al-Aqil ; b) Ageel Abdulaziz A. Alageel]. Né le 29.4.1949, à Unaizah, Arabie saoudite. Nationalité : saoudienne. Passeport n° : a) C 1415363 [délivré le 21.5.2000 (16/2/1421H)], b) E 839024 (délivré le 3.1.2004, expiré le 8.11.2008).

11) La mention «Suliman Al-Buthe, né le 8 décembre 1961, en Égypte. Nationalité : saoudienne. Passeport n° B049614.» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

Suliman Hamd Suleiman Al-Buthe (alias Soliman H.S. Al Buthi), né le 8.12.1961 au Caire, Égypte. Nationalité : saoudienne. Passeport no : a) B049614, b) C 536660 (délivré le 5.5.2001, expiré le 11.5.2006).

12) La mention «Adel Abdul Jalil Batterjee [alias a) 'Adil Al-Battarjee, b) Adel Batterjee, c) 'Adil 'Abd al Jalil Batarji]. Adresse :

2 Helmi Kutbi Street, Jeddah, Arabie saoudite, né le 1.7.1946, à Jeddah, Arabie Saoudite. Nationalité : saoudienne.» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

Adel Abdul Jalil Ibrahim Batterjee [alias a) 'Adil Al-Battarjee, b) Adel Batterjee, c) 'Adil 'Abd al Jalil Batarji, d) Adel AbdulJaleel I. Batterjee]. Adresse : 2 Helmi Kutbi Street, Jeddah, Arabie saoudite. Né le a) 1.7.1946, b) 1.6.1946, à Jeddah, Arabie Saoudite. Nationalité : saoudienne. Passeport n° : 572010 (délivré le 22.12.2004, expire le 28.10.2009).

13) La mention «Saad Rashed Mohammad Al-Faqih [alias a) Abu Uthman Sa'd Al-Faqih, b) Sa'ad Al-Faqih, c) Saad Alfagih, d) Sa'd Al-Faqi, e) Saad Al-Faqih, f) Saad Al Faqih, g) Saad Al-Fagih, h) Saad Al-Fakih], Titre : Docteur. Adresse : Londres, Royaume-Uni. Né le 1.2.1957, à Zubair, Iraq. Nationalité : saoudienne.» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

Saad Rashed Mohammad Al-Faqih [alias a) Abu Uthman Sa'd Al-Faqih, b) Sa'ad Al-Faqih, c) Saad Alfagih, d) Sa'd Al-Faqi, e) Saad Al-Faqih, f) Saad Al Faqih, g) Saad Al-Fagih, h) Saad Al-Fakih, i) Sa'd Rashid Muhammed Al-Fageeh]. Titre : Docteur. Adresse : Londres, Royaume-Uni. Né le : a) 1.2.1957, b) 31.1.1957. à Zubair, Iraq. Nationalité : saoudienne.

14) La mention «Abd Al Hamid Sulaiman Al-Mujil [alias a) Dr Abd al-Hamid Al-Mujal, b) Dr Abd Abdul-Hamid bin Sulaiman Al-Mu'jil, c) Abd al-Hamid Sulaiman Al-Mu'jil, d) Dr Abd Al-Hamid Al-Mu'ajjal, e) Abd al-Hamid Mu'jil, f) A.S. Mujel, g) Abu Abdallah]. Date de naissance : 28.4.1949. Nationalité : saoudienne.» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

Abd Al Hamid Sulaiman Al-Mujil [alias a) Dr Abd al-Hamid Al-Mujal, b) Dr Abd Abdul-Hamid bin Sulaiman Al-Mu'jil, c) Abd al-Hamid Sulaiman Al-Mu'jil, d) Dr Abd Al-Hamid Al-Mu'ajjal, e) Abd al-Hamid Mu'jil, f) A.S. Mujel, g) Abdulhamid Sulaiman M.Al Mojil, h) Abu Abdallah]. Date de naissance : a) 28.4.1949, b) 29.4.1949. Lieu de naissance : Kuwait. Nationalité : saoudienne. Passeport n° : F 137998 (délivré le 18.4.2004, expire le 24.2.2009).

15) La mention «Saqr Al-Jadawi (alias Saqr Al-Jaddawi). Adresse : Shari Tunis, Sanaa, Yémen. Né en 1965 à Al-Mukalla, Yémen. Nationalité : yéménite. Passeport n° : 00385937. Renseignements complémentaires : a) l'adresse est une ancienne adresse, b) chauffeur et garde du corps personnel d'Oussama ben Laden de 1996 à 2001.» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

Salim Ahmad Salim Hamdan (alias a) Saqr Al-Jaddawi, b) Saqr Al Jadawi). Adresse : Shari Tunis, Sana'a, Yémen. Né en 1965, à Al-Mukalla, Yémen. Nationalité : yéménite. Passeport n° : 00385937 (passeport yéménite). Renseignements complémentaires : a) l'adresse est une ancienne adresse, b) chauffeur et garde du corps personnel d'Oussama ben Laden de 1996 à 2001.

16) La mention «Dr. Abdul Latif Saleh [alias a) Abdul Latif A.A. Saleh, b) Abdyl Latif Saleh, c) Dr. Abd al-Latif Saleh, d) Abdul Latif A.A. Saleh Abu Hussein, e) Abd al-Latif Salih, f) Abu Amir]. Adresse : dernier domicile connu : Émirats arabes unis. Né le 5 mars 1957, à Bagdad, Iraq. Nationalité : a) jordanienne, b) albanaise. Passeport jordanien no D366 871» sous la rubrique «personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

«Abdul Latif Saleh [alias a) Abdul Latif A.A. Saleh, b) Abdyl Latif Saleh, c) Abd al-Latif Saleh, d) Abdul Latif A.A. Saleh Abu Hussein, e) Abd al-Latif Salih, f) Abu Amir]. Titre : Dr. Adresse : dernière résidence connue : Émirats arabes unis. Date de naissance : 5.3.1957. Lieu de naissance : Bagdad, Iraq. Nationalité : a) jordanienne, b) albanaise

(depuis 1992). Passeports n° : a) D366 871 (jordanien), b) 314772 (albanais, délivré le 8.3.1993), c) 0334695 (albanais, délivré le 1.12.1995). Renseignement complémentaire : expulsé d'Albanie en 1999.»

17) La mention «Salafist group for Call and Combat (GSPC) (alias Groupe salafiste pour la prédication et le combat)» sous la rubrique «personnes morales, groupes et entités» est remplacée par la mention suivante : «The Organization of Al-Qaida in the Islamic Maghreb [alias a) Al Qaida au Maghreb islamique (AQMI), b) Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), c) Salafist Group For Call and Combat].»

**Arrêté Ministériel n° 2007-293 du 8 juin 2007 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. CATALANO & COSULICH SHIPPING SERVICES», au capital de 153.000 €.**

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. CATALANO & COSULICH SHIPPING SERVICES» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 7 février 2007 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 mai 2007 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification :

- de l'article 3 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 février 2007.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit juin deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

**Arrêté Ministériel n° 2007-294 du 8 juin 2007 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2004-312 du 17 juin 2004 autorisant un Pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant.**

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie ;

Vu la loi n° 1.254 du 12 juillet 2002 sur le médicament à usage humain ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2006-552 du 3 novembre 2006 autorisant la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoires des GRANIONS» à poursuivre l'activité de son établissement pharmaceutique fabricant, exploitant ;

Vu la demande formulée par M. Denis LEPARLIER ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 mai 2007 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

L'arrêté ministériel n° 2004-312 du 17 juin 2004 autorisant M. Denis LEPARLIER, Pharmacien, à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant au sein de la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoires des GRANIONS» est abrogé.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit juin deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

**Arrêté Ministériel n° 2007-295 du 8 juin 2007 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien assistant.**

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie ;

Vu l'arrêté ministériel n° 79-334 du 13 juillet 1979 autorisant un pharmacien à exploiter une officine ;

Vu la demande formulée par M. Denis GAMBY, pharmacien titulaire de la «Pharmacie de la Costa» ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens ;

Vu l'avis émis par le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 mai 2007 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Mlle Ombeline LACHAUD, Docteur en pharmacie, est autorisée à exercer son art en qualité de pharmacien assistant en l'officine exploitée par M. Denis GAMBY sise 26, avenue de la Costa.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit juin deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

**Arrêté Ministériel n° 2007-296 du 8 juin 2007 abrogeant l'arrêté ministériel n° 91-512 du 6 septembre 1991 autorisant un pharmacien à exercer son art.**

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie ;

Vu la loi n° 1.254 du 12 juillet 2002 sur le médicament à usage humain ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2005-268 du 25 mai 2005 autorisant la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoire THERAMEX» à poursuivre l'activité de son établissement pharmaceutique fabricant ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2005-269 du 25 mai 2005 autorisant la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoire THERAMEX» à poursuivre l'activité de son établissement pharmaceutique fabricant, importateur, exploitant ;

Vu la demande formulée par M. Eric TEILLAUD, Pharmacien responsable de la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoire THERAMEX» ;

Vu l'avis émis par le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 mai 2007 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

L'arrêté ministériel n° 91-512 du 6 septembre 1991 autorisant M. Marc TOUTAIN, Pharmacien, à exercer son art en qualité de Chef

de Laboratoire Galénique au sein de la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoire THERAMEX» est abrogé.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit juin deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

**Arrêté Ministériel n° 2007-297 du 8 juin 2007 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien biologiste adjoint.**

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2003-394 du 17 juillet 2003 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoire d'Analyses Médicales de la Condamine» ;

Vu la requête formulée par M. Robert REYNAUD, Directeur du «Laboratoire d'Analyses Médicales de la Condamine» ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens ;

Vu l'avis émis par le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 mai 2007 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

M. Julien NICOLAUD, Docteur en pharmacie, est autorisé à exercer son art en qualité de pharmacien biologiste adjoint au sein de la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoire d'Analyses Médicales de la Condamine» sise 38, quai Jean-Charles Rey.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit juin deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

**Arrêté Ministériel n° 2007-298 du 8 juin 2007 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2005-191 du 24 mars 2005 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant.**

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie ;

Vu la loi n° 1.254 du 12 juillet 2002 sur le médicament à usage humain ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2004-422 du 30 août 2004 autorisant une société anonyme monégasque à ouvrir un établissement pharmaceutique au titre de fabricant et d'exploitant ;

Vu la requête formulée par Mme Isabelle DUMENIL, Pharmacien responsable de la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoires EUROPHTA» ;

Vu l'avis émis par le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 mai 2007 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

L'arrêté ministériel n° 2005-191 du 24 mars 2005 autorisant M. Christophe PONCET, Docteur en pharmacie, à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant au sein de la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoires EUROPHTA» est abrogé.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit juin deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

**Arrêté Ministériel n° 2007-299 du 8 juin 2007 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant.**

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie ;

Vu la loi n° 1.254 du 12 juillet 2002 sur le médicament à usage humain ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2004-422 du 30 août 2004 autorisant une société anonyme monégasque à ouvrir un établissement pharmaceutique au titre de fabricant et d'exploitant ;

Vu la requête formulée par Mme Isabelle DUMENIL, Pharmacien responsable de la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoires EUROPHTA» ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens ;

Vu l'avis émis par le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ;



Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 mai 2007 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

M. Philippe BECHEREAU, Docteur en pharmacie, est autorisé à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant au sein de la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoires EUROPHTA» sise 2, rue du Gabian.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit juin deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

**Arrêté Ministériel n° 2007-300 du 8 juin 2007 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant.**

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie ;

Vu la loi n° 1.254 du 12 juillet 2002 sur le médicament à usage humain ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2006-549 du 3 novembre 2006 autorisant une société anonyme monégasque dénommée «Laboratoires TECHNI-PHARMA» à poursuivre l'activité de son établissement pharmaceutique fabricant, exploitant ;

Vu la requête formulée par M. Alain SIRITO, Pharmacien responsable de la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoires TECHNI-PHARMA» ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens ;

Vu l'avis émis par le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 mai 2007 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

M. Jean-Noël PERIN, Docteur en pharmacie, est autorisé à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant au sein de la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoires TECHNI-PHARMA» sise 7, rue de l'Industrie.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit juin deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

**Arrêté Ministériel n° 2007-301 du 8 juin 2007 autorisant l'ouverture de la crèche «Babilou Single Buoy Nursery» gérée par la S.C.S Rodolphe Carle & Cie.**

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.634 du 8 septembre 1966 fixant les attributions du Médecin-Inspecteur de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.496 du 3 mars 1992 portant réglementation des établissements accueillant des enfants de moins de six ans ;

Vu l'arrêté ministériel n° 92-168 du 6 mars 1992 portant réglementation des crèches ;

Vu l'avis émis par le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu l'avis émis par le Médecin-Inspecteur et le Vétérinaire-Inspecteur de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 mai 2007 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

La S.C.S Rodolphe Carle & Cie est autorisée à ouvrir la crèche dénommée «Babilou Single Buoy Nursery» sise immeuble Le Concorde - 11, rue du Gabian.

La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à trente enfants âgés de 2 mois à 3 ans révolus.

ART. 2.

Toute extension ou transformation de cet établissement reste soumise à une autorisation délivrée par arrêté ministériel.

Art. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit juin deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

**Arrêté Ministériel n° 2007-302 du 11 juin 2007 approuvant le transfert du portefeuille de contrats d'assurance de la compagnie «Avis Direct» à la société «Aviva Courtage».**

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la requête présentée par la société «Aviva Direct», tendant à l'approbation du transfert, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, de son portefeuille de contrats souscrits en France à la société «Aviva Courtage» ;

Vu la loi n° 609 du 11 avril 1956 portant codification de la législation relative aux taxes dues par les compagnies d'assurances sur les contrats par elles passés, modifiée par la loi n° 1.182 du 27 décembre 1995 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.041 du 19 août 1963 rendant exécutoire la Convention relative à la réglementation des assurances, signée à Paris le 18 mai 1963 ;

Vu l'article 13 de l'ordonnance souveraine n° 4.178 du 12 décembre 1968 portant institution du contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances ;

Vu l'arrêté ministériel n° 95-424 du 10 octobre 1995 autorisant la société «Aviva Direct» ;

Vu l'arrêté ministériel n° 97-59 du 17 février 1997 autorisant la société «Aviva Courtage» ;

Vu l'avis publié au Journal de Monaco du 30 mars 2007 invitant les créanciers de la société «Aviva Direct», dont le siège social est à Bois Colombes (92270), 70, avenue de l'Europe, et ceux de la compagnie «Aviva Courtage», dont le siège social est à la même adresse, à présenter leurs observations sur le projet de transfert ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 juin 2007 ;

#### Arrêtons :

##### ARTICLE PREMIER.

Est approuvé dans les conditions prévues à l'article 13 de l'ordonnance souveraine n° 4.178 du 12 décembre 1968 le transfert à la société «Aviva Courtage», dont le siège social est à Bois Colombes (92270), 70, avenue de l'Europe, du portefeuille de contrats d'assurances avec les droits et obligations qui s'y rattachent, de la compagnie «Aviva Direct», dont le siège social est à la même adresse.

##### ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze juin deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

#### *Arrêté Ministériel n° 2007-303 du 11 juin 2007 modifiant la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de Compensation des Services Sociaux ;

Vu la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982 instituant un régime de prestations sociales en faveur des travailleurs indépendants, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 92 du 7 novembre 1949 modifiant et codifiant les ordonnances souveraines d'application de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, susvisée, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.739 du 22 juin 1971 fixant le régime des prestations dues aux salariés en vertu de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, en cas de maladie, accident, maternité, invalidité et décès, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996 approuvant la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 juin 2007 ;

#### Arrêtons :

##### ARTICLE PREMIER.

A la fin du préambule du chapitre 2 «Actes de cytogénétique» de la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire est ajouté le paragraphe suivant :

«Les actes de cytogénétique oncologique, y compris les actes de cytogénétique moléculaire, doivent être réalisés dans des laboratoires fonctionnant dans des conditions équivalentes à celles des laboratoires autorisés pour les actes de cytogénétique constitutionnelle postnatale et par des praticiens ayant un niveau de formation et une expérience similaire à celle des praticiens agréés pour la réalisation de ces actes.»

##### ART. 2.

La partie III du chapitre 2 «Actes de cytogénétique» de la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire est supprimée et remplacée par les parties III et IV suivantes :

##### «III. - Caryotype oncologique :

0906 Caryotype sur sang périphérique ou prélèvement de moelle osseuse ou tout tissu présumé envahi par des cellules hématopoïétiques malignes (ganglion lymphatique, liquide d'épanchement, rate, foie, peau)....B 800

Une cotation par patient.

0907 Caryotype sur prélèvement de tumeur solide....B 1200

Cet acte est pris en charge dans les indications suivantes :

- tumeurs à petites cellules rondes (neuroblastome, sarcome d'Ewing, médulloblastomes) ;
- sarcomes ;
- tumeurs embryonnaires et germinales ;
- tumeurs du rein ;
- tumeurs cérébrales.

Une cotation par patient.

##### IV. - Actes de cytogénétique moléculaire :

Ils peuvent être effectués à l'initiative du biologiste pour caractériser, si besoin, une anomalie chromosomique détectée lors de l'examen du caryotype.

En ce qui concerne la cytogénétique constitutionnelle, ces actes de cytogénétique moléculaire peuvent être prescrits d'emblée sur les données cliniques suivantes :

- recherche d'un syndrome de microremaniement chromosomique ;

- diagnostic de sexe chromosomique en situation postnatale ;
- signe d'appel échographique en période prénatale.

En ce qui concerne la cytogénétique oncologique, ces actes de cytogénétique moléculaire peuvent être prescrits d'emblée sur les données cliniques suivantes :

- précision ou affirmation d'une anomalie acquise au moment du diagnostic d'une affection maligne ;
- suivi des patients atteints d'affection maligne.

0903 Hybridation sur chromosomes métaphasiques : pour une sonde avec le contrôle interne compris.....B 500

0904 Hybridation sur chromosomes métaphasiques : pour deux sondes ou plusieurs sondes .....B 1000

0905 Hybridation sur noyaux interphasiques : quel que soit le nombre de sondes utilisées .....B 500

Les cotations des examens 0903, 0904 et 0905 ne sont pas cumulables entre elles.»

#### ART. 3.

Après l'acte 1123 du chapitre 5 «Hématologie», sous chapitre 5-01 «Cytologie-chimie-divers» de la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire, il est ajouté l'acte 2109 ainsi rédigé :

«2109 Recherche. – Quantification d'hématies foetales par le test de Kleihauer ou par une technique immuno-cytologique (dans le sang maternel, le liquide amniotique, le sang de nouveau-né ou de foetus transfusé, le sang des métrorragies). Une seule cotation par patiente. Le seuil de détection du test utilisé doit être inférieur à 5 hématies foetales pour 10 000 hématies maternelles ...B 70»

#### ART. 4.

Après l'acte 0992 du chapitre 13 «Biochimie», sous-chapitre 13-03 «Urines» de la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire, il est ajouté l'acte 2008 ainsi rédigé :

«2008 Cuivre urinaire. – Le dosage est réalisé par technique d'absorption atomique (flamme ou électrothermie), par spectrométrie d'émission en plasma induit ou par spectrométrie d'émission en plasma induit couplée à la spectrométrie de masse .....B 30»

L'acte est pris en charge dans les indications suivantes :

- diagnostic de la maladie de Wilson et de Menkès (dosage du cuivre urinaire et cuprurie dès 24 heures après administration de D-pénicillamine) ;
- suivi des patients traités par chélateur du cuivre ou acétate de zinc.

#### ART. 5.

Le libellé de l'acte 1377 du chapitre 14 «Médicaments - Toxiques» de la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire est ainsi modifié :

«1377 Dosage d'un autre médicament immunosuppresseur (tacrolimus, sirolimus, évérolimus...) .....B 70

L'acte est pris en charge dans l'indication suivante :

Suivi du traitement en vue de maintenir l'immunosuppresseur dans la zone thérapeutique, dans le cadre de l'autorisation de mise sur le marché et de l'avis de la Commission de transparence.»

#### ART. 6.

Après le chapitre 17 «Diagnostic prénatal» de la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire, il est créé un nouveau chapitre 18 «Diagnostic biologique des maladies héréditaires» ainsi rédigé :

#### «CHAPITRE 18

#### Diagnostic biologique des maladies héréditaires

Les actes du présent chapitre relèvent de l'un ou l'autre des domaines suivants :

- examen des caractéristiques génétiques, identification génétique et recherche génétique ;
- diagnostic prénatal.

Seuls les laboratoires autorisés et les praticiens agréés sont habilités à exécuter ces actes.

Hémochromatose :

8000 Recherche de la mutation C282Y du gène HFE1 ...B 180

Cette recherche ne peut être entreprise que dans les indications suivantes :

- cadre individuel :
- suite à un bilan général au cours duquel une augmentation du coefficient de saturation de la transferrine (CS-Tf > 45 %) est découverte et après exclusion de toutes les autres étiologies pouvant entraîner cette augmentation ;
- suite à un bilan orienté ayant permis de diagnostiquer des signes cliniques, biologiques, d'imagerie ou d'histologie suggérant une hémochromatose ;
- cadre familial : sujet ayant un parent au premier degré porteur de la mutation C282Y à l'état homozygote, à l'exclusion des sujets mineurs et des mères ménopausées ou ne désirant plus avoir d'enfant.

Les techniques doivent permettre de différencier les homozygotes des hétérozygotes pour cette mutation. »

#### ART. 7

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze juin deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

**Arrêté Ministériel n° 2007-304 du 11 juin 2007 interdisant la vente de boissons alcoolisées à l'occasion du concert du groupe de rock anglais MUSE.**

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.283 du 7 juin 2004 relative à l'organisation de la sécurité civile ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 30 mai 2007 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

La vente de boissons alcoolisées est interdite dans les quartiers de Fontvieille et de la Condamine à l'occasion du concert du groupe de rock anglais MUSE qui se tiendra le jeudi 12 juillet 2007 au Stade Louis II.

ART. 2.

Cette interdiction s'applique à tous les commerces établis dans les quartiers mentionnés à l'article précédent, le jour du concert, de 14 heures à 20 h 30.

ART. 3.

Tout manquement à cette interdiction sera sanctionné conformément aux textes en vigueur.

ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze juin deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

**Arrêté Ministériel n° 2007-305 du 11 juin 2007 relatif aux conditions de délivrance des spécialités génériques.**

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie, article 39-1 ;

Vu la loi n° 1.254 du 12 juillet 2002 sur le médicament à usage humain ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.712 du 3 mars 2003 relative à la mise sur le marché des médicaments à usage humain, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2003-165 du 3 mars 2003 fixant les conditions de mise sur le marché des médicaments à usage humain ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 30 mai 2007 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Lorsque le pharmacien délivre un médicament ou produit autre que celui qui a été prescrit en application de l'article 39-1 de la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie, il indique sur l'ordonnance le nom du médicament ou du produit délivré.

Dans le cas d'une spécialité pharmaceutique, le nom visé ci-dessus est sa dénomination au sens de l'article premier de l'arrêté ministériel n° 2003-165 du 3 mars 2003 fixant les conditions de mise sur le marché des médicaments à usage humain.

Le pharmacien inscrit sur l'ordonnance la forme pharmaceutique du médicament délivré si celle-ci diffère de celle du médicament prescrit.

Il fait de même pour le nombre d'unités de prise correspondant à la posologie du traitement prescrit, si ce nombre d'unités diffère pour le médicament délivré de celui du médicament prescrit.

Il appose, en outre, sur cette ordonnance, le timbre de l'officine et la date de la délivrance.

ART. 2.

La mention expresse par laquelle le prescripteur exclut la possibilité de la substitution prévue au deuxième alinéa de l'article 39-1 de la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980, susvisée, est la suivante : «Non substituable». Cette mention est portée de manière manuscrite sur l'ordonnance avant la dénomination de la spécialité prescrite.

ART. 3.

Sans préjudice des dispositions applicables aux médicaments classés comme stupéfiants ou relevant des listes I et II des substances vénéneuses, une prescription libellée en dénomination commune en application de l'article 39-1 de la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie, doit au moins comporter :

1°) le principe actif du médicament désigné par sa dénomination commune ;

2°) le dosage en principe actif ;

3°) la voie d'administration et la forme pharmaceutique.

Si le médicament prescrit comporte plusieurs principes actifs, la prescription indique la dénomination commune et le dosage de chaque principe actif dans les conditions prévues aux 1° et 2° ci-dessus. L'association de ces différents principes actifs est signalée par l'insertion du signe « + » entre chaque principe actif.

Les mentions prévues aux 1°, 2° et 3° du présent article figurent dans le répertoire des spécialités génériques constitué par le répertoire des groupes génériques fixé en France et modifié par décision du Directeur Général de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé, désignée par l'ordonnance souveraine n° 15.712 susvisée comme l'autorité compétente au sens de la loi n° 1.254 du 12 juillet 2002 sur le médicament à usage humain.

Ce répertoire peut être consulté à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

ART. 4.

Au vu d'une prescription libellée en dénomination commune, le pharmacien dispense un médicament répondant à toutes les mentions prévues à l'article précédent.

Néanmoins, la forme pharmaceutique orale à libération immédiate du médicament dispensé peut être différente de celle figurant dans la prescription libellée en dénomination commune, sous réserve que le médicament dispensé figure dans le même groupe générique que le médicament prescrit.

## ART. 5.

Le deuxième alinéa de l'article 56 de l'arrêté ministériel n° 2003-165 du 3 mars 2003 fixant les conditions de mise sur le marché des médicaments à usage humain est ainsi modifié :

«Les spécialités génériques sont inscrites dans un répertoire appelé «répertoire des spécialités génériques» constitué par le répertoire des groupes génériques fixé en France et modifié par décision du Directeur Général de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé, désignée par l'ordonnance souveraine n° 15.712 susvisée comme l'autorité compétente au sens de la loi n° 1.254 du 12 juillet 2002 sur le médicament à usage humain.

Ce répertoire peut être consulté à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

## ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement le onze juin deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,*  
J. P. PROUST.

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

### *Arrêté Municipal n° 2007-1.209 du 1<sup>er</sup> juin 2007 portant délégation des pouvoirs dans les fonctions de Maire.*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu l'article 85 de la Constitution ;

Vu l'article 50 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Monsieur Henri DORIA, Premier Adjoint, est délégué dans les fonctions de Maire du samedi 16 juin au lundi 18 juin 2007 inclus.

## ART. 2.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 1er juin 2007, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

### *Arrêté Municipal n° 2007-1.367 du 5 juin 2007 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion des animations estivales sur le quai Albert 1<sup>er</sup>.*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'arrêté municipal du 25 juillet 1930 réglementant la circulation des piétons ;

Vu l'arrêté municipal n° 2002-57 du 23 juillet 2002 relatif à la sécurité des usagers du quai Albert 1<sup>er</sup> ;

Vu l'arrêté municipal n° 2003-040 du 9 mai 2003 réglementant la pratique des jeux de ballons ;

Vu l'arrêté municipal n° 2006-024 du 20 avril 2006 limitant la pratique du skate-board et autres jeux comparables sur une partie du quai Albert 1<sup>er</sup> et de la promenade Princesse Grace ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Du samedi 23 juin 2007 à 6 h 00 au vendredi 31 août 2007 à 7 h 00, la circulation des véhicules autres que ceux relevant du Comité d'organisation, de secours et d'urgence est interdite sur le quai Albert 1<sup>er</sup>, dans sa partie comprise entre les escaliers de la Rascasse et la Rotonde du Stade Nautique Rainier III.

## ART. 2.

Les dispositions fixées par les arrêtés municipaux n° 2006-024 du 20 avril 2006 limitant la pratique du skate-board et autres jeux comparables sur une partie du quai Albert 1<sup>er</sup> et de la promenade Princesse Grace, n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, contraires au présent arrêté, sont suspendues.

## ART. 3.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

## ART. 4.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 5 juin 2007, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 5 juin 2007.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

**Arrêté Municipal n° 2007-1.439 du 11 juin 2007 réglementant le stationnement payant par horodateurs sur les voies publiques.**

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.827 du 15 décembre 1998 relative à l'introduction de l'euro ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-632 du 31 décembre 1998 relatif à l'introduction de l'euro ;

Vu l'arrêté municipal n° 2006-076 du 27 juin 2006 réglementant le stationnement payant par horodateurs sur les voies publiques, modifié ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-1.160 du 9 mai 2007 modifiant et complétant l'arrêté municipal n° 2006-076 du 27 juin 2006 réglementant le stationnement payant par horodateurs sur les voies publiques ;

**Arrêtons :**

**TITRE I**

**DISPOSITIONS GENERALES**

**ARTICLE PREMIER.**

Des emplacements payants, désignés par une signalisation particulière, sont mis à la disposition des usagers pour le stationnement de leur véhicule sur les voies suivantes :

- Avenue de l'Annonciade
- Avenue du Berceau
- Avenue Crovetto Frères
- Avenue de la Costa
- Avenue de Grande-Bretagne
- Avenue Henry Dunant
- Avenue de la Madone
- Avenue Pasteur
- Avenue Prince Pierre
- Avenue Princesse Alice
- Avenue Princesse Grace
- Avenue Saint Laurent
- Avenue Saint Michel
- Boulevard Albert 1<sup>er</sup>
- Boulevard de Belgique
- Boulevard d'Italie
- Boulevard Louis II

- Boulevard Princesse Charlotte
- Boulevard Rainier III
- Chemin de la Turbie
- Lacets Saint Léon
- Parking du Portier
- Place des Moulins
- Rue Bellevue
- Rue des Genêts
- Rue Grimaldi
- Rue des Lauriers
- Rue Louis Aureglia
- Rue Notari
- Rue du Portier
- Rue Princesse Florestine
- Rue des Roses
- Rue Suffren Reymond.

Ces emplacements sont équipés d'appareils de type «horodateurs». L'utilisateur devra se conformer rigoureusement aux prescriptions indiquées sur ces appareils et sur les tickets qu'ils délivrent.

**ART. 2.**

Sous réserve des dispositions particulières précisées dans le titre II du présent arrêté, les emplacements réglementés par horodateurs sont soumis au paiement d'une redevance d'un euro (1,00 €) par heure.

Ces emplacements sont payants de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures tous les jours sauf les samedis après-midi, les dimanches et les jours fériés.

Durant ces périodes, le stationnement maximum autorisé est fixé à deux heures.

**TITRE II**

**DISPOSITIONS PARTICULIERES**

**ART. 3.**

Sur l'avenue Princesse Grace, les emplacements réglementés par horodateurs sont payants de 8 heures à 19 heures du lundi au vendredi et de 8 heures à 12 heures le samedi, sauf les dimanches et les jours fériés.

Durant ces périodes, le stationnement maximum autorisé est fixé à quatre heures.

Ces emplacements sont soumis au paiement d'une redevance d'un euro (1,00 €) par heure.

**ART. 4.**

Sur l'avenue de Grande-Bretagne, les emplacements réglementés par horodateurs sont payants de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures tous les jours sauf les samedis après-midi, les dimanches et les jours fériés.

Durant ces périodes, le stationnement maximum autorisé est fixé à quatre heures.

Ces emplacements sont soumis au paiement d'une redevance d'un euro (1,00 €) par heure.

## ART. 5.

Toute infraction à ces dispositions sera constatée par les agents municipaux assermentés à cet effet et punie d'une amende de 15 à 45 €.

Les agents verbalisateurs percevront, sauf refus du contrevenant, séance tenante, à titre transactionnel, et sans autre formalité, la moitié du maximum de l'amende encourue. Ils délivreront récépissé de la somme reçue qui sera ensuite versée à l'enregistrement.

## ART. 6.

Les dispositions des arrêtés municipaux n° 2006-076 du 27 juin 2006, modifié et n° 2007-1.160 du 9 mai 2007 réglementant le stationnement payant par horodateurs sur les voies publiques, sont abrogées.

## ART. 7.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 11 juin 2007, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 11 juin 2007.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

---

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

---

### MINISTERE D'ÉTAT

---

Journal de Monaco.

*Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» et en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».*

Le public est informé qu'une nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 28,50 euros T.T.C.

La version en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est désormais disponible au Service du Journal de Monaco au prix unitaire de 55 euros T.T.C.

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

*Avis de recrutement n° 2007-59 d'un Surveillant-rondier au Stade Louis II.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Surveillant-rondier au Stade Louis II, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 233/319.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- présenter de sérieuses références en matière de surveillance et de gardiennage ;
- posséder des notions d'informatique ;
- justifier d'une formation en matière de prévention incendie et de secourisme ;
- avoir une bonne présentation, s'exprimer correctement et avoir le sens des relations avec le public ;
- être apte à assurer un service de jour comme de nuit, par rotation, week-end et jours fériés compris ;
- accepter les contraintes horaires liées à l'emploi ;
- justifier éventuellement la connaissance d'une langue étrangère (anglais, italien, allemand ou espagnol).

---

*Avis de recrutement n° 2007-75 d'une Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction de l'Expansion Economique.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction de l'Expansion Economique, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 246/349.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. dans le domaine du secrétariat ;
- posséder une expérience professionnelle en matière de secrétariat d'au moins deux années ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel).

---

*Avis de recrutement n° 2007-76 d'un(e) Secrétaire-Comptable au Service des Titres de Circulation.*

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Secrétaire-Comptable au Service des Titres de Circulation, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 246/349.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un niveau d'étude équivalent au niveau du B.E.P. dans le domaine du secrétariat et/ou de la comptabilité ;
  - justifier d'une expérience professionnelle de deux années dans le domaine du secrétariat et/ou de la comptabilité ;
  - maîtriser l'outil informatique (Word, Excel).
-

**Avis de recrutement n° 2007-78 d'un Adjoint-gestionnaire à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.**

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Adjoint-gestionnaire à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 321/411.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un Baccalauréat avec une expérience professionnelle de deux années ou bien d'un Baccalauréat plus deux années d'études supérieures ;
- maîtriser l'outil informatique.

**Avis de recrutement n° 2007-79 d'un Maître-Nageur-Sauveteur au Stade Louis II.**

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Maître-Nageur-Sauveteur au Stade Louis II, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 253/377.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (B.E.E.S.A.N.), du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A) ;

- avoir suivi des formations en secourisme (A.S.P., A.S.C.P.S.A.M, D.S.A.).

L'attention des candidat(e)s est attirée sur le fait qu'ils devront accepter les contraintes horaires liées à l'emploi et assurer leurs fonctions samedi, dimanche et jours fériés compris.

**Avis de recrutement n° 2007-80 d'un(e) Infirmier(ère) au poste de secours de la Plage du Larvotto.**

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Infirmier(ère) au poste de secours de la plage du Larvotto, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2007 inclus.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 303/473.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère) ;
- assurer un service notamment les samedis, dimanches et jours fériés.

**ENVOI DES DOSSIERS**

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines – Stade Louis II – Entrée H – 1, avenue des Castelans – BP 672 – MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité ;
- une copie des titres et références ;
- un curriculum-vitae ;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la demande sur papier libre.

Les candidats devront également faire parvenir, à la même adresse et dans un bref délai, un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DE L'ÉCONOMIE**

Direction de l'Habitat.

*Offre de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947.*

**OFFRE DE LOCATION**

D'un appartement situé 8, rue Terrazzani, composé de 3 pièces, cuisine, dressing, salle de douche avec w.c., d'une superficie de 59 m<sup>2</sup>.

|                      |  |
|----------------------|--|
| Loyer mensuel :      | 1.500,00 euros   |
| Charges mensuelles : | 20,00 euros + Eau au compteur  |
| Visites :            | 20 juin 2007 de 11 h 00 à 12 h 30<br>26 juin 2007 de 14 h 00 à 15 h 00 |

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Agence Marchetti, 20, rue Princesse Caroline à Monaco, tél : 93.30.24.78 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 15 juin 2007.



## DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

*Bourses d'études - Année Universitaire 2007/2008.*

La Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports informe les candidats qui envisagent de solliciter une bourse de l'enseignement supérieur pour la prochaine année universitaire qu'ils doivent retirer un dossier de demande auprès de ladite Direction, avenue de l'Annonciade, Monte-Carlo.

Les formulaires de demande ainsi que les conditions d'obtention de cette aide sont également disponibles sur le site Internet de la Direction de l'Education Nationale :

[www.education.gouv.mc](http://www.education.gouv.mc)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 juillet 2007.

## DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Centre Hospitalier Princesse Grace

*Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un Chef de Service Adjoint dans le Service d'Ophthalmologie.*

Il est donné avis qu'un poste de Chef de Service Adjoint est vacant dans le Service d'Ophthalmologie du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Les candidat(e)s devront remplir l'une des conditions suivantes :

- être inscrit ou avoir été inscrit sur une liste d'aptitude aux fonctions de maître de conférences agrégé des universités, ou avoir le titre de Professeur des Universités ;

- être docteur en médecine, titulaire d'un diplôme de spécialité et avoir exercé à la date de la prise de fonction deux ans au moins en qualité de Chef de clinique des Universités-Assistant des Hôpitaux dans un Centre Hospitalier Universitaire ;

- être docteur en médecine et avoir obtenu le titre de Praticien Hospitalier ou de Praticien Hospitalier Associé.

En outre, les postulant(e)s devront justifier d'une expérience avérée en glaucome et en pathologie vitréorétinienne.

Les intéressé(e)s devront adresser leur demande à M. le Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace accompagnée des pièces suivantes :

- extrait de naissance ;
- certificat de nationalité ;
- extrait du casier judiciaire ;

- copie certifiée conforme des diplômes, titres et références.

Les candidatures devront être déposées dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis.

La fonction s'exercera en qualité de titulaire à plein temps, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans la Principauté et selon les dispositions statutaires dont il peut être pris connaissance au Centre Hospitalier Princesse Grace.

## MAIRIE

*Avis de vacance d'emploi n° 2007-039 d'un poste d'Aide au foyer au Service d'Actions Sociales et de Loisirs.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Aide au foyer est vacant au Service d'Actions Sociales et de Loisirs.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de plus de 25 ans ;
- être apte à effectuer toutes tâches ménagères courantes et à porter des charges dans le cadre de ces travaux ménagers ;
- savoir cuisiner ;
- posséder des qualités humaines permettant un contact permanent avec les personnes du 3<sup>ème</sup> Age ;
- faire preuve de disponibilité en matière d'horaires de travail.

*Avis de vacance d'emploi n° 2007-040 de trois postes de Surveillant(e)s à temps partiel à l'Académie de Musique Fondation Prince Pierre Rainier III.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que trois postes de surveillant(e)s à temps partiel (14 heures hebdomadaires) seront vacants à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III, pour l'année scolaire 2007/2008.

L'âge limite au-delà duquel il n'est plus possible d'occuper un emploi de surveillant est fixé à 30 ans.

Les candidat(e)s devront remplir les conditions suivantes :

- être titulaire d'un DEUG ou d'un diplôme équivalent ;
- poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur à l'exclusion de celles données par correspondance ;
- être disponible pour la rentrée scolaire 2007/2008.

L'horaire de principe de chaque surveillant(e) (en dehors des examens, des concerts et manifestations de fin d'année) devra permettre d'assurer en alternance les surveillances suivantes :

- du lundi au vendredi : de 8 heures à 12 heures 15,
- du lundi au jeudi : de 16 heures à 20 heures 45,
- le vendredi : de 16 heures 30 à 20 heures 45.

*Avis de vacance d'emploi n° 2007-041 d'un poste de Professeur de formation musicale à temps complet à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Professeur de formation musicale à temps complet (20 heures hebdomadaires) sera vacant à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III pour la rentrée scolaire 2007/2008.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Diplôme d'Etat dans la discipline ;
- justifier d'une expérience pédagogique suffisante ;
- être disponible pour la rentrée scolaire 2007/2008.

*Avis de vacance d'emploi n° 2007-042 d'un poste de Professeur de chant choral à temps partiel à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Professeur de chant choral à temps partiel (6 heures hebdomadaires) sera vacant à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III pour la rentrée scolaire 2007/2008.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Diplôme d'Etat dans la discipline ;
- posséder une formation à la pédagogie de l'enseignement du chant ;
- justifier d'une expérience pédagogique suffisante ;
- être disponible pour la rentrée scolaire 2007/2008.

*Avis de vacance d'emploi n° 2007-043 d'un poste de Professeur d'alto à temps partiel à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Professeur d'alto à temps partiel (9 heures hebdomadaires) sera vacant à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III pour la rentrée scolaire 2007/2008.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Certificat d'Aptitude dans la discipline concernée ;
- justifier d'une expérience pédagogique suffisante ;
- être disponible pour la rentrée scolaire 2007/2008.

## ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de vacance visés ci-dessus, les candidats devront adresser au Secrétariat Général de la Mairie dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasques) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

## INFORMATIONS

### *La Semaine en Principauté*

#### *Manifestations et spectacles divers*

##### *Hôtel Hermitage – Limun Bar*

Tous les jours, à partir de 16 h 30,  
Animation musicale.

##### *Port de Fontvieille*

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,  
Foire à la brocante.

##### *Piscine Olympique*

les 16 et 17 juin,  
XXV<sup>e</sup> Meeting International de Natation de Monte-Carlo.

##### *Salle Garnier*

le 16 juin, à 20 h 30,  
Finale des Monte-Carlo Violin Master's avec le concours de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

##### *Cathédrale de Monaco*

le 18 juin, à 20 h,  
Festival de Musique Sacrée.

le 17 juin, à 17 h,

Festival International d'Orgue de Monaco 2007 – Concert/Conférence avec Gilles Cantagrel et Olivier Vernet (France).

le 24 juin, à 17 h,

Festival International d'Orgue de Monaco 2007 – Concert avec Yanka Hekimova (Bulgarie).

*Chapelle des Carmes*

le 21 juin, à 17 h et 19 h 15,

Double récital d'orgue par Marc Giacone.

*Salle du Canton*

le 20 juin, à 20 h,

Concert de gala par les élèves de l'Académie de Musique Prince Rainier III de Monaco avec le concours de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

*Quai Albert 1<sup>er</sup>*

le 21 juin, à 22 h,

Concert de groupe «El Club» avec Michaël Jones.

*Association des Jeunes Monégasques*

le 22 juin,

Concert avec My Own Vision.

*Port Hercule*

du 21 au 24 juin,

XVIII<sup>e</sup> International Showboats Rendez-vous.

du 28 au 30 juin,

12<sup>ème</sup> Jumping International de Monte-Carlo.*Théâtre des Variétés*

le 22 juin à 20 h 30, le 23 juin, à 15 h et 19 h 30,

Cours publics de théâtre organisés par le Studio de Monaco.

*Monaco-Ville*

le 23 juin, à 20 h 45,

Fête de la Saint Jean avec la participation de groupes folkloriques.

*Square Théodore Gastaud*

le 27 juin, de 19 h 30 à 22 h 30,

Soirée Gitane organisée par la Mairie de Monaco.

le 29 juin, de 19 h 30 à 22 h 30,

Soirée Musique du Monde organisée par la Mairie de Monaco.

*Avenue Princesse Grace*

le 17 juin, de 16 h à 18 h,

Animation musicale avec le groupe Isotope 142.

*Promenade Princesse Grace*

le 17 juin, de 9 h à 19 h,

Piste cyclable.

**Expositions***Musée Océanographique*

Tous les jours, de 9 h 30 à 19 h,

Le Micro - Aquarium :

Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Exposition de l'œuvre océanographique du Prince Albert 1<sup>er</sup> de Monaco «La Carrière d'un Navigateur».

jusqu'au 31 décembre, de 9 h 30 à 19 h,

Exposition «1906-2006, Albert 1<sup>er</sup>-Albert II : Monaco en Arctique, regards sur un monde en pleine mutation.*Musée des Timbres et Monnaies*Exposition-vente sur 500 m<sup>2</sup> de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Ouvert tous les jours, de 10 h à 17 h.*Espace Fontvieille*

les 16 et 17 juin,

«BâtiExpo Monaco», le salon dédié à la construction haut de gamme.

*Auditorium Rainier III*

jusqu'au 8 août 2007, de 14 h à 19 h,

Exposition à l'occasion des 150 ans de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, organisée par l'Association des Amis de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

*Jardin Exotique*

jusqu'au 28 juillet,

Exposition de sculptures de verres et de peintures de Seretti et Giraud.

*Maison de l'Amérique Latine*

jusqu'au 23 juin, de 15 h à 20 h, sauf les dimanches et jours fériés,

Exposition par Elisheva Copin, sculpteur.

du 27 juin au 14 juillet, de 15 h à 20 h sauf les dimanches et jours fériés,

Exposition de peinture par Daniel Lauri.

*Association des Jeunes Monégasques*

jusqu'au 23 juin, de 15 h à 20 h (le samedi, de 16 h à 20 h),

Exposition collective avec Béatrice Triquet, peintre et Didier Duret, sculpteur.

*Galerie Marlborough*

le 15 juin, de 11 h à 18 h sauf les week-ends et jours fériés,

Exposition de peinture sur le thème «Hommage à Chen Yifei».

*Musée National – Villa Sauber*

Du 20 juin au 16 septembre, tous les jours de 10 h à 18 h.

Exposition d'estampes japonaises présentée par le Nouveau Musée National de Monaco.

**Congrès***Hôtel Hermitage*

jusqu'au 26 juin,

Ford-Groupe 1 Europe.

du 19 au 25 juin,

American Général Life.

du 19 au 22 juin,

Ford – Groupe 2 Europe.

du 22 au 25 juin,

Ford – Group 3 Europe.

du 23 juin au 2 juillet,

The Senate Programme 2007.

*Hôtel Méridien*

le 15 juin,

AVEC.

jusqu'au 16 juin,

BARD.

jusqu'au 18 juin,

MC Kinsey.

du 17 au 24 juin,  
Power Events.

du 19 au 24 juin,  
CHAYA.

du 22 au 25 juin,  
Coutts.

du 25 au 27 juin,  
ME Europack.

*Fairmont Monte-carlo*

le 15 juin,  
Retail Solutions & Technologies Congress.

jusqu'au 20 juin,  
Electronic Retailing Association ERA.

*Auditorium Rainier III*

jusqu'au 16 juin,  
Sofmis-Congrès National des Maladies du Sein.

du 20 au 22 juin,  
Pricewaterhouse Cooper.

*Monte-Carlo Bay*

jusqu'au 17 juin,  
Fast Start Awards/Barclays.

jusqu'au 21 juin,  
IGI-International Wallcoveri.  
Exposition Bijoutiers.

du 20 au 25 juin,  
Incentive Ing Première Club.

du 24 juin au 28 juillet,  
RBS (Royal Bank of Scotland)

*Hôtel de Paris*

jusqu'au 16 juin,  
Supercar.

*Grimaldi Forum*

du 18 au 20 juin,  
GAIM - 13 th Annual Global Alternative  
Investment Management Forum.

du 26 au 30 juin,  
Mercedes Benz USA.

*Port Hercule*

du 19 au 25 juin,  
Showboats International.

*Bureau Hydrographique de Monaco*

le 21 juin,  
Journée Mondiale de l'Hydrographie.

*Hôtel Columbus*

du 21 au 25 juin,  
New Ways Incentive.

**Sports**

*Monte-Carlo Golf Club*

le 17 juin,  
Challenges S.SOSNO « Prix des Arts » - Stableford.

le 20 juin,  
Coupe des Jeunes - 9 Trous Stableford.

le 24 juin,  
Coupe Malaspina - Stableford.



## INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES

### PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Me Claire NOTARI, Huissier,  
en date du 4 juin 2007, enregistré, le nommé :

- OSMONT Stive, né le 30 mai 1976, à RIS ORAN-  
GIS (91), de nationalité française, sans domicile ni  
résidence connus, a été cité à comparaître, personnel-  
lement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco,  
le mardi 10 juillet 2007, à 9 heures, sous la prévention  
d'infractions à la législation sur les stupéfiants (achat,  
vente et usage).

Délits prévus et réprimés par les articles 2 et 5 de la  
loi n° 890 du 1<sup>er</sup> juillet 1970.

*Pour extrait :*  
*P/Le Procureur Général,*  
*Le Secrétaire Général,*  
**B. ZABALDANO.**

**GREFFE GENERAL****EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, Mlle Hedwige SOILEUX, Juge commissaire de la liquidation de la SAM JUNIL SICOC a, conformément à l'article 428 du code de commerce, taxé les frais et honoraires revenant au syndic Christian BOISSON dans la liquidation des biens susvisée.

Monaco, le 4 juin 2007.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Emmanuel ROBIN, Juge au Tribunal de Première Instance, juge commissaire de la liquidation des biens de la S.C.S. DEMONGEOT & Cie et de son gérant commandité Hervé DEMONGEOT, a prorogé jusqu'au 15 octobre 2007 le délai imparti au syndic André GARINO pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 8 juin 2007.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Emmanuel ROBIN, Juge au Tribunal de Première Instance, juge commissaire de la liquidation des biens de Massimo PAGLIA, ayant exercé le commerce sous les enseignes «RENATO PAGLIA CHEMISES» et «GOLF AND FASHION MONTE-CARLO», a prorogé jusqu'au 15 novembre 2007 le délai imparti au syndic André GARINO pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 8 juin 2007.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

Etude de M<sup>e</sup> Paul-Louis AUREGLIA

Notaire

4, boulevard des Moulins – Monaco

**«HSBC Private Bank (Monaco) S.A.»**

Société Anonyme Monégasque

**MODIFICATIONS AUX STATUTS****AUGMENTATION DE CAPITAL**

I.- Aux termes d'une délibération prise au siège social, à Monaco, 17, avenue d'Ostende, le 20 décembre 2006, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée «HSBC Private Bank (Monaco) S.A.», réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé à l'unanimité, sous réserve des autorisations gouvernementales d'augmenter le capital social de la somme de 106.020.000 € à celle de 131.020.105 € et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

II.- Ces résolutions ont été approuvées par arrêté ministériel n° 2007-221 du 12 avril 2007, publié au Journal de Monaco, du 20 avril 2007.

III.- Un original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire précitée et une ampliation de l'arrêté ministériel susvisée ont été déposés au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 5 juin 2007.

IV.- Suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 5 juin 2007, le Conseil d'Administration a déclaré que le capital social a été augmenté de la somme de 106.020.000 € à celle de 131.020.105 € en conformité avec les décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2006.

V.- Suivant délibération prise au siège social le 5 juin 2007, les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire, ont constaté que l'augmentation de capital était définitivement réalisée, les articles 6 et 7 des statuts étant désormais rédigés comme suit :

**«ARTICLE 6» APPORTS**

«Il a été fait apport à la société :

- d'une somme de CENT VINGT CINQ MILLIONS (125.000.000) de Francs correspondant à la valeur nominale des actions souscrites à la constitution ;

- d'une somme de CENT SOIXANTE QUINZE MILLIONS (175.000.000) de Francs, correspondant à la valeur nominale des actions souscrites lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale Extraordinaire du 2 juillet 1997,

- d'une somme de CINQUANTE HUIT MILLIONS TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE (58.331.000) Francs correspondant à la valeur nette des biens apportés lors de l'opération de fusion avec le CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (MONACO) S.A.M. décidée par les assemblées générales extraordinaires du 13 août et du 17 octobre 2001;

- d'une somme de UN MILLION SIX CENT SOIXANTE NEUF MILLE (1.669.000) Francs, correspondant à la valeur nominale des actions souscrites lors de l'augmentation de capital décidée par les assemblées générales extraordinaires du 13 août et du 17 octobre 2001;

- d'une somme de SIX MILLIONS VINGT QUATRE MILLE SIX (6.024.006) Francs, par apport en numéraire lors de la conversion du capital en Euros et de l'augmentation de capital décidées par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2001;

- d'une somme de TRENTE MILLIONS DEUX CENT VINGT CINQ MILLE (30.225.000) Euros correspondant à la valeur nominale des actions souscrites par apport en numéraire lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2001;

- d'une somme de DIX NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE (19.995.000) Euros correspondant à la valeur nominale des actions souscrites par apport en numéraire lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2005;

- et d'une somme de VINGT CINQ MILLIONS CENT CINQ Euros (25.000.105 €), correspondant à la valeur nominale des actions souscrites par apport en numéraire lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale à caractère mixte du 20 décembre 2006.»

#### «ARTICLE 7» : CAPITAL SOCIAL

Le capital social qui était à l'origine de CENT VINGT CINQ MILLIONS (125.000.000) de Francs, puis porté, par décisions de l'assemblée générale extraordinaire, à TROIS CENT MILLIONS (300.000.000) de Francs, puis à TROIS CENT SOIXANTE MILLIONS (360.000.000) de Francs suite à l'opération de fusion avec le CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (MONACO) S.A.M. et à une augmentation de capital, puis à CINQUANTE CINQ MILLIONS

HUIT CENT MILLE (55.800.000) Euros par suite de la conversion du capital en euros, puis à QUATRE VINGT SIX MILLIONS VINGT CINQ MILLE (86.025.000) Euros puis à CENT SIX MILLIONS VINGT MILLE (106.020.000) Euros suite à une nouvelle augmentation de capital, est fixé à CENT TRENTE ET UN MILLIONS VINGT MILLE CENT CINQ (131.020.105) euros par décision de l'assemblée générale à caractère mixte du 20 décembre 2006.

Il est divisé en HUIT CENT QUARANTE CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE (845.291) actions de CENT CINQUANTE CINQ (155) euros chacune de valeur nominale».

Le procès-verbal de cette assemblée a été déposé aux minutes du notaire soussigné, par acte du 5 juin 2007.

VI.- Expéditions de chacun des actes précités du 5 juin 2007 ont été déposées ce jour, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrites et affichées conformément à la loi.

Monaco, le 15 juin 2007.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M<sup>e</sup> Magali CROVETTO-AQUILINA

Notaire

26, avenue de la Costa – Monaco

Société Anonyme Monégasque  
**anciennement dénommée**  
**«L'EDELWEIS»**  
**et nouvellement dénommée**  
**«L'EDELWEISS»**  
 au capital de 341.700 Euros

#### MODIFICATIONS AUX STATUTS

1°) Aux termes d'une délibération prise, au siège social, à Monaco, 7, rue de l'Industrie, le 21 novembre 2006, les actionnaires de la société anciennement dénommée «L'EDELWEIS» et

nouvellement dénommée «L'EDELWEISS» réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé :

- \* la modification de la dénomination sociale,
- \* et celle corrélative de l'article premier (1) des statuts.

Ledit article désormais libellé comme suit :

«Article Premier - Formation

«Il est formé par les présentes, entre les souscripteurs et les propriétaires des actions ci-après créées et celles qui pourront l'être par la suite, une société anonyme qui sera régie par les lois de la Principauté de Monaco, sur la matière et par les présents statuts.

«Cette société prend la dénomination de «L'EDELWEISS» S.A.M.

«Son siège social est fixé à Monaco.

«Il peut être transféré en tout autre endroit de la Principauté de Monaco, par simple décision du Conseil d'Administration.»

2°) Le procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire a été déposé avec les pièces annexes au rang des minutes de Maître CROVETTO-AQUILINA, notaire soussigné, le 12 mars 2007.

3°) Les modifications des statuts ci-dessus ont été approuvées par arrêté de S.E.M le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 27 avril 2007, dont une ampliation a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître CROVETTO-AQUILINA, le 4 juin 2007.

4°) Les expéditions des actes précités des 12 mars et 4 juin 2007, ont été déposées au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco, ce jour même.

Monaco, le 15 juin 2007.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M<sup>e</sup> Magali CROVETTO-AQUILINA

Notaire

26, avenue de la Costa – Monaco

«**MONTE-CAR RENTAL “ S.A.M.”**»

Société Anonyme Monégasque

**MODIFICATIONS AUX STATUTS**

I. - Aux termes d'une délibération prise, au siège social, à MONACO, 14, quai Jean-Charles REY, le 18 mai 2006, les actionnaires de la société dénommée «MONTE-CARLO CAR RENTAL» en abrégé «M.C.C.R.» réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé:

\* l'augmentation du capital social de la somme de un million deux cent mille euros (1.200.000 €) pour le porter de son montant alors de sept cent cinquante mille euros (750.000 €) à celui de un million neuf cent cinquante mille euros (1.950.000 €),

\* et la modification corrélative de l'article quatre (4) des statuts.

Ledit article désormais libellé comme suit:

«Article 4 (nouveau)-

«Le capital social est fixé à la somme de un million neuf cent cinquante mille (1.950.000 ) euros divisé en treize mille (13.000) actions de cent cinquante (150) euros chacune de valeur nominale, numérotées de 1 à 13.000.»

2°) Le procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire a été déposé avec les pièces annexes au rang des minutes de Maître CROVETTO-AQUILINA, notaire soussigné, le 12 juin 2006.

3°) Les modifications des statuts ci-dessus ont été approuvées par arrêté de S.E.M le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 7 décembre 2006, dont une ampliation a fait l'objet d'un dépôt, avec d'autres pièces, au rang des minutes de Maître CROVETTO-AQUILINA, le 5 juin 2007.

4°) Les expéditions des actes précités des 12 juin 2006 et 5 juin 2007, ont été déposées au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco, ce jour même.

Monaco, le 15 juin 2007.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

---

**CESSION DE DROIT AU BAIL**

---

*Deuxième insertion*

---

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 30 mai 2007,

Mme Monica LIVEUS, commerçante, divorcée de Monsieur Hervé VETTU, domiciliée 210, avenue Pasteur à Roquebrune Cap Martin (Alpes Maritimes) a cédé à M. Louis SCIOLLA, commerçant, domicilié 14, avenue de Grande-Bretagne, à Monte-Carlo, sous l'administration judiciaire de Monsieur André GARINO, le droit au bail portant sur des locaux sis «Le Buckingham Palace», numéro 11, avenue Saint Michel à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 15 juin 2007.

Signé : H. REY.

---

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

---

**RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE**

---

*Deuxième insertion*

---

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 14 février 2007,

M. Jean TABACCHIERI, restaurateur, demeurant 31, rue de Millo, à Monaco, a renouvelé pour une

période de trois années, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, la gérance libre consentie à M. Carlos BORGES MARQUES, demeurant 94, avenue Jean Jaurès, à Roquebrune-Cap-Martin (A-M), et concernant un fonds de commerce de bar-restaurant exploité numéro 4, rue de la Colle, à Monaco, connu sous le nom de «LA STREGA».

Il a été prévu un cautionnement de 22.867,35 €.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 15 juin 2007.

Signé : H. REY.

---

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

---

**RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE**

---

*Première insertion*

---

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 9 janvier 2007,

Mme Françoise BONI, domiciliée 29, rue Basse à Monaco-Ville, divorcée de M. Frank Gordon ROGERS, Mlle Patricia MAIANO, domiciliée 22, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, et Mme Nadia ROGERS, domiciliée 2 rue de l'Eglise, à Monaco-Ville, divorcée de M. Frédéric CESAIRE-VALERY, ont renouvelé, pour une période de trois années, la gérance libre consentie à M. Frédéric ANFOSSO, domicilié 7, rue Comte Félix Gastaldi, à Monaco-Ville et concernant un fonds de commerce de snack-bar-restaurant (annexe salon de thé, glacier, viennoiserie, pâtisserie), exploité 11 bis, rue Princesse Caroline, à Monaco, dénommé «BILIG CAFE».

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 15 juin 2007.

Signé : H. REY.



**GERANCE LIBRE***Deuxième insertion*

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mai 2007 enregistré le 21 mai 2007, Mme Madlena HORVAT, épouse ZEPTEP, a donné en location gérance à Mlle Daniela IACOPPI, domiciliée à Monaco, 42, boulevard d'Italie, pour une durée d'une année, le fonds de commerce d'exploitation d'un institut de beauté, fonds sis à Monaco, 5, avenue St Laurent, sous l'enseigne Zepter Beauty Shop.

Il a été prévu un cautionnement de 3 048.98 €.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 15 juin 2007.

**RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE***Première insertion*

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 mai 2007, dûment enregistré, Mme Yvonne ROGGERO veuve MICHEL, représentée par Monsieur Jacques ORECCHIA, Administrateur Judiciaire ad-hoc, demeurant en cette qualité au 26 bis, boulevard Princesse Charlotte à Monaco, a renouvelé pour une période de cinq années à compter du 1er avril 2007, la gérance libre consentie à Mme Patricia MICHEL épouse de M. Guy MICHELOTTI, demeurant 20, boulevard Rainier III à Monaco, et concernant un fonds de commerce de maroquinerie, articles de Paris, souvenirs, exploité 18 rue Princesse Caroline à Monaco.

Il a été prévu un cautionnement de 1.300 Euros.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 15 juin 2007.

**CONTRAT DE GERANCE LIBRE***Première insertion*

Suivant acte sous seing privé en date du 16 mai 2007, la SOCIETE HOTELIERE ET DE LOISIRS DE MONACO, en abrégé « S.H.L.M », dont le siège social est à Monaco, 24, rue du Gabian, à concédé en gérance libre pour une période de 3 ans à compter rétroactivement du 15 avril 2007 à Monsieur Gaetano LO GIUDICE, demeurant à Monaco, 5, rue Biovès, la gérance libre d'un fonds de commerce de «boucherie, charcuterie, traiteur, vente de lapins, volailles, poulets rôtis, produits congelés, boissons non alcoolisés», exploité dans des locaux sis au n° 27, rue Comte Félix Gastaldi.

Il a été prévu un cautionnement de 3 081,32 euros.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les bureaux de la SAM «SOCIETE HOTELIERE ET DE LOISIRS DE MONACO» 24, rue du Gabian dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 15 juin 2007.

**«S.C.S. DELPY-VALLAURIO  
& CIE »****Dénomination commerciale :****«MONACO BOATYARD SERVICES»****Ancienne Raison Sociale : «S.C.S. Gilles  
DELPY & Cie»**

Société en Commandite Simple  
au capital de 10.000,00 euros

Siège social : 26 bis, boulevard Princesse Charlotte -  
Monaco

**MODIFICATIONS AUX STATUTS**

Aux termes d'une cession de parts sociales et de la nomination d'un co-gérant, intervenues en date du 6 mars 2007, les associés ont décidé de modifier les articles 1<sup>er</sup>, 5, 7 et 9 des statuts :

## Article Premier.

## Nouvelle rédaction

«Il est formé par les présentes, une société en commandite simple qui existera, d'une part, entre Monsieur Gilles DELPY et Madame Gabrielle VALLAURIO, comme seuls associés commandités indéfiniment responsables des dettes sociales, et d'autre part, Monsieur Emile DELPY, comme seul associé commanditaire responsable des dettes sociales seulement à concurrence de ses apports».

## Art. 5.

## Nouvelle rédaction

«La raison sociale est «S.C.S. DELPY-VALLAURIO & Cie » et la dénomination commerciale «MONACO BOATYARD SERVICES» en abrégé «M.B.S.».

## Art. 7.

## Capital social

## Nouvelle Rédaction

«Le capital social formé est fixé à la somme de DIX MILLE EUROS.

Il est divisé en CENT parts sociales de CENT EUROS chacune, numérotées de UN à CENT qui sont attribuées aux associés en rémunération de leurs apports respectifs, savoir :

|  |     |
|--|-----|
| - Monsieur Gilles DELPY,<br>à concurrence de TRENTE-SEPT PARTS,<br>numérotées de UN à<br>VINGT-CINQ et de<br>CINQUANTE ET UN à<br>SOIXANTE-DEUX, ci..... | 37  |
| - Au seul Associé Commanditaire,<br>à concurrence de VINGT-CINQ PARTS,<br>numérotées de VINGT-SIX à<br>CINQUANTE .....                                   | 25  |
| - Madame Gabrielle VALLAURIO,<br>à concurrence de TRENTE HUIT PARTS,<br>numérotées de SOIXANTE-TROIS<br>à CENT, ci .....                                 | 38  |
| TOTAL : CENT PARTS (100), ci.....  | 100 |

.....

aux frais de la société.»

## Art. 9.

## Nouvelle rédaction

«La société sera gérée et administrée par Madame Gabrielle VALLAURIO et Monsieur Gilles DELPY, comme seuls associés commandités qui auront, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation ni réserve».

Un exemplaire du procès-verbal de nomination d'un co-gérant et d'une cession de parts a été déposé, après enregistrement, au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 juin 2007.

Monaco, le 15 juin 2007.

«**TORLASCO ET CIE**»

Société en Commandite Simple  
au capital de 20.000 euros

Siège social : 20, avenue de Fontvieille -  
Monaco Business Center - Monaco

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 mars 2007, les associés ont décidé le transfert du siège social de la société au 44, boulevard d'Italie, Copropriété Château d'Azur, à Monaco à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007.

Une expédition de ladite assemblée générale a été déposée, après enregistrement auprès des Services Fiscaux, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 11 juin 2007.

Monaco, le 15 juin 2007.

**«NOGHES-MENIO & GENTA»**

Société en Nom Collectif

Siège social : 26, boulevard des Moulins - Monaco

**DISSOLUTION ANTICIPEE**

Aux termes d'une délibération prise au siège social du 16 avril 2007, les associés de la Société en Nom Collectif «NOGHES-MENIO & GENTA», réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé notamment :

- de prononcer la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 16 avril 2007 ;

- de fixer le siège de la liquidation au 26, boulevard des Moulins à Monaco ;

- de nommer en qualité de Liquidateur de la Société Madame Cristina NOGHES-MENIO, domiciliée et demeurant 26, boulevard des Moulins à Monaco ;

- de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Un original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 12 juin 2007.

Monaco le 15 juin 2007.

**COSMETIC LABORATORIES SA**

Société Anonyme Monégasque

au capital de 651.000 euros

Siège social : 27, boulevard d'Italie - Monaco

**AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée «COSMETIC LABORATORIES SA», au capital de 651.000 euros, dont le siège social est à Monaco, 27, boulevard d'Italie, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 6 juillet 2007, à onze heures, au

siège social de la SAM «ALLÉANCE AUDIT», 7, rue de l'Industrie à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Bilan et du Compte de Pertes et Profits de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice ;

- Approbation des comptes, affectation des résultats, quitus aux administrateurs ;

- Fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes ;

- Renouvellement de l'autorisation prévue à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

- Questions diverses.

A l'issue de cette assemblée, les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre sur la poursuite de l'activité sociale.

- Pouvoirs à donner.

Le Conseil d'Administration.

**SOCIETE ANONYME DIFFUSION  
AUTOMOBILE MONEGASQUE  
EN ABRÉGÉ «S.A.D.A.M.»**

Société Anonyme Monégasque

au capital de 150.000 euros

Siège social : 13, boulevard Princesse Charlotte -  
Monaco**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le vendredi 29 juin 2007, à 15 heures, au Cabinet de Monsieur Claude PALMERO, «Roc Fleuri», 1, rue du Ténac à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2006 ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Lecture du bilan au 31 décembre 2006 et du compte de pertes et profits de l'exercice 2006 ; approbation de ces comptes ;
- Quitus à donner aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2006 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du montant des honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 pour l'exercice écoulé ;
- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 pour l'exercice en cours ;
- Questions diverses.

Les pouvoirs en vue de la représentation à l'assemblée générale devront être transmis ou déposés au siège social cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

---

## **BRITISH MOTORS**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 750.000 euros

Siège social : 15, boulevard Princesse Charlotte -  
Monaco

---

### **AVIS DE CONVOCATION**

---

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, annuelle le vendredi 29 juin 2007, à 16 heures, au Cabinet de Monsieur Claude PALMERO, «Roc Fleuri», 1, rue du Ténao à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2006 ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Lecture du bilan au 31 décembre 2006 et du compte de pertes et profits de l'exercice 2006 ; approbation de ces comptes ;
- Quitus à donner aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2006 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du montant des honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
- Nomination des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 pour l'exercice écoulé ;
- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 pour l'exercice en cours ;
- Questions diverses.

Les pouvoirs en vue de la représentation à l'assemblée générale devront être transmis ou déposés au siège social cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

---

## **«PRESTIGE CRUISES MANAGEMENT SAM»**

Société Anonyme Monégasque  
en cours de liquidation  
au capital de 150.000 euros

Siège de la liquidation : 42, boulevard d'Italie -  
Monaco

---

### **AVIS DE CONVOCATION**

---

Les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée «PRESTIGE CRUISES MANAGEMENT

SAM», en cours de liquidation, au capital de 150.000 euros, dont le siège de la liquidation est 42, boulevard d'Italie à Monaco, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le 3 juillet 2007, à onze heures trente, au siège social de la SAM «ALLÉANCE AUDIT», 7, rue de l'Industrie à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice clos le 30 novembre 2006 ;
- Lecture des rapports respectifs du Liquidateur et des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes, affectation des résultats, quitus au Liquidateur ;
- Fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Ratification de l'autorisation prévue à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;
- Questions diverses.

Le Liquidateur.

## SOCIETE MONEGASQUE D'ASSAINISSEMENT «S.M.A.»

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 744.000 euros  
Siège social : 3, avenue de Fontvieille - Monaco

### AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société Monégasque d'Assainissement «S.M.A.» sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, le vendredi 29 juin 2007, à 10 h 00, au siège de la société, 3, avenue de Fontvieille à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2006 ;

- Quitus au Conseil de sa gestion.
- Affectation des résultats ;
- Quitus à donner à un ancien administrateur ;
- Fixation de la rémunération allouée aux Commissaires aux Comptes ;
- Autorisations à donner aux administrateurs, en conformité des dispositions de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895.
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

## SOCIETE MONEGASQUE DES EAUX

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 2.865.000 euros  
Siège social : 29, avenue Princesse Grace - Monaco

### AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société Anonyme Monégasque dénommée «Société Monégasque des Eaux», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 29 juin 2007, à 10 h 30, au siège social, 29, avenue Princesse Grace à Monaco, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice ;
- Approbation des comptes, affectation des résultats, quitus aux administrateurs ;
- Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur décédé ;
- Fixation de la rémunération des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2006 ;

- Renouvellement de l'autorisation prévue à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

---

**«SOCIETE MONEGASQUE D'EXPLOITATION ET D'ETUDES DE RADIODIFFUSION »**

Société Anonyme Monégasque

au capital de 2.286.000 euros

Siège social : 1, avenue Henry Dunant - Monaco

---

**AVIS DE CONVOCATION**

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués le samedi 30 juin 2007, à 11 heures, au cabinet de Mlle Vanessa TUBINO, 14, boulevard des Moulins à Monte-Carlo, en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice 2006 ;

- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice ;

- Examen et approbation des comptes au 31 décembre 2006, et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion ;

- Affectation des résultats ;

- Autorisation à donner aux administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

- Approbation du montant des honoraires alloués aux commissaires aux comptes ;

- Renouvellement du mandat de 4 administrateurs ;

- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;

- Nomination d'un nouvel administrateur ;

- Pouvoirs pour effectuer les formalités ;

- Questions diverses.

A l'issue de cette assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision sur la continuation de l'activité de la société ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Conseil d'Administration.

---

**A.P.M.**

Société Anonyme Monégasque

au capital de 2.100.000 euros

Siège social : 3, rue de l'Industrie - Monaco

---

**AVIS DE CONVOCATION**

---

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 30 juin 2007, à 11 h 00, au siège social 3, rue de l'Industrie à Monaco, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur ledit exercice ;

- Approbation des comptes, affectation des résultats, quitus aux administrateurs ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

- Nomination des commissaires aux comptes ;

- Fixation des honoraires des commissaires aux comptes ;

- Renouvellement de l'autorisation prévue à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

## CREDIT DU NORD

Succursale de Monaco  
Siège social : 27, avenue de la Costa  
Park Palace - Monaco (Pté)

---

### AVIS

---

Le Crédit du Nord, Société Anonyme au capital de 740 263 248 euros dont le siège social est à Lille (Nord), 28, place Rihour et dont le Siège Central est à Paris (8<sup>ème</sup> arrondissement) au 59, boulevard Haussmann, immatriculée au Registre du Commerce de Lille, sous le numéro B 456 504 851.

Ayant Succursale à Monaco, 27, avenue de la Costa, le Park Palace, à Monaco.

Avisé le public que les garanties financières qu'il avait accordées à la SCS GAIA MOSTACCI & CIE, agent immobilier, exerçant son activité sous la dénomination commerciale «AAA MONACO TOWN & SEA IMMOBILIER», sis à Monaco, 8, boulevard des Moulins.

Au titre de ses activités «gestion immobilière, administration de biens immobiliers» et «transactions sur immeubles et fonds de commerce» ont pris fin le 22 mai 2007.

Les créances, s'il en existe, devront être produites entre les mains du CREDIT DU NORD en sa Succursale dans la Principauté de Monaco, 27, avenue de la Costa, le Park Palace, dans les trois mois à compter de la publication du présent avis.

Les garanties «gestion immobilière et administration de biens immobiliers» et «transactions sur immeubles et fonds de commerce» sont désormais accordées par la Banque LE CREDIT LYONNAIS, Succursale de Monaco, au nom de la SCS LAURENCE LORENZI & CIE.

Monaco, le 15 juin 2007.

---

### Récépissé de déclaration d'une association constituée entre Monégasques

---

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.072 du 27 juin 1984 concernant les associations et de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel n° 84-582 du 25 septembre 1984 fixant les modalités d'application de ladite loi, le Secrétaire Général du Ministère d'Etat

délivre récépissé de la déclaration déposée par l'association dénommée « Monaco Disease Power (Monaco Handicap)».

Cette association, dont le siège est situé 5, rue des Géraniums, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

«- l'information, la représentation, le rassemblement de parents ou tuteurs légaux, d'enfants ou adultes souffrant de handicaps mentaux, physiques ou maladies mentales ;

- l'information et la communication auprès de personnalités, autorités administratives et du public sur la problématique et les actions entreprises ou à entreprendre en faveur des populations visées à l'alinéa ci-dessus afin, notamment, de favoriser leur intégration sociale ;

- apporter un soutien matériel et financier à toutes structures ou associations, en Principauté ou à l'étranger, accueillant des enfants ou adultes souffrant de handicaps mentaux, physiques ou de maladies mentales. Une assistance peut être également apportée directement à des familles dont l'enfant ou l'adulte est atteint d'un handicap ou d'une maladie mentale ;

- financer, seule ou en collaboration avec d'autres associations ou instituts, une ou plusieurs structures d'accueil et d'une manière générale élaborer des projets communs.»

---

## CREDIT MOBILIER DE MONACO

Mont de piété  
15, avenue de Grande-Bretagne - Monaco

---

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

---

Les emprunteurs sont informés que les nantissements échus seront livrés à la vente mercredi 20 juin 2007, de 9 h 15 à 12 h et de 14 h 15 à 17 h.

L'exposition aura lieu le mardi 19 juin 2007 de 10 h 15 à 12 h 15.

---

**BANQUE DE GESTION  
EDMOND DE ROTHSCHILD  
MONACO**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 12.000.000 euros  
Siège social : 2, avenue de Monte-Carlo - MONACO

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006

| <b>ACTIF</b>                                   | <b>2006</b>           | <b>2005</b>           |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Caisse, Banques Centrales, C.C.P.....          | 16 079 307,68         | 12 812 558,88         |
| Créances sur les Etablissements de Crédit..... | 588 115 572,35        | 476 184 135,11        |
| Opérations avec la clientèle.....              | 126 760 353,35        | 82 067 752,83         |
| Parts dans les entreprises liées.....          | 306 833,71            | 307 629,06            |
| Immobilisations incorporelles.....             | 7 404 666,10          | 8 467 554,18          |
| Immobilisations corporelles.....               | 1 468 570,27          | 1 100 079,61          |
| Autres Actifs.....                             | 8 743 502,59          | 3 409 345,66          |
| Comptes de régularisation.....                 | 2 293 791,87          | 1 326 037,66          |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF.....</b>                   | <b>751 172 597,92</b> | <b>585 675 092,99</b> |

| <b>PASSIF</b>                                   | <b>2006</b>           | <b>2005</b>           |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Dettes envers les Etablissements de Crédit..... | 150 858 112,88        | 118 591 769,73        |
| Opérations avec la clientèle.....               | 545 492 464,93        | 421 457 973,07        |
| Autres Passifs.....                             | 11 850 062,77         | 10 209 144,55         |
| Comptes de régularisation.....                  | 7 784 530,32          | 5 331 402,14          |
| Provisions pour risques et charges.....         | 2 746 605,39          | 1 945 871,82          |
| Capitaux propres hors FRBG.....                 | 32 440 821,63         | 28 138 931,68         |
| Capital souscrit.....                           | 12 000 000,00         | 12 000 000,00         |
| Réserves.....                                   | 14 580 017,07         | 12 442 248,12         |
| Report à nouveau.....                           | 358 914,61            | 941 304,47            |
| Résultat de l'exercice.....                     | 5 501 889,95          | 2 755 379,09          |
| <b>TOTAL DU PASSIF.....</b>                     | <b>751 172 597,92</b> | <b>585 675 092,99</b> |

**HORS-BILAN**

|                                  | <b>2006</b>   | <b>2005</b>   |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| <b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>  |               |               |
| Engagements de garantie.....     | 273 292,00    | 2 503 292,00  |
| <b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b> |               |               |
| Engagements de financement.....  | 48 416 392,53 | 34 698 230,00 |
| Engagements de garantie.....     | 20 838 748,35 | 21 612 747,98 |



---



---

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006**


---

|  | <b>2006</b>          | <b>2005</b>          |
|--|----------------------|----------------------|
|  |                      | <b>PROFORMA</b>      |
| Intérêts et produits assimilés .....   | 25 496 789,26        | 14 357 464,33        |
| Intérêts et charges assimilées .....   | (20 646 866,99)      | (11 258 067,31)      |
| Revenus des titres à revenu variable.....  | 5 370,18             | 5 170,08             |
| Commissions ( produits ) .....   | 19 402 046,83        | 14 477 875,22        |
| Commissions ( charges ) .....  | (1 402 825,75)       | (1 104 726,14)       |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ....             | 7 651 644,33         | 6 008 791,78         |
| Autres produits d'exploitation bancaire .....                                    | 975 091,66           | 426 592,61           |
| Autres charges d'exploitation bancaire .....                                     | (3 463 825,41)       | (679 313,58)         |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE .....</b>  | <b>28 017 424,11</b> | <b>22 233 786,99</b> |
| Charges générales d'exploitation .....   | (16 836 289,21)      | (16 651 128,48)      |
| Dotations aux amortissements et aux provisions sur immo.<br>incorp. et corp..... | (1 597 881,05)       | (972 807,06)         |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....</b>   | <b>9 583 253,85</b>  | <b>4 609 851,45</b>  |
| Coût du risque .....   | (868 943,94)         | (225 085,04)         |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION.....</b>  | <b>8 714 309,91</b>  | <b>4 384 766,41</b>  |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés .....                                     | (100 794,61)         | 3 118,81             |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT .....</b>  | <b>8 613 515,30</b>  | <b>4 387 885,22</b>  |
| Résultat exceptionnel .....  | (99 744,35)          | (210 862,13)         |
| Impôt sur les bénéfices.....   | (3 011 881,00)       | (1 421 644,00)       |
| <b>RESULTAT NET .....</b>  | <b>5 501 889,95</b>  | <b>2 755 379,09</b>  |

---

---

**NOTE ANNEXE AUX COMPTES 2006****1. PRINCIPES GENERAUX ET METHODES**

Les méthodes générales d'enregistrement propres à la réglementation applicable aux établissements de crédit et prévues par les instructions du Comité de la Réglementation Bancaire sont appliquées (cf CRC 2000.03 du 4 juillet 2000 et 2002.03 du 12 décembre 2002)).

A noter toutefois cette année le reclassement des rétrocessions versées aux apporteurs d'affaires au niveau du produit net bancaire ; ces rétrocessions, étaient auparavant comprises dans les autres charges d'exploitation. A ce titre, l'exercice 2006 a été retraité sur l'intitulé «31/12/2005 PROFORMA» afin de permettre les comparaisons avec l'exercice sous revue.

Conformément au règlement 97/02 du 21/02/1997 modifié, notre Banque est dotée d'un Contrôle Interne, dans les conditions prévues par ledit règlement.

**2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

L'activité unique de la Banque étant la gestion de portefeuille, son intervention sur les marchés financiers se fait essentiellement au titre d'intermédiaire. Elle ne traite pas d'instruments dérivés, sauf occasionnellement l'achat ou vente d'options couvertes pour le compte de la clientèle en vue de couverture. Elle n'a pas de ce fait de risque de contrepartie sur produits dérivés.

**2.1. Conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions du règlement 89/01 modifié, les créances, les dettes, les engagements hors-bilan exprimés en devises sont convertis au cours de change de fin d'exercice.

Les produits et charges en devises sont convertis en euros au cours du comptant en vigueur le jour des transactions.

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change du terme restant à courir, à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et pertes de change dégagés des opérations conclues en devises sont portés au Compte de Résultat.

**2.2. Participations et parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur cours historique.

**2.3. Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements ont été pratiqués selon la méthode linéaire sur leur durée probable d'utilisation, et en vertu des taux couramment admis.

**2.4. Instruments financiers**

Dans le cadre de son activité de gestion, la banque a été amenée à traiter des opérations d'options de change et sur valeurs mobilières pour le compte de sa clientèle. Il n'existait aucune position ouverte pour compte propre au 31 décembre 2006.

**2.5. Intérêts et Commissions**

Les intérêts sont comptabilisés au Compte de Résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées dès l'enregistrement comptable des transactions les ayant générées.

**2.6. Engagements de retraite**

Les indemnités de départ à la retraite découlant de la Convention Collective Monégasque du Personnel des Banques ne sont pas couvertes par des contrats d'assurance. La provision totale s'élève à K€ 140 au 31.12.2006.

**2.7. Fiscalité**

La banque a dégagé cette année encore un chiffre d'affaires sur Monaco inférieur à 75%. Selon les dispositions fiscales monégasques, elle reste soumise au champ d'application de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, au taux de 33 1/3 %, soit K€ 3 012.

### 3. INFORMATION SUR LES POSTES DU BILAN

#### 3.1. Les créances et dettes

Les créances et dettes, exprimées en milliers d'euros se ventilent selon leur durée restant à courir comme suit :

#### Ventilation des Créances et Dettes suivant la durée résiduelle

| Rubriques                                  | Durée <= 3 mois | 3 mois < durée <= 1 an | 1 an < durée <= 5 ans | durée > 5 ans |
|--|-----------------|------------------------|-----------------------|---------------|
| Créances sur les établissements de crédit  | 580 942         | 7 173                  |                       |               |
| Créances sur la clientèle                  | 109 146         | 17 517                 | 97                    |               |
| Dettes envers les établissements de crédit | 136 871         | 13 987                 |                       |               |
| Comptes créditeurs de la clientèle         | 539 366         | 6 126                  |                       |               |

Les créances et dettes sur établissements de crédit comprennent des opérations avec les banques du Groupe Edmond de Rothschild et sont retracées dans le tableau suivant :

#### Ventilation des opérations réalisées avec des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation

| Rubriques<br>(milliers d'EUROS)            | Total   | Dont opérations se rapportant à des entreprises |                                |
|--|---------|---|--------------------------------|
|  |         | Liées   | ayant un lien de participation |
| Créances sur les établissements de crédit  | 588 115 | 2 469   | 3 588                          |
| Dettes envers les établissements de crédit | 150 858 | 50 589  | 9 495                          |

Le solde de l'actif correspond en grande partie au placement de l'excédent des ressources sur les emplois; le risque de contrepartie fait l'objet d'une analyse régulière par le Conseil d'Administration de la Banque.

Les créances sur la clientèle sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale.

#### 3.2. Tableau des filiales et Participations

| Filiales et Participations                               | Capital (en K€) | Quote- part du capital détenue | Résultat du dernier exercice clos (en K€) | Dividendes | Observations<br>Date de création |
|--|-----------------|--------------------------------|---|------------|----------------------------------|
| Incentive Management SAM                                 | 150             | 100%                           | (0)                                       |            | 09/07/2002                       |
| Edmond de Rothschild Conseil et Courtage d'assurance SAM | 150             | 100%                           | (17)                                      |            | 26/10/2005                       |

### 3.3. Les Immobilisations

Les immobilisations, exprimées en milliers d'euros, s'analysent pour l'exercice 2006, selon le tableau ci-dessous :

| TYPE D'IMMOBILISATION                                    | Montant brut en début d'exercice 2006 | Acquisitions 2006 | Cessions 2006 | Dotations aux Amortissements 2006 | Amortissements Cumulés au 31.12.2006 | Valeur résiduelle en fin d'exercice |
|--|---------------------------------------|-------------------|---------------|-----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Immobilisations incorporelles :                          |                                       |                   |               |                                   |                                      |                                     |
| - Frais d'établissement/ Licence GIE CB                  | 42                                    | 5                 |               | 6                                 | 27                                   | 20                                  |
| - Fonds commercial                                       | 5 935                                 |                   |               |                                   |                                      | 5 935                               |
| - Logiciels  | 5 788                                 | 150               |               | 1 212                             | 4 575                                | 1 363                               |
| - Acomptes divers  |                                       |                   |               |                                   |                                      |                                     |
| - Certificat d'associations G dépôts                     | 86                                    |                   |               |                                   |                                      | 86                                  |
| Sous-total   | 11 851                                | 155               |               | 1 218                             | 4 602                                | 7 404                               |
| Immobilisations corporelles :                            |                                       |                   |               |                                   |                                      |                                     |
| - Agencements, installations et autres immo. corporelles | 4 380                                 | 850               | 188           | 293                               | 3 573                                | 1 469                               |
| - Acomptes divers  |                                       |                   |               |                                   |                                      |                                     |
| Sous-total   | 4 380                                 | 850               | 188           | 293                               | 3 573                                | 1 469                               |
| Total Immobilisations                                    | 16 231                                | 1 005             | 188           | 1 511                             | 8 175                                | 8 873                               |

L'ensemble de ces immobilisations est utilisé pour l'activité propre de la banque.

### 3.4. Les Fonds Propres

Les fonds propres de la banque sont, à l'issue de cet exercice et après intégration des résultats, de 32,441 millions d'euros.

Conformément à ses statuts et aux propositions d'affectation du résultat 2006 établies par le Conseil d'Administration, les réserves évoluent de la façon suivante :

| En milliers d'euros | Montants affectés au 31/12/2006 | Affectation résultats 2006 | Montants après affectation 2006 |
|---------------------|---------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| Réserve statutaire  | 980                             | 220                        | 1 200                           |
| Réserve facultative | 13 600                          | 2 400                      | 16 000                          |

### 3.5. Les Provisions

Elles sont constituées pour partie par une provision pour réclamations clients dotée pour 450 K€, par une provision pour risques liés à la gestion d'un montant global de 1 834 K€ et par une provision litige complémentaire qui s'élève à 308 K€.

**3.6. Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer inclus dans les postes du bilan au 31.12.2006 (en milliers d'euros)**

| Postes   | Montants   |              | Total        |
|--|------------|--------------|--------------|
|  | Euros      | Devises      |              |
| <b>Actif</b>                                   |            |              |              |
| Créances sur les établissements de crédit      | 238        | 636          | 874          |
| Créances sur la clientèle                      | 524        | 244          | 768          |
| <b>Total inclus dans les postes de l'actif</b> | <b>762</b> | <b>880</b>   | <b>1 642</b> |
| <b>Passif</b>                                  |            |              |              |
| Dettes envers les établissements de crédit     | 458        | 441          | 899          |
| Comptes créditeurs de la clientèle             | 331        | 973          | 1 304        |
| <b>Total inclus dans les postes du passif</b>  | <b>789</b> | <b>1 414</b> | <b>2 203</b> |

**3.7. Comptes de régularisation et Divers**

Le tableau ci-dessous donne par catégories d'opérations le détail des comptes de régularisation et des autres comptes actifs et passifs (en milliers d'euros) :

| Postes  | Comptes de l'actif | Comptes du passif |
|---|--------------------|-------------------|
| Résultats de change hors-bilan                          | 494                |                   |
| Charges constatées d'avance                             | 186                |                   |
| Produits divers à recevoir                              | 1 339              |                   |
| Charges à payer - personnel                             |                    | 5 639             |
| Charges à payer - fournisseurs                          |                    | 553               |
| Charges à payer - apporteurs                            |                    | 1 403             |
| Charges à répartir                                      | 4                  |                   |
| Divers  | 271                | 190               |
| <b>Total Comptes de Régularisation</b>                  | <b>2 294</b>       | <b>7 785</b>      |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres | 8 696              | 6 204             |
| Débiteurs divers  | 48                 |                   |
| Créditeurs divers                                       |                    | 1 354             |
| Dépôts de garanties reçus                               |                    | 2 417             |
| Impôt à payer au FISC                                   |                    | 1 875             |
| <b>Total Autres</b>                                     | <b>8 744</b>       | <b>11 850</b>     |

**3.8. Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises**

|                  |                     |
|------------------|---------------------|
|                  | Contre-valeur en K€ |
| Total de l'Actif | 314 595             |
| Total du Passif  | 310 477             |

**4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN****4.1. Contrats de Change non dénoués au 31.12.2006 (en milliers d'euros)**

Les opérations retracées ici ne révèlent pas de position significative pour compte propre de la banque.

| Postes                                 | A recevoir | A livrer |
|--|------------|----------|
| Euros achetés non reçus                | 885        |          |
| Devises achetées non reçues            | 2 919      |          |
| Euros vendus non livrés                |            | 1 239    |
| Devises vendues non livrées            |            | 2 560    |
| Total opérations de change au comptant | 3 804      | 3 799    |
| Euros à recevoir, devises à livrer     | 11 820     | 6 990    |
| Devises à recevoir, euros à livrer     | 6 919      | 11 266   |
| Devises à recevoir, devises à livrer   | 8 429      | 8 327    |
| Total opérations de change à terme     | 27 168     | 26 583   |

**4.2. Opérations sur instruments de change conditionnels**

|                 |        |
|-----------------|--------|
| Achats de Calls | 8 231  |
| Ventes de Calls | 8 231  |
| Achats de Puts  | 13 916 |
| Ventes de Puts  | 13 916 |

Pour ces opérations, la Banque n'intervient sur les marchés qu'en qualité d'intermédiaire et uniquement pour le compte de sa clientèle, les opérations étant systématiquement adossées auprès d'une contrepartie bancaire. L'ensemble des opérations est effectué de gré à gré.

**5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT****5.1. Ventilation des Commissions pour l'exercice 2006 (en milliers d'euros)**

| Rubriques  | Charges      | Produits      |
|--|--------------|---------------|
| Opérations de change et d'échange                    | 14           | 16            |
| Opérations sur titres pour le compte de la clientèle | 1 031        | 13 616        |
| Autres prestations de services financiers            | 358          | 5 353         |
| Autres opérations diverses de la clientèle           |              | 417           |
| <b>Total commissions</b>                             | <b>1 403</b> | <b>19 402</b> |

Les produits sont perçus de la clientèle. Concernant les commissions payées, elles représentent essentiellement les frais engagés pour le compte de la clientèle, auprès des différents intermédiaires financiers, établissements de crédit ou autres.

**5.2. Gains sur opérations des portefeuilles de négociation**

Ce poste traduit le résultat des opérations suivantes :

- opérations d'achat et de vente de titres effectués par la banque, essentiellement sur les marchés obligataires pour K€ 6 485.

- opérations de change pour K€ 1 117.

- Solde du bénéfice des opérations sur instruments de change conditionnels pour K€ 50.

### **5.3. Charges générales d'exploitation - Frais de personnel -**

L'évolution des frais de personnel se traduit comme suit au cours de l'exercice 2006 (en milliers d'euros) :

|                             | 2006   | 2005   |
|-----------------------------|--------|--------|
| - Salaires et traitements   | 10 546 | 8 547  |
| - Charges de retraite       | 798    | 835    |
| - Autres charges sociales   | 1 338  | 1 212  |
| - Formation Professionnelle | 66     | 121    |
| Total                       | 12 748 | 10 715 |

La provision pour congés payés, constituée conformément à la réglementation en vigueur et incorporée dans les postes Comptes de Régularisation au Bilan, a été régularisée en fonction des effectifs et de leurs droits à congé au 31.12.2006. Le complément de provision correspondant a été porté en charge, en salaires et traitements, au Compte de Résultat.

### **5.4. Charges et produits exceptionnels**

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| Charges exceptionnelles | (195 K€) |
| Produits exceptionnels  | 95 K€    |
| Résultat exceptionnel   | (100 K€) |

## **6. AUTRES INFORMATIONS**

**6.1. L'effectif de la banque était de 88 personnes au 31 décembre 2006.**

**6.2. Rappel des résultats de la banque sur les 5 dernières années :**

|      | Résultat en<br>milliers d'euros |
|------|---------------------------------|
| 2002 | 760                             |
| 2003 | 542                             |
| 2004 | 1 394                           |
| 2005 | 2 755                           |
| 2006 | 5 502                           |

### **6.3. Ratios prudentiels**

#### **6.3.1. Ratio de solvabilité**

Ce ratio permet de mesurer le rapport entre les fonds propres de la banque et l'ensemble des risques encourus par la banque, risques pondérés en fonction du risque de solvabilité des bénéficiaires, et doit être au moins égal à 8%, limite largement respectée.

#### **6.3.2. Coefficient de fonds propres et de ressources permanentes**

L'objectif de ce ratio est de maintenir une certaine permanence dans le comportement des banques en matière de ressources longues.

Compte tenu de l'activité principale de la banque, l'obligation de couverture des actifs immobilisés et des emplois longs par les fonds propres et les ressources permanentes, fixée à 60% par le règlement CRB 86/17 modifié, était largement satisfaite.

### **6.3.3. Coefficient de liquidité**

Le coefficient de liquidité permet de suivre et de contrôler la faculté d'un établissement à rembourser notamment ses dépôts exigibles à très court terme. Les modalités de calcul et les objectifs de ratios ont été définis par le règlement CRB 88/01 modifié.

Ainsi, au 31.12.2006, la liquidité à 1 mois par rapport aux exigibilités à 1 mois était pour la banque de 146%, le minimum requis étant de 100%.

### **6.3.4. Contrôle des grands risques**

L'objectif poursuivi par la réglementation bancaire est de diviser les risques de chaque établissement bancaire et de proportionner chacun d'eux à son assise financière afin d'être toujours en mesure de faire face à la défaillance d'une entreprise (cf. CRB 93/05 modifié). La Banque respecte l'ensemble des prescriptions.

### **6.3.5. Gestion des risques de taux**

La Banque a pour politique d'adosser systématiquement ses échéances actif / passif. Aucun risque de taux particulier n'est à signaler.

## **6.4. Réserves obligatoires**

Conformément au Règlement n° 2818/98 de la BCE, la Banque constitue mensuellement les Réserves obligatoires.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006**

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport général, de l'accomplissement de la mission générale et permanente qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi vous nous avez confiée, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2004, pour l'exercice 2004, 2005 et 2006.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

- le total du bilan s'établit à .....751.172.597,92 €  
- le compte de résultat fait  
apparaître un bénéfice  
après impôt de..... 5.501.889,95 €

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice 2006, le bilan au 31 décembre 2006, le compte de résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date, et l'annexe, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons aussi vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies par leur évaluation et pour la discrimination des

charges et produits figurant dans le compte de résultat.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre société.

A notre avis, les états financiers au 31 décembre 2006, soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2006 ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Monaco, le 23 avril 2007.

Les Commissaires aux Comptes,

Claude PALMERO

Vanessa TUBINO.

La Banque de Gestion Edmond de Rothschild - Monaco tiendra à la disposition du public son Rapport Annuel 2006 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.



**BNP PARIBAS PRIVATE BANK MONACO**

Société Anonyme Monégasque  
 au capital de 12 960 000,00 euros  
 Siège social : 15/17, avenue d'Ostende - Monaco (Pté)

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2006***(en milliers d'euros)*

| <b>ACTIF</b>  | <b>2006</b>      | <b>2005</b>      |
|---|------------------|------------------|
| CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P. ....                      | 68 948           | 67 106           |
| CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .....             | 1 890 309        | 1 852 684        |
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....                          | 291 820          | 266 910          |
| PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS<br>A LONG TERME..... | 8                | 8                |
| PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES.....                       | 143              | 145              |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....                         | 663              | 1 618            |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....                            | 9 836            | 10 199           |
| AUTRES ACTIFS .....   | 16 667           | 4 946            |
| COMPTES DE REGULARISATION.....                              | 5 943            | 4 913            |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF .....</b>                               | <b>2 284 337</b> | <b>2 208 529</b> |
| <br>  |                  |                  |
| <b>PASSIF</b>   | <b>2006</b>      | <b>2005</b>      |
| BANQUES CENTRALES, C.C.P.....                               |                  |                  |
| DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .....            | 987 901          | 1 082 161        |
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....                          | 1 225 127        | 1 073 241        |
| AUTRES PASSIFS.....   | 17 867           | 5 246            |
| COMPTES DE REGULARISATION.....                              | 6 528            | 10 191           |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES .....                    | 2 310            | 4 985            |
| DETTES SUBORDONNEES .....                                   | 10 050           | 10 009           |
| CAPITAUX PROPRES HORS FRBG.....                             | 34 554           | 22 696           |
| CAPITAL SOUSCRIT .....                                      | 12 960           | 12 960           |
| PRIMES D'EMISSION .....                                     | 20 160           | 20 160           |
| RESERVES .....  | 18 731           | 18 731           |
| REPORT A NOUVEAU (+/-).....                                 | -29 155          | 6 297            |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-) .....                          | 11 858           | -35 452          |
| <b>TOTAL DU PASSIF .....</b>                                | <b>2 284 337</b> | <b>2 208 529</b> |

**HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2006***(en milliers d'euros)*

|                                  | <b>2006</b> | <b>2005</b> |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| <b>ENGAGEMENTS DONNES :</b>      |             |             |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ..... | 85 156      | 53 236      |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....     | 61 459      | 56 703      |
| <b>ENGAGEMENTS RECUS :</b>       |             |             |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ..... | 38 525      | 45 000      |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....     | 13 070      | 17 904      |

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006***(en milliers d'euros)*

|   | <b>2006</b>   | <b>2005</b>    |
|---|---------------|----------------|
| INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES.....   | 146 627       | 94 196         |
| INTERETS ET CHARGES ASSIMILES .....   | -136 126      | -85 856        |
| REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE.....   | 1             | 1              |
| COMMISSIONS (PRODUITS).....   | 22 291        | 14 995         |
| COMMISSIONS (CHARGES).....  | -834          | -575           |
| GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES<br>PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION .....                                    | 1 916         | 1 092          |
| AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE.....  | 9             | 7              |
| AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....   | -2 582        | -1 528         |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE .....</b>   | <b>31 302</b> | <b>22 332</b>  |
| CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....  | -18 605       | -11 637        |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX<br>PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS<br>INCORPORELLES ET CORPORELLES ..... | -605          | -758           |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....</b>  | <b>12 092</b> | <b>9 937</b>   |
| COUT DU RISQUE .....  | -456          | 64             |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION.....</b>   | <b>11 636</b> | <b>10 001</b>  |
| GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES.....   | 31            |                |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT .....</b>   | <b>11 667</b> | <b>10 001</b>  |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL .....   | 191           | -45 453        |
| IMPOT SUR LES BENEFICES.....  |               |                |
| <b>RESULTAT NET .....</b>   | <b>11 858</b> | <b>-35 452</b> |

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES 2006****1) PRINCIPES GENERAUX ET METHODES**

Les méthodes générales d'enregistrement propres à la réglementation applicable aux établissements de crédit et prévues par les instructions du Comité de la Réglementation Bancaire sont appliquées. (règlements 2000.03 du 4 juillet 2000 et 2002.03 du 12 décembre 2002).

Le règlement CRB 97/02 relatif au contrôle interne a été pris en compte.

**2) PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION****2.1 Conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions des règlements 89/01 et 90/01, les créances, les dettes, les engagements hors bilan exprimés en devises sont convertis au cours de change de fin d'exercice.

Les produits et charges en devises sont convertis en euros au cours du comptant en vigueur le jour des transactions.

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change du terme restant à courir, à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et pertes de change dégagés des opérations conclues en devises sont portés au Compte de Résultat.

**2.2 Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements ont été pratiqués selon la méthode linéaire sur leur durée probable d'utilisation, et aux taux suivants :

|                                  |   |        |
|----------------------------------|---|--------|
| ● Logiciel                       | : | 1 an   |
| ● Matériel informatique          | : | 3 ans  |
| ● Frais d'établissement          | : | 5 ans  |
| ● Matériel roulant               | : | 5 ans  |
| ● Mobilier et matériel de bureau | : | 5 ans  |
| ● Aménagements et installations  | : | 10 ans |
| ● Immeubles                      | : | 25 ans |

**2.3 Créances douteuses**

Les créances impayées ou non autorisées sont contrôlées au cas par cas et déclassées en créances douteuses conformément aux dispositions établies par le règlement CRC 2000.03.

Les provisions sont constituées individuellement et viennent en déduction des créances douteuses. Les intérêts sur ces dernières qui sont inscrits au compte de résultats sont intégralement provisionnés.

**2.4 Intérêts et Commissions**

Les intérêts sont comptabilisés au Compte de Résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées dès l'enregistrement comptable des transactions les ayant générées.

**2.5 Engagements sociaux**

La provision d'engagements sociaux ressort au 31/12/06 à 1.962 K€.

Décomposition ci-dessous :

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| En milliers d'euros            |            |
| Indemnités de fin de carrière  | 1 664      |
| Primes de médailles du travail | <u>298</u> |
| Total                          | 1 962      |

## 2.6 Fiscalité

La banque a dégagé un chiffre d'affaires sur Monaco supérieur à 75%. Selon les dispositions fiscales monégasques, elle demeure hors du champ d'application de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

## 3) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

### 3.1 Les créances et dettes

Les créances et dettes, exprimées en milliers d'euros se ventilent selon leur durée restant à courir comme suit :

#### Ventilation des créances et dettes suivant la durée résiduelle

| Rubriques<br>(en Milliers d'euros)                                | Durée<br>< 3 mois | < 3 mois<br>< durée <=<br>1 an | 1 an<br>< durée <=<br>5 ans | Durée<br>> 5 ans | Créances<br>et dettes<br>rattachées | Total     |
|---|-------------------|--------------------------------|-----------------------------|------------------|-------------------------------------|-----------|
| - Créances sur les établissements de crédits et banques centrales | 1 853 220         | 90 466                         | 0                           |                  | 11 707                              | 1 955 393 |
| - Créances sur la clientèle                                       | 99 406            | 24 040                         | 43 893                      | 122 649          | 1 831                               | 291 819   |
| - Dettes envers les établissements de crédits                     | 895 004           | 40 519                         | 809                         | 47 966           | 3 603                               | 987 901   |
| - Comptes créditeurs de la clientèle                              | 1 173 297         | 39 754                         | 9 622                       | 0                | 2 454                               | 1 225 127 |

Les créances et dettes sur établissements de crédit comprennent des opérations avec les banques du Groupe BNP Paribas et sont retracées dans le tableau suivant :

#### Ventilation des opérations réalisées avec des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation.

| Rubriques<br>(en Milliers d'euros)          | Total     | Dont opérations se rapportant à des entreprises |                |                                |
|---|-----------|---|----------------|--------------------------------|
|   |           | liées France                                    | liées Etranger | ayant un lien de participation |
| Créances sur les établissements de crédits  | 1 955 393 | 1 770 241                                       | 3              | 68 162                         |
| Dettes envers les établissements de crédits | 987 901   | 65 445  | 752 289        | 170 167                        |

Les créances sur la clientèle sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour créances douteuses a été constituée pour un montant de 2.119 K€.

### 3.2 Les immobilisations

Les immobilisations, exprimées en milliers d'euros, s'analysent pour l'exercice 2006, selon le tableau ci-dessous :

| Type d'immobilisations                                 | Montant brut début exercice 2006 | Acquisition 2006 | Cessions 2006  | Montant brut fin période 2006 |
|--|----------------------------------|------------------|----------------|-------------------------------|
| Immobilisations incorporelles                          |                                  |                  |                |                               |
| - Droit au bail  | 1 214                            |                  | - 1 174        | 40                            |
| - Fonds de commerce SBE                                | 229                              |                  |                | 229                           |
| - Frais d'établissement                                | 576                              | 255              |                | 831                           |
| - Logiciels  | 2 136                            | 59               | - 1 721        | 474                           |
| - Certificat fonds de garantie                         | 380                              |                  |                | 380                           |
| Sous-total   | 4 535                            | 314              | - 2 895        | 1 954                         |
| Immobilisations corporelles                            |                                  |                  |                |                               |
| - Agencements, installation et autres imm. corporelles | 9 225                            | 188              | - 2 337        | 7 076                         |
| - Immobilisation hors exploitation                     | 94                               |                  | - 92           | 2                             |
| - Tableaux & œuvres d'arts                             | 21                               |                  |                | 21                            |
| - Immobilisation exploitation                          | 10 217                           |                  |                | 10 217                        |
| Sous-total   | 19 557                           | 188              | - 2 429        | 17 316                        |
| <b>Total immobilisation</b>                            | <b>24 092</b>                    | <b>502</b>       | <b>- 5 324</b> | <b>19 270</b>                 |

| Type d'immobilisations                                 | Amortissement début exercice 2006 | Dotation 2006 | Reprise 2006 | Sortie 2006    | Amortissement cumulés au 31/12/2006 |
|--|-----------------------------------|---------------|--------------|----------------|-------------------------------------|
| Immobilisations incorporelles                          |                                   |               |              |                |                                     |
| - Fonds de commerce SBE                                | 229                               |               |              |                | 229                                 |
| - Frais d'établissement                                | 576                               | 48            |              |                | 624                                 |
| - Logiciels  | 2 112                             | 48            |              | - 1 721        | 438                                 |
| Sous-total   | 2 917                             | 95            | 0            | - 1 721        | 1 291                               |
| Immobilisations corporelles                            |                                   |               |              |                |                                     |
| - Agencements, installation et autres imm. corporelles | 7 340                             | 427           |              | - 1 694        | 6 073                               |
| - Immobilisation hors exploitation                     | 50                                | 2             |              | - 50           | 2                                   |
| - Immobilisation exploitation                          | 1 281                             | 124           |              |                | 1 405                               |
| - Provisions p/dépréciation imm. hors exploit.         | 44                                |               | -44          |                | 0                                   |
| - Provisions p/dépréciation imm. aménag & instal       | 643                               |               |              | - 643          | 0                                   |
| Sous-total   | 9 358                             | 553           | - 44         | - 2 387        | 7 480                               |
| <b>Total immobilisation</b>                            | <b>12 275</b>                     | <b>648</b>    | <b>- 44</b>  | <b>- 4 109</b> | <b>8 771</b>                        |

| Type d'immobilisations                                 | Valeur brute<br>au<br>31/12/2006 | Amortissement<br>au<br>31/12/2006 | Valeur résiduelle<br>au<br>31/12/2006 |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Immobilisations incorporelles                          |                                  |                                   |                                       |
| - Droit au bail  | 40                               |                                   | 40                                    |
| - Fonds de commerce SBE                                | 229                              | 229                               | 0                                     |
| - Frais d'établissement                                | 831                              | 624                               | 207                                   |
| - Logiciels  | 474                              | 438                               | 36                                    |
| - Certificat fonds de garantie                         | 380                              | 0                                 | 380                                   |
| Sous-total   | 1 954                            | 1 291                             | 663                                   |
| Immobilisations corporelles                            |                                  |                                   |                                       |
| - Agencements, installation et autres imm. corporelles | 7 076                            | 6 073                             | 1 003                                 |
| - Immobilisation hors exploitation                     | 2                                | 2                                 | 0                                     |
| - Tableaux & œuvres d'art                              | 21                               |                                   | 21                                    |
| - Immobilisation exploitation                          | 10 217                           | 1 405                             | 8 812                                 |
| - Provisions p/dépréciation imm. hors exploit.         |                                  | 0                                 | 0                                     |
| - Provisions p/dépréciation imm. aménag & instal       |                                  | 0                                 | 0                                     |
| Sous-total   | 17 316                           | 7 480                             | 9 836                                 |
| <b>Total immobilisation</b>                            | <b>19 270</b>                    | <b>8 771</b>                      | <b>10 499</b>                         |

L'ensemble de ces immobilisations est utilisé pour l'activité propre de la Banque.

### 3.3 Provisions et reprises pour risques et charges.

#### 1. Engagements sociaux

La provision d'engagements sociaux ressort au 31/12/06 à 1.962 K€.

La décomposition de cette dernière est renseignée au point 2.5 Engagements sociaux

| Date entrée | Dossiers                     | Encours initial | Dotations période | Reprises période | Provisions 31/12/2006 |
|-------------|------------------------------|-----------------|-------------------|------------------|-----------------------|
| 31/12/2005  | Prov. S/ engagements sociaux | 2 410           | 0                 | 448              | 1 962                 |
|             | <b>TOTAUX</b>                | <b>2 410</b>    | <b>0</b>          | <b>448</b>       | <b>1 962</b>          |

#### 2. Litiges

| Date entrée | Dossiers             | Encours initial | Dotations période | Reprises période | Provisions 31/12/2006 |
|-------------|----------------------|-----------------|-------------------|------------------|-----------------------|
| 31/12/2005  | Provision constituée | 75              | 303               | 30               | 348                   |
|             | <b>TOTAUX</b>        | <b>75</b>       | <b>303</b>        | <b>30</b>        | <b>348</b>            |

**3. Provision pour restructuration**

| Date entrée | Dossiers        | Encours initial | Dotations période | Reprises période | Provisions 31/12/2006 |
|-------------|-----------------|-----------------|-------------------|------------------|-----------------------|
| 31/12/2005  | Report de solde | 2 500           |                   | 2 500            | 0                     |
|             | <b>TOTAUX</b>   | <b>2 500</b>    | <b>0</b>          | <b>2 500</b>     | <b>0</b>              |

**3.4 Les Fonds Propres**

Le capital social de la Banque se compose de 72.000 actions de 180 euros chacune.

- Capital social = 12.960 K€
- Prime d'émission liées au capital = 20.160 K€

Les fonds propres de la Banque au sens de la réglementation bancaire sont, à l'issue de cet exercice et après intégration des résultats, de 43.931 K€.

Conformément aux statuts et aux propositions d'affectation du résultat 2006 établies par le Conseil d'Administration, les réserves évoluent de la façon suivante :

| En milliers d'euros | Montant affectés au 31/12/2006 | Affectation résultat 2006 | Montant après affectation 2006 |
|---------------------|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Réserve légale      | 1 080                          |                           | 1 080                          |
| Réserve facultative | 17 651                         |                           | 17 651                         |
| Report à nouveau    | - 29 155                       | 11 858                    | - 17 297                       |

**3.5 Intérêts courus à recevoir ou à payer inclus dans les postes du bilan au 31.12.2006 (en milliers d'euros)**

| Postes   | Montants     |              | Total         |
|--|--------------|--------------|---------------|
|  | Euros        | Devises      |               |
| <b>ACTIF</b>                                   |              |              |               |
| Caisse, Banque centrales et CCP                |              |              | 0             |
| Créances sur les Etablissements de Crédits     | 7 797        | 3 910        | 11 707        |
| Créances sur la clientèle                      | 1 722        | 109          | 1 831         |
| <b>Total inclus dans les postes de l'actif</b> | <b>9 519</b> | <b>4 019</b> | <b>13 538</b> |
| <b>PASSIF</b>                                  |              |              |               |
| Dettes envers les Etablissements de Crédit     | 3 522        | 81           | 3 603         |
| Comptes créditeurs de la clientèle             | 1 832        | 622          | 2 454         |
| <b>Total inclus dans les postes du passif</b>  | <b>5 354</b> | <b>703</b>   | <b>6 057</b>  |

### 3.6 Comptes de régularisation et Divers

Le tableau ci-dessous donne par catégories d'opérations le détail des comptes de régularisation et des autres comptes actifs et passifs (en milliers d'euros) :

| Postes   | Comptes de l'actif | Comptes du passif |
|--|--------------------|-------------------|
| - Comptes d'encaissements                          | 392                | 605               |
| - Résultats de change hors bilan                   | 0                  |                   |
| - Comptes d'ajustement sur devises                 | 9                  |                   |
| - Charges constatées d'avance                      | 149                |                   |
| - Produits constatés d'avance                      |                    | 412               |
| - Produits divers à recevoir                       | 3 570              |                   |
| - Charges à payer - personnel                      |                    | 4 180             |
| - Charges à payer - tiers                          |                    | 657               |
| - Charges à étaler sur plusieurs exercices (AVISO) | 193                |                   |
| - Comptes de régularisation divers                 | 1630               | 674               |
| <b>Total comptes de régularisation</b>             | <b>5 943</b>       | <b>6 528</b>      |
| - Débiteurs divers                                 | 561                |                   |
| - Crédoeurs divers                                 |                    | 1 796             |
| - Instruments conditionnels achetés/vendus         | 7 063              | 6 998             |
| - Comptes de réglemets sur opérations titres       | 9 040              | 9 073             |
| - Comptes de stocks et emplois divers              | 3                  |                   |
| <b>Total autres</b>                                | <b>16 667</b>      | <b>17 867</b>     |

La facture du projet AVISO s'est élevée à 2.316 K€. Dans la mesure où ce projet informatique a été opérationnel à compter du 1er juin 2002, il a été décidé d'étaler cette charge sur 5 ans et de calculer le 1er amortissement sur 7 mois soit du 1er juin au 31 décembre 2002. Après comptabilisation des amortissements, la charge restant à amortir au 31 décembre 2006 est de 193 K€.

### 3.7 Contre valeur en euros de l'actif et du passif en devises

| Contre valeur en milliers d'euros |                |
|-----------------------------------|----------------|
| <b>Total à l'Actif</b>            | <b>588 148</b> |
| <b>Total au Passif</b>            | <b>588 141</b> |

## 4) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN

### 4.1 Contrats de Change non dénoués au 31.12.2006 (en milliers d'euros).

| HORS BILAN                                 | EUROS   |        | DEVICES |        | TOTAL   |
|--|---------|--------|---------|--------|---------|
|  | R.      | N.R.   | R.      | N.R.   |         |
| <b>Opération de change à terme</b>         |         |        |         |        |         |
| Euros à recevoir contre devises à livrer   | 105 877 | 69 003 | 103 477 | 67 478 | 345 835 |
| Devises à recevoir contre euros à livrer   | 100 968 | 73 847 | 98 991  | 71 977 | 345 783 |
| Devises à recevoir contre devises à livrer |         |        | 3 931   | 1 055  | 4 986   |
| Devises à livrer contre devises à recevoir |         |        | 3 920   | 1 063  | 4 983   |



Les opérations reprises dans le tableau ci avant et donc ouvertes en date de clôture, ne révèlent pas de position significative pour compte propre de la Banque.

#### 4.2 Engagements donnés

**61.459 K€** : engagements de garantie d'ordre de la clientèle

**60.505 K€** : engagements de financement en faveur de la clientèle

**24.651 K€** : engagements de financement en faveur d'établissements de crédit

#### 4.3 Engagements reçus

**38.525 K€** : Engagement de financement reçus d'établissements de crédit

**13.070 K€** : Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit

### 5) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

#### 5.1 Ventilation des Commissions pour l'exercice 2006 (en milliers d'euros)

| Rubriques                                  | Charges    | Produits      |
|--|------------|---------------|
| Autres prestations de services financiers  | 834        | 19 686        |
| Autres opérations diverses de la clientèle |            | 2 605         |
| <b>Total commissions</b>                   | <b>834</b> | <b>22 291</b> |

Les produits sont perçus de la clientèle ; en ce qui concerne les commissions payées, elles représentent essentiellement les frais engagés pour le compte de la clientèle, auprès de différents intermédiaires financiers, établissements de crédits ou autres.

#### 5.2 Frais de personnel

La répartition des frais de personnel se traduit comme suit au titre de l'exercice 2006 (en milliers d'euros) :

|   | 2006          |
|---|---------------|
| - Salaires et traitements                       | 8 787         |
| - Charges et retraites                          | 1 058         |
| - Autres charges sociales                       | 2 047         |
| - Intéressement/ Participation/ Aug. de capital | 1 404         |
| <b>Total</b>                                    | <b>13 296</b> |

La provision pour congés payés, constituée conformément à la réglementation en vigueur et incorporée dans les postes Comptes de Régularisation au Bilan, a été calculée en fonction des effectifs et de leurs droits à congés au 31.12.2006. La variation du montant de la provision a été portée en charges, en salaires et traitements, au compte de résultat.

#### 5.3 Décomposition du solde en profit des corrections de valeur sur créances et du hors bilan (coût du risque)

Ce poste, figurant pour un montant de - 456 K€, correspond au Net de provisions sur créances douteuses sur opérations avec la clientèle.

#### 5.4 Charges et Produits exceptionnels

Ce poste figure pour un montant net de Résultat exceptionnel de 191 K€.

*Détail ci-dessous :*

Des charges exceptionnelles ont été constatées pour 265 K€ :

- 88 K€ concernent un reliquat net de charges liées à la restructuration,
- 43 K€ concernent des condamnations sur des dossiers clientèle,
- 40 K€ concernent la régularisation du taux de récupération de la TVA 2005,
- 81 K€ concernent des erreurs sur titres,
- 13 K€ divers.

Des produits exceptionnels ont été constatés pour 456 K€ :

- 53 K€ concernent la régularisation en net de suspens «migrations» sur comptes de correspondants bancaires,
- 12 K€ concernent la régularisation de report de soldes «migrations» (comptes de passage),
- 358 K€ concernent des récupérations d'intérêts sur créances douteuses,
- 33 K€ divers.

**6) AUTRES INFORMATIONS**

**6.1** L'effectif était de 116 personnes au 31 décembre 2006.

**6.2 Rappel des résultats de la Banque depuis sa transformation en société anonyme monégasque (en milliers d'euros) :**

La Banque a pris sa nouvelle activité bancaire et non plus de société de crédit seulement, au 1<sup>er</sup> janvier 1997 :

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>Les résultats de 1997 étaient de</b> | <b>1 708 K€</b>    |
| <b>Les résultats de 1998 étaient de</b> | <b>1 418 K€</b>    |
| <b>Les résultats de 1999 étaient de</b> | <b>2 072 K€</b>    |
| <b>Les résultats de 2000 étaient de</b> | <b>6 942 K€</b>    |
| <b>Les résultats de 2001 étaient de</b> | <b>4 118 K€</b>    |
| <b>Les résultats de 2002 étaient de</b> | <b>4 118 K€</b>    |
| <b>Les résultats de 2003 étaient de</b> | <b>- 11 K€</b>     |
| <b>Les résultats de 2004 étaient de</b> | <b>6 308 K€</b>    |
| <b>Les résultats de 2005 étaient de</b> | <b>- 35 452 K€</b> |
| <b>Les résultats de 2006 sont de</b>    | <b>11 858 K€</b>   |

**6.3 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice (en milliers d'euros) :**

|                                 |                  |
|---------------------------------|------------------|
| <b>Bénéfice de l'exercice :</b> | <b>11 858 K€</b> |
| Réserve légale :                |                  |
| Réserve facultative :           |                  |
| <b>Report à nouveau :</b>       | <b>11 858 K€</b> |
| Dividendes :                    |                  |

**6.4 Fonds de garantie des dépôts**

Compte tenu des dispositions prévues par la loi n° 99.532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière, la Banque adhère au Fonds de Garantie des Dépôts.

Pour l'exercice 2006, la cotisation relative au mécanisme de garantie Espèces est de :

- 97 K€ (dont 29 K€ en charges et 68 K€ en débiteurs divers).

### 6.5 Fonds de garantie des cautions

En application du règlement n° 2000-06 qui renvoie aux dispositions du règlement n° 99-06 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, la Banque adhère au Fonds de Garantie des Cautions.

Pour l'exercice 2006, elle a été amenée à cotiser :

- 4 K€ (dont 1.4 K€ en charges et 2.6 K€ en débiteurs divers).

### 6.6 Ratios prudentiels

Les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios dits prudentiels, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi par la Commission bancaire.

Au 31 décembre 2006 :

Le ratio de solvabilité tel que défini par la commission bancaire s'élevait à 10.71% pour un minimum réglementaire de 8%.

Le ratio de liquidité par rapport aux exigibilités à 1 mois s'élevait à 193% pour une obligation minimale fixée à 100%.

## RAPPORT GENERAL EXERCICE 2006

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de l'accomplissement de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2006 pour les exercices 2006, 2007 et 2008.

Les états financiers et documents annexes, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu de l'article 23 de la même Loi n° 408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2006, le bilan au 31 décembre 2006, le compte de résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date et l'annexe, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des

montants et des informations contenus dans les états financiers, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles fondent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan au 31 décembre 2006, le compte de résultat de l'exercice 2006 et l'annexe ci-joints, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2006, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la Loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 17 avril 2007.

Les Commissaires aux Comptes,

Jean-Humbert CROCI                      Claude PALMERO.

**COUTTS & CO**

Succursale Monaco

Siège social : 14, avenue de Grande-Bretagne - Monaco

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2006***(en milliers d'euros)*

| <b>ACTIF</b>                                     | <b>2006</b>           | <b>2005</b>          |
|--|-----------------------|----------------------|
| en Euros   |                       |                      |
| Caisse, banques centrales, CCP .....             | 1 344 024,01          | 982 571,98           |
| Créances sur les établissements de crédit .....  | 97 016 836,70         | 55 381 643,21        |
| Opérations avec la clientèle.....                | 675 778,26            | 636 522,08           |
| Immobilisations corporelles.....                 | 58 697,54             | 109 608,51           |
| Autres actifs.....                               | 234 883,07            | 148 112,69           |
| Comptes de régularisation .....                  | 1 038 546,48          | 870 688,55           |
| <b>TOTAL ACTIF .....</b>                         | <b>100 368 766,06</b> | <b>58 129 147,02</b> |
| <b>PASSIF</b>                                    | <b>2006</b>           | <b>2005</b>          |
| Dettes envers les établissements de crédit ..... | 0,00                  | 0,00                 |
| Opérations avec la clientèle.....                | 89 287 593,90         | 47 855 727,38        |
| Autres passifs.....                              | 552 496,51            | 912 356,54           |
| Comptes de régularisation .....                  | 124 349,44            | 55 413,01            |
| Provisions pour risques et charges.....          | 0,00                  | 0,00                 |
| Capital souscrit.....                            | 6 555 000,00          | 6 555 000,00         |
| Report à nouveau .....                           | 2 750 650,09          | 1 033 261,21         |
| Résultat de l'exercice .....                     | 1 098 676,12          | 1 717 388,88         |
| <b>TOTAL PASSIF.....</b>                         | <b>100 368 766,06</b> | <b>58 129 147,02</b> |

**HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2006**

| <b>En Euros</b>                                  | <b>2006</b> | <b>2005</b> |
|--|-------------|-------------|
| <b>ENGAGEMENTS DONNES</b>                        |             |             |
| Engagements de financement .....                 | 0,00        | 0,00        |
| Engagements de garantie.....                     | 0,00        | 0,00        |
| <i>Engagements d'ordre de la clientèle .....</i> |             |             |
| Engagements sur titres.....                      | 0,00        | 0,00        |
| <i>Autres engagements donnés.....</i>            |             |             |
| <b>ENGAGEMENTS RECUS</b>                         |             |             |
| Engagements de financement .....                 | 0,00        | 0,00        |
| Engagements de garantie.....                     | 0,00        | 0,00        |
| <i>Engagements d'ordre de la clientèle .....</i> |             |             |
| Autres engagements reçus.....                    | 0,00        | 0,00        |

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006**

(en euros)

|  | <b>2006</b>         | <b>2005</b>         |
|--|---------------------|---------------------|
| Intérêts et produits assimilés .....   | 3 844 689,40        | 1 300 658,16        |
| Intérêts et charges assimilées .....   | -3 199 524,71       | -929 316,82         |
| Revenus des titres à revenu variable.....  | 0,00                | 0,00                |
| Commissions (produits) .....   | 3 373 228,34        | 4 082 566,78        |
| Commissions (charges).....   | -57 293,27          | -50 721,84          |
| Gains ou pertes de change.....   | -18 354,83          | -24 995,31          |
| Autres produits d'exploitation bancaire .....  | 144 849,33          | 82 887,99           |
| Autres charges d'exploitation bancaire .....   | -4 697,80           | -3 326,30           |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b> .....  | <b>4 082 896,46</b> | <b>4 457 752,66</b> |
| Charges générales d'exploitation.....  | -2 331 901,59       | -1 846 355,82       |
| Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles..... | -31 443,20          | -34 688,36          |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b> .....  | <b>1 719 551,67</b> | <b>2 576 708,48</b> |
| Coût du risque .....   | 0,00                | 0,00                |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b> .....   | <b>1 719 551,67</b> | <b>2 576 708,48</b> |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés .....   | -13 158,08          | 0,00                |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b> .....  | <b>1 706 393,59</b> | <b>2 576 708,48</b> |
| Résultat exceptionnel.....   | -8 678,77           | 2 260,59            |
| Impôt sur les bénéfices.....   | -599 038,70         | -861 580,19         |
| <b>RESULTAT NET</b> .....  | <b>1 098 676,12</b> | <b>1 717 388,88</b> |

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS****PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION****1.1 - Généralités**

Les comptes annuels (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexes) de Coutts & Co - Succursale de Monaco ont été établis conformément aux dispositions arrêtées par la Commission Bancaire, aux règles prescrites par le règlement n° 2000-03 du CRC, ainsi qu'aux principes comptables et méthodes d'évaluation généralement admis. Tous les chiffres repris dans les tableaux sont en Euros sauf mention particulière.

Les activités de la succursale n'ont pas subi de changement significatif en 2006.

En ce qui concerne l'organisation opérationnelle et administrative, il est à noter la démission de Monsieur Brian Payne de ses fonctions de Directeur Général Adjoint et de Dirigeant Responsable de la Succursale de Monaco de Coutts & Co. Cette démission ayant pris effet à compter du 16 août 2006, les fonctions de Dirigeant Responsable ont été confiées à Monsieur Gilles Civalleri, Directeur Administratif et Financier.

**1.2 - Conversion des opérations en devises**

Les créances, dettes, engagements hors bilan et intérêts courus libellés en devises sont convertis en Euros au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en devises sont convertis en Euros au cours du jour de paiement ou de réception des devises.

Les écarts résultant de ces conversions sont portés en résultat.

---

---

## ● COMPTES DE BILAN

### 1.3 - Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle consistent uniquement en comptes ordinaires débiteurs et en relevés de cartes bancaires à paiement différé.

### 1.4 - Opérations sur titres

Les opérations sur titres de la succursale sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) modifié par les règlements 95-04, n° 00-02 et CRC 2005-01 en distinguant trois catégories de portefeuille, compte tenu de la nature économique des transactions et des risques qui leur sont attachés.

### 1.5 - Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'amortissement sont :

- Matériel informatique : 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 5 ans
- Matériel de transport : 5 ans.

## ● COMPTE DE RESULTAT

### 1.6 - Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les intérêts impayés font l'objet d'une provision déduite des produits d'intérêt.

Les commissions sont enregistrées lors de leur exigibilité. Les commissions reçues consistent principalement en rétrocessions reçues d'autres entités du Groupe et de la clientèle.

### 1.7 - Résultats sur opérations de change

Les résultats sur opérations de change sont comptabilisés conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par les règlements 90-01 et 00-02.

Les gains et les pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés à chaque fin de période et enregistrés au compte de résultat.

Les positions de change sont réévaluées au cours du comptant à la date d'arrêt.

### 1.8 - Revenus des portefeuilles titres – Placement, investissement et participations

Les revenus d'actions sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus d'obligations sont comptabilisés sur la base des intérêts courus à la date de clôture de l'exercice ou jusqu'à la cession des titres.

### 1.9 - Engagements en matière de retraites

Les pensions et retraites sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations patronales et salariales. Il n'est pas constitué de provision pour le personnel en activité au titre des indemnités de fin de carrière de droit à la retraite qui découlent de la convention monégasque du travail du personnel des banques.

La charge est constatée sur l'exercice au cours duquel le départ à la retraite a lieu.

### 1.10 - Impôts

La succursale entre dans le champ d'application de l'impôt sur les Bénéfices institué par l'ordonnance souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964. Le taux d'imposition applicable pour l'exercice 2006 est de 33,33 %.

**INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU  
COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/06**

***IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS***

| En Euros                        | Valeurs brutes<br>au<br>31/12/2005               | Acquisitions                  | Cessions                     | Autres<br>variations | Valeurs<br>au<br>31/12/2006             |
|---------------------------------|--|-------------------------------|------------------------------|----------------------|---|
| Immobilisations incorporelles   |  |                               |                              |                      |   |
| Frais d'établissement           | 0,00   | 0,00                          | 0,00                         | 0,00                 | 0,00                                    |
| Logiciels                       | 0,00   | 0,00                          | 0,00                         | 0,00                 | 0,00                                    |
| Immobilisations corporelles     |  |                               |                              |                      |   |
| Matériel Informatique           | 4 715,83   | 6 404,58                      | 0,00                         | 0,00                 | 11 120,41                               |
| Mobilier de bureau              | 112 400,74                                       | 1 060,37                      | 0,00                         | 0,00                 | 113 461,11                              |
| Matériel et outillage           | 8 552,68   | 983,03                        | 0,00                         | 0,00                 | 9 535,71                                |
| Matériel de transport           | 48 450,00  | 0,00                          | 48 450,00                    | 0,00                 | 0,00                                    |
| Aménagements                    | 0,00   | 0,00                          | 0,00                         | 0,00                 | 0,00                                    |
| Immobilisations en cours        | 0,00   | 2 742,33                      | 0,00                         | 0,00                 | 2 742,33                                |
| <b>TOTAL BRUT</b>               | <b>174 119,25</b>                                | <b>11 190,31</b>              | <b>48 450,00</b>             | <b>0,00</b>          | <b>136 859,56</b>                       |
| En Euros                        | Amortissements<br>et provisions<br>au 31/12/2005 | Dotations<br>de<br>l'exercice | Reprises<br>de<br>l'exercice | Autres<br>variations | Amortis.<br>et provis.<br>au 31/12/2006 |
| Immobilisations incorporelles   |  |                               |                              |                      |   |
| Frais d'établissement           | 0,00   | 0,00                          | 0,00                         | 0,00                 | 0,00                                    |
| Logiciels                       | 0,00   | 0,00                          | 0,00                         | 0,00                 | 0,00                                    |
| Immobilisations corporelles     |  |                               |                              |                      |   |
| Matériel Informatique           | 2 905,89   | 1 314,64                      | 0,00                         | 0,00                 | 4 220,53                                |
| Mobilier de bureau              | 47 149,46  | 22 543,39                     | 0,00                         | 0,00                 | 69 692,85                               |
| Matériel et outillage           | 2 342,89   | 1 905,75                      | 0,00                         | 0,00                 | 4 248,64                                |
| Matériel de transport           | 12 112,50  | 5 679,42                      | 17 791,92                    | 0,00                 | 0,00                                    |
| Aménagements                    | 0,00   | 0,00                          | 0,00                         | 0,00                 | 0,00                                    |
| Immobilisations en cours        |  |                               |                              |                      |   |
| <b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b> | <b>64 510,74</b>                                 | <b>31 443,20</b>              | <b>17 791,92</b>             | <b>0,00</b>          | <b>78 162,02</b>                        |
| <b>TOTAL NET</b>                | <b>109 608,51</b>                                |                               |                              |                      | <b>58 697,54</b>                        |

**CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES**

| En Euros                           | Provisions<br>au<br>31/12/2005 | Dotations<br>de<br>l'exercice | Reprises<br>de<br>l'exercice | Provisions<br>au<br>31/12/2006 | Taux<br>provision en<br>% (*) |
|------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Provisions pour créances douteuses | 0,00                           | 0,00                          | 0,00                         | 0,00                           | 0,00                          |

(\*) Hors intérêts réservés

**VENTILATION DES POSTES DU BILAN SELON LA DUREE RESIDUELLE**

| En Euros  | Moins<br>de 3 mois   | De 3 mois<br>à<br>1 an | De 1 an<br>à<br>5 ans | Plus<br>de 5 ans | Total                |
|---|----------------------|------------------------|-----------------------|------------------|----------------------|
| <b>ACTIF</b>  |                      |                        |                       |                  |                      |
| Etablissements de crédit                                |                      |                        |                       |                  |                      |
| <i>Créances sur les établissements<br/>  de crédit</i>  | 96 748 195,77        | 0,00                   | 0,00                  | 0,00             | 96 748 195,77        |
| <i>Créances rattachées</i>                              | 268 640,93           | 0,00                   | 0,00                  | 0,00             | 268 640,93           |
| Comptes de la clientèle                                 |                      |                        |                       |                  |                      |
| <i>Créances sur la clientèle</i>                        | 675 669,27           | 0,00                   | 0,00                  | 0,00             | 675 669,27           |
| <i>Créances rattachées</i>                              | 108,99               | 0,00                   | 0,00                  | 0,00             | 108,99               |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                                      | <b>97 692 614,96</b> | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>      | <b>97 692 614,96</b> |
| <b>PASSIF</b>   |                      |                        |                       |                  |                      |
| Etablissements de crédit                                |                      |                        |                       |                  |                      |
| <i>Dettes envers les établissements<br/>  de crédit</i> | 0,00                 | 0,00                   | 0,00                  | 0,00             | 0,00                 |
| <i>Dettes rattachées</i>                                | 0,00                 | 0,00                   | 0,00                  | 0,00             | 0,00                 |
| Comptes de la clientèle                                 |                      |                        |                       |                  |                      |
| <i>Comptes créditeurs de<br/>  la clientèle</i>         | 89 033 680,46        | 0,00                   | 0,00                  | 0,00             | 89 033 680,46        |
| <i>Dettes rattachées</i>                                | 253 913,44           | 0,00                   | 0,00                  | 0,00             | 253 913,44           |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                                     | <b>89 287 593,90</b> | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>      | <b>89 287 593,90</b> |

**CREANCES, DETTES RATTACHEES ET COMPTES DE REGULARISATION INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN**

| En Euros                                | 2006                | 2005              |
|---|---------------------|-------------------|
| <b>ACTIF</b>                            |                     |                   |
| Créances rattachées                     |                     |                   |
| <i>Sur les établissements de crédit</i> | 268 640,93          | 114 027,38        |
| <i>Sur la clientèle</i>                 | 108,99              | 59,87             |
| Comptes de régularisation               |                     |                   |
| <i>Charges payées d'avance</i>          | 0,00                | 1 914,28          |
| <i>Produits à recevoir</i>              | 1 037 166,79        | 868 392,16        |
| <i>Divers</i>                           | 1 379,69            | 382,11            |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                      | <b>1 307 296,40</b> | <b>984 775,80</b> |



| En Euros                                | 2006              | 2005              |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>PASSIF</b>                           |                   |                   |
| Dettes rattachées                       |                   |                   |
| <i>Sur les établissements de crédit</i> | 0,00              | 0,00              |
| <i>Sur la clientèle</i>                 | 253 913,44        | 106 290,47        |
| Comptes de régularisation               |                   |                   |
| <i>Charges à payer</i>                  | 75 186,32         | 48 100,66         |
| <i>Produits perçus d'avance</i>         | 0,00              | 0,00              |
| <i>Dépôts de garantie reçus</i>         | 0,00              | 0,00              |
| <i>Divers</i>                           | 49 163,12         | 7 312,35          |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                     | <b>378 262,88</b> | <b>161 703,48</b> |

**REPARTITION DES POSTES DU BILAN EN EUROS ET EN DEVICES**

| En Euros                                    | Devises              | EUR                  | TOTAL                 |
|---|----------------------|----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF</b>                                |                      |                      |                       |
| Opérations de trésorerie et interbancaires  | 75 491 260,66        | 22 869 600,05        | 98 360 860,71         |
| Crédits à la clientèle                      | 226 572,19           | 449 206,07           | 675 778,26            |
| Immobilisations                             | 0,00                 | 58 697,54            | 58 697,54             |
| Autres actifs et comptes de régularisation  | 0,00                 | 1 273 429,55         | 1 273 429,55          |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                          | <b>75 717 832,85</b> | <b>24 650 933,21</b> | <b>100 368 766,06</b> |
| <b>PASSIF</b>                               |                      |                      |                       |
| Opérations de trésorerie et interbancaires  | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                  |
| Dépôts de la clientèle                      | 75 720 783,71        | 13 566 810,19        | 89 287 593,90         |
| Autres passifs et comptes de régularisation | 0,00                 | 676 845,95           | 676 845,95            |
| Capitaux propres                            | 0,00                 | 10 404 326,21        | 10 404 326,21         |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                         | <b>75 720 783,71</b> | <b>24 647 982,35</b> | <b>100 368 766,06</b> |

**AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS**

| En Euros                      | 2006              | 2005              |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Actif</b>                  |                   |                   |
| Débiteurs divers              | 5 181,21          | 17 034,39         |
| TVA                           | 32 298,48         | 59 811,51         |
| Dépôts et cautions constitués | 81 063,78         | 52 219,29         |
| Acomptes sur impôts           | 90 225,30         | 0,00              |
| Fonds de garantie bancaire    | 26 114,30         | 19 047,50         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>234 883,07</b> | <b>148 112,69</b> |

| En Euros                           | 2006              | 2005              |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>PASSIF</b>                      |                   |                   |
| Personnel                          | 355 216,00        | 222 572,00        |
| Organismes de Sécurité Sociale     | 160 956,25        | 114 924,88        |
| Créditeurs divers                  | 742,05            | 6 060,27          |
| TVA à payer                        | 4 201,82          | 24 069,90         |
| Taxes collectées à payer           | 31 380,39         | 2 881,30          |
| Provision pour impôt à payer       | 0,00              | 541 848,19        |
| Provision pour commissions à payer | 0,00              | 0,00              |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>552 496,51</b> | <b>912 356,54</b> |

**ENGAGEMENTS SUR LES PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES ET SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

| En Euros   | 2006         | 2005         |
|--|--------------|--------------|
| Devises prêtées non livrées                        | 2 482 612,32 | 1 593 493,55 |
| Devises empruntées non reçues                      | 0,00         | 0,00         |
| Options sur valeurs mobilières                     | 0,00         | 0,00         |
| Futures sur indices boursiers - valeurs mobilières | 0,00         | 0,00         |
| Future de taux                                     | 0,00         | 0,00         |
| Opérations de change à terme                       | 0,00         | 0,00         |
| Achats (à recevoir)                                | 0,00         | 0,00         |
| Ventes (à livrer)                                  | 0,00         | 0,00         |

**VENTILATION DES COMMISSIONS**

| En Euros<br>Nature des commissions | 2006      |              | 2005      |              |
|------------------------------------|-----------|--------------|-----------|--------------|
|                                    | Charges   | Produits     | Charges   | Produits     |
| Etablissements de crédit           | 0,00      | 3 334 851,35 | 0,00      | 4 056 260,12 |
| Clientèle                          | 57 293,27 | 38 376,99    | 50 721,84 | 26 306,66    |

**FRAIS DE PERSONNEL**

| En Euros   | 2006                | 2005              |
|--|---------------------|-------------------|
| Salaires, traitements et indemnités              | 978 133,29          | 667 393,20        |
| Charges sociales                                 | 316 222,58          | 201 613,62        |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | 0,00                | 0,00              |
| Provisions pour congés payés                     | 40 516,83           | 16 507,69         |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>1 334 872,70</b> | <b>885 514,51</b> |

Les effectifs au 31 décembre 2006 sont de : 10 Personnes

Ils se répartissent de la manière suivante :

- Direction : 2
- Cadres : 3
- Gradés : 5
- Employés : 0

**RAPPORT GENERAL**  
Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

Je vous rends compte, dans le présent rapport général, de l'accomplissement de la mission permanente qui m'a été confiée par votre Direction Générale.

Les comptes annuels et documents annexes de Coutts & Co - Succursale de Monaco concernant la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 ont été arrêtés sous la responsabilité de votre Direction Générale.

Ma mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces comptes annuels, a été accomplie selon les diligences que j'ai estimées nécessaires en fonction des usages de la profession, et m'a conduit à examiner les opérations réalisées par votre succursale, pendant l'exercice 2006, le bilan au 31 décembre 2006, le compte de résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date et l'annexe, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

J'ai vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour l'évaluation et pour la discrimination des charges et produits

figurant dans le compte de résultat.

Mon examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que ma révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les comptes annuels, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction Générale. J'estime que mes contrôles étaient correctement mon opinion.

A mon avis, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ci-joints reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre succursale au 31 décembre 2006, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Monaco, le 15 mai 2007.

Jean-Humbert CROCI  
Commissaire aux Comptes

**BANQUE PASCHE MONACO**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 5 600 000,00 Euros  
Siège social : 3-7, boulevard des Moulins - Monaco

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006 ET 2005**

| <b>ACTIF</b>  | <b>2006</b>           | <b>2005</b>    |
|---|-----------------------|----------------|
| Caisse, banques centrales, CCP .....                      | 3 008 710,63          | 2 091 161,35   |
| <b>Créances sur les établissements de crédits : .....</b> | <b>135 102 129,11</b> | 100 160 216,00 |
| A vue .....   | 82 305 865,86         | 45 487 707,27  |
| A terme .....   | 52 796 263,25         | 54 672 508,73  |
| <b>Créances sur la clientèle : .....</b>                  | <b>6 021 946,13</b>   | 7 174 479,88   |
| Comptes ordinaires débiteurs .....                        | 2 503 615,53          | 4 056 624,13   |

| <b>ACTIF</b>  | <b>2006</b>           | <b>2005</b>           |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Autres concours à la clientèle .....                      | 3 518 330,60          | 3 117 855,75          |
| Immobilisations incorporelles .....                       | 35 198,21             | 71 930,37             |
| Immobilisations corporelles.....                          | 120 191,74            | 67 415,79             |
| Autres actifs.....  | 105 491,12            | 247 917,81            |
| Comptes de régularisation .....                           | 416 551,81            | 293 076,88            |
| <b>Total de l'Actif .....</b>                             | <b>144 810 218,75</b> | <b>110 106 198,08</b> |
| <br>  |                       |                       |
| <b>PASSIF</b>   | <b>2006</b>           | <b>2005</b>           |
| <b>Dettes envers les établissements de crédits :.....</b> | <b>1 342 649,06</b>   | <b>2 343,25</b>       |
| A vue.....  | 1 342 649,06          | 2 343,25              |
| A terme.....  |                       |                       |
| <b>Comptes créditeurs de la clientèle :.....</b>          | <b>134 583 452,36</b> | <b>101 129 427,70</b> |
| A vue.....  | 53 893 544,99         | 38 098 322,82         |
| A terme.....  | 80 689 907,37         | 63 031 104,88         |
| Autres passifs.....                                       | 609,80                | 450 929,21            |
| Comptes de régularisation .....                           | 987 108,50            | 1 069 377,55          |
| Provisions pour risques et charges.....                   | 150 000,00            | 150 000,00            |
| Fonds pour Risques Bancaires Généraux .....               |                       |                       |
| <b>Capitaux propres :.....</b>                            | <b>7 746 399,03</b>   | <b>7 304 120,37</b>   |
| Capital souscrit .....                                    | 5 600 000,00          | 5 600 000,00          |
| Réserves.....   | 93 486,83             | 93 486,83             |
| Report à nouveau.....                                     | 1 610 633,54          | 1 157 051,32          |
| Résultat de l'exercice .....                              | 442 278,66            | 453 582,22            |
| <b>Total du Passif.....</b>                               | <b>144 810 218,75</b> | <b>110 106 198,08</b> |

**HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006 ET 2005**

|                                      | <b>2006</b> | <b>2005</b>  |
|--------------------------------------|-------------|--------------|
| <b>1. ENGAGEMENTS DONNES</b>         |             |              |
| Engagements de financement .....     | 919 098,55  |              |
| Engagements de garantie.....         | 882 541,86  | 1 982 361,73 |
| Engagements sur titres/devises ..... | 15 171,05   |              |
| <b>2. ENGAGEMENTS RECUS</b>          |             |              |
| Engagements de financement .....     |             |              |
| Engagements de garantie.....         | 961 605,01  | 31 633,17    |
| Engagements sur titres/devises ..... | 15 151,52   |              |

**COMPTE RESULTAT au 31 décembre 2006**  
(en milliers d'euros)

|  | <b>2006</b>         | <b>2005</b>         |
|--|---------------------|---------------------|
| + Intérêts et produits assimilés .....   | 3 574 037,35        | 2 554 195,24        |
| - Intérêts et charges assimilées .....   | -2 391 046,75       | -1 552 724,21       |
| + Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées <sup>1</sup> .....              |                     |                     |
| - Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées <sup>1</sup> .....               |                     |                     |
| + Produits sur opérations de location simple <sup>2</sup> .....                        |                     |                     |
| - Charges sur opérations de location simple.....                                       |                     |                     |
| + Revenus des titres à revenu variable .....   |                     | 2 493,11            |
| + Commission (produits) .....  | 2 280 658,67        | 2 637 043,81        |
| - Commission (charges).....  | -409 966,35         | -304 560,00         |
| +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....               | 263 729,18          | 227 917,23          |
| +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles<br>de placement et assimilés..... |                     |                     |
| + Autres produits d'exploitation bancaire.....   | 21 109,85           | 47 470,73           |
| - Autres charges d'exploitation bancaire .....   | -4 591,46           | -91 876,92          |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE.....</b>   | <b>3 333 930,49</b> | <b>3 519 958,99</b> |
| - Charges générales d'exploitation .....   | -2 612 081,69       | -2 592 321,49       |
| - Dotations aux amortissements.....  | -85 431,43          | -86 485,90          |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....</b>   | <b>636 417,37</b>   | <b>841 151,60</b>   |
| +/- Coût du risque .....   |                     | -150 000,00         |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION.....</b>  | <b>636 417,37</b>   | <b>691 151,60</b>   |
| +/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés .....                                       |                     |                     |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT.....</b>   | <b>636 417,37</b>   | <b>691 151,60</b>   |
| +/- Résultat exceptionnel.....   | 28 532,79           | -10 812,49          |
| - Impôt sur les bénéfices .....  | -222 034,60         | -226 756,89         |
| +/- Dotation/reprises de FRBG et provisions règlementées.....                          | -636,90             |                     |
| <b>RESULTAT NET .....</b>  | <b>442 278,66</b>   | <b>453 582,22</b>   |

---

---

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUEL

### **I – Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Les méthodes générales d'enregistrement propres à la réglementation applicable aux établissements de crédit et prévues par les instructions du Comité de la Réglementation Bancaire sont appliquées. (cf. règlements 91/05 et 91/01 du 16 janvier 91 modifié par les règlements 92/05, 93/06, 94/03, 94/05 et 2000-02). Il en est de même des avis et recommandations du Conseil national de la comptabilité (CNC) : règlement du comité de la réglementation comptable n° 99.03, avis du Conseil national de la comptabilité n° 00-07 et Règlement n° 2000-03 du 4 juillet 2000, relatifs aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du comité de la réglementation bancaire et financière.

Conformément aux instructions données par le dernier règlement cité (2000-03), l'annexe fournit une ventilation par nature des postes significatifs qui composent les différentes rubriques de ces états de synthèse.

#### ***1.1 Créances et dettes***

Des provisions pour créances douteuses sont constituées quand apparaît un risque probable de non-recouvrement total ou partiel. Les provisions affectées à des encours spécifiques sont comptabilisées en déduction de l'actif. La Banque examine périodiquement la situation des différents dossiers et procède à l'ajustement des dotations en conséquence.

Les intérêts sont comptabilisés au Compte de Résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées dès l'enregistrement comptable des transactions les ayant générées.

#### ***1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles***

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements ont été pratiqués selon la méthode linéaire sur leur durée probable d'utilisation, et en vertu des taux couramment admis.

#### ***1.3 Portefeuilles de titres et Instruments financiers à terme***

Dans le cadre de son activité de gestion, la banque a été amenée à traiter des opérations de change à terme, pour le compte de sa clientèle.

La banque ne détient pas de portefeuille de titres pour compte propre, qu'il s'agisse de titres de transaction, de placement ou d'investissement.

#### ***1.4 Réévaluation / conversion des opérations en devises***

Conformément aux dispositions des règlements 89/01 et 90/01, les créances, les dettes, les engagements hors bilan exprimés en devises sont convertis au cours de change officiel à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et charges en devises sont convertis en Euros avec comme référence le cours au comptant en vigueur le jour des transactions.

Les contrats de change à terme sont évalués avec comme référence le cours à terme restant à courir, à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et pertes de change dégagés des opérations conclues en devises sont portés au Compte de Résultat.

### **II – Comparabilité des comptes**

Aucun changement de méthode comptable sur l'exercice en cours n'est venu affecter la comparabilité des comptes avec ceux des exercices précédents.

En terme de fiscalité, la banque a dégagé un chiffre d'affaires sur Monaco inférieur à 75 %, ainsi, selon les dispositions fiscales monégasques, elle demeure dans le champ d'application de l'impôt sur les bénéfécies.

**III – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat****3.1 Informations sur les postes du bilan**

- Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

Les créances et dettes, exprimées en milliers d'euros se ventilent selon leur durée restant à courir comme suit :

**Ventilation des Créances et Dettes suivant la durée résiduelle**

| Rubrique                                       | durée < 3 mois | 3 mois < durée < 1an | 1an < durée < 5ans | durée > 5 ans |
|--|----------------|----------------------|--------------------|---------------|
| Caisse, banques centrales, CCP                 | 3 008          |                      |                    |               |
| Créances sur les<br>Établissements de crédits  |                |                      |                    |               |
| à vue :  | 82 306         |                      |                    |               |
| à terme :                                      | 52 796         |                      |                    |               |
| Comptes ordinaires débiteurs                   | 2 504          |                      |                    |               |
| Autres concours à la clientèle                 | 720            | 1.586                | 794                | 418           |
| Dettes envers les<br>Etablissements de crédits | 1.343          |                      |                    |               |
| Comptes créditeurs de la Clientèle             | 131 583        |                      |                    |               |

Les opérations réalisées avec des entreprises liées (Groupe CIC) ou avec lesquelles il existe un lien de participation (Banque Pasche SA) s'élèvent au 31 décembre 2006 à 131 477 Keuros pour les créances sur les établissements de crédit.

- Les Immobilisations (en milliers d'euros)

| Type d'immobilisation | Montant brut Acquisitions<br>au / (Cessions)<br>01/01/2006 | Reclassement | Dotations<br>aux amort. | Amorti.<br>cumulés<br>au<br>31/12/05 | Valeur<br>résiduelle<br>au<br>31/12/06 |
|-----------------------|--|--------------|-------------------------|--------------------------------------|--|
|-----------------------|--|--------------|-------------------------|--------------------------------------|--|

**Immobilisations incorporelles :**

|   |     |    |      |       |    |
|---|-----|----|------|-------|----|
| Frais d'établissement<br>et autres Immobilisations<br>incorporelles | 207 | 27 | (54) | (135) | 45 |
|---|-----|----|------|-------|----|

**Immobilisations corporelles :**

|   |            |            |             |              |            |
|---|------------|------------|-------------|--------------|------------|
| Agencements, installations<br>et autres immobilisations corporelles | 462        | 74         | (31)        | (395)        | 110        |
| <b>Total immobilisations</b>  | <b>669</b> | <b>101</b> | <b>(85)</b> | <b>(530)</b> | <b>155</b> |

L'exercice 2006 a été marqué par la location et l'agencement de nouveaux locaux, sis au rez-de-chaussée du même immeuble et destiné à recevoir les activités administratives et le back office.

- Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (à l'actif et au passif)

Le montant total des créances douteuses au terme de l'exercice 2006 représente 1 054 Keuros.

Ce montant est intégralement provisionné.

- Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Aucune affectation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2006. Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux avaient été dissous en 2002 et ce, conformément à la politique du Groupe.

- Actionnariat et capitaux propres

A fin décembre 2006, le capital social de la banque se compose de 350'000 actions de 16 euros chacune, soit 5 600 000 euros. La participation de l'actionnaire principal, la Banque Pasche S.A. (Genève) s'élève à 56,88%.

Le résultat de l'exercice comptable de l'établissement ressort en bénéfice de 442.278,66 Euros. Ce bénéfice a été principalement généré par le recentrage stratégique de l'activité sur la Gestion de Fortune et le développement de la Gestion Discrétionnaire.

- Autres postes du bilan

- Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer inclus dans les postes du bilan au 31.12.2006 (en milliers d'euros)

| Postes   | Montants Euros | Montants devises | Total        |
|--|----------------|------------------|--------------|
| <b>Actif</b>                                   |                |                  |              |
| Créances sur les Etablissements de Crédit      | 417            | 53               | 470          |
| <b>Total inclus dans les postes de l'actif</b> | <b>417</b>     | <b>53</b>        | <b>470</b>   |
| <b>Passif</b>                                  |                |                  |              |
| Dettes envers les établissement de crédit      | -              | 1.342            | 1.342        |
| Comptes Créiteurs de la clientèle              | 167            | 78               | 245          |
| <b>Total inclus dans les postes du passif</b>  | <b>167</b>     | <b>1.420</b>     | <b>1.587</b> |

- Comptes de régularisation et Divers

Le tableau ci-dessous donne par catégories d'opérations le détail des comptes de régularisation et autres comptes actifs et passifs (en milliers d'Euros) :

| Postes                                  | Comptes de l'actif | Comptes du passif |
|---|--------------------|-------------------|
| Charges constatées d'avance             | 5                  |                   |
| Produits à recevoir                     | 92                 |                   |
| Charges à payer                         |                    | 1 010             |
| Comptes d'ajustement sur devises        | -                  |                   |
| <b>Total Comptes de Régularisation</b>  | <b>97</b>          | <b>1 010</b>      |
| Débiteurs divers (TVA à récupérer, etc) | 319                |                   |
| Créditeurs divers (TVA à payer, etc)    |                    | 440               |
| <b>Total Autres</b>                     | <b>319</b>         | <b>440</b>        |



### 3.2 Information sur le Hors-Bilan, sur les instruments financiers à terme et sur les autres engagements

- Garanties données et reçues

| <b>Garanties données</b>            | <b>En milliers d'Euros</b> |
|-------------------------------------|----------------------------|
| Engagements de financement          | 919                        |
| Engagements d'ordre de la clientèle | 883                        |

| <b>Garanties reçues</b> | <b>En milliers d'Euros</b> |
|-------------------------|----------------------------|
|-------------------------|----------------------------|

|   |       |
|---|-------|
| Engagements de financement reçus d'établissements de crédit |       |
| Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit    | 1.002 |

Les engagements donnés d'ordre de la clientèle sont intégralement couverts par le nantissement des actifs des clients concernés.

Au niveau des garanties reçues, la Banque Pasche Monaco bénéficie pour son loyer d'une caution de la Banque Pasche S.A. Genève à hauteur de 40 Keuros.

- Instruments financiers à terme

Contrats de change non dénoués au 31/12/2006 (en milliers d'euros)

| Postes                                    | A recevoir | A livrer  |
|---|------------|-----------|
| Euros à recevoir, devises à livrer        | 15         |           |
| Devises à recevoir, Euros à livrer        |            |           |
| Devises à recevoir, devises à livrer      |            |           |
| Devises à livrer, devises à recevoir      |            | 15        |
| <b>Total opérations de change à terme</b> | <b>15</b>  | <b>15</b> |

NB Euros = devises in de l'Euro

Ces opérations sont uniquement réalisées pour compte de la clientèle, la Banque ne réalisant aucune opération de ce type pour compte propre.

### 3.3 Informations sur les postes du compte de résultat

- Produits et charges d'intérêts (en euros)

|                          | <b>Charges</b> | <b>Produits</b> |
|--------------------------|----------------|-----------------|
| Etablissements de crédit |                | 3 313 005.09    |
| Clientèle                | 2 391 346.75   | 261 032.26      |
| Total                    | 2 391 346.75   | 3 574 037.35    |

- Ventilation des Commissions pour l'exercice 2006 (en milliers d'Euros)

| Rubriques  | Charges    | Produits     |
|--|------------|--------------|
| Opérations de change   |            |              |
| Opérations avec la clientèle   | 278        | 1 604        |
| Prestations de services financiers (com. de gestion, ddg, etc)                   | 132        | 562          |
| Autres opérations diverses de la clientèle<br>(cartes bleues, com s/credit, etc) |            | 115          |
| <b>Total commissions</b>   | <b>410</b> | <b>2 281</b> |

|  |              |
|--|--------------|
| ● Charges générales d'exploitation (en milliers d'euros) |              |
| Frais de personnel                                       | 1 006        |
| Dont charges sociales                                    | 232          |
| Autres frais administratifs                              | 1 458        |
| Rémunération d'intermédiaires                            | 148          |
| <b>Total charges générales d'exploitation</b>            | <b>2 612</b> |

#### IV – Autres informations

##### 4.1 Effectif

L'effectif rémunéré de la banque était de 13 personnes au 31 décembre 2006.

##### 4.2 Résultats financiers de la société au cours des trois derniers exercices

| Nature des indications (en milliers d'EUR)          | 2006    | 2005    | 2004    |
|---|---------|---------|---------|
| <b>1. Situation financière en fin d'exercice</b>    |         |         |         |
| Capital social                                      | 5600    | 5 600   | 5 600   |
| Nombre d'actions émises                             | 350 000 | 350 000 | 350 000 |
| <b>2. Résultat global des opérations effectuées</b> |         |         |         |
| Produit net bancaire                                | 3 334   | 3 520   | 3 164   |
| Résultat brut d'exploitation                        | 636     | 841     | 347     |
| Coût du risque                                      |         | (150)   | 5       |
| Résultat d'exploitation                             | 636     | 691     | 352     |
| Résultat courant avant impôts                       | 636     | 691     | 352     |
| Résultat exceptionnel                               | 28      | 11      | (6)     |
| Impôts sur les bénéfices                            | (222)   | (226)   | (76)    |
| Dotations / reprises FRBG                           | –       | –       | –       |
| Résultat net  | 442     | 454     | 270     |
| Montant des bénéfices distribués                    | –       | –       | –       |

##### 4.3 Ratios prudentiels

###### ● Ratio de Solvabilité

Ce ratio est effectué en consolidation au niveau de la Lyonnaise de Banque.

###### ● Ratio des Fonds Propres et des ressources permanentes

Ce ratio est effectué en consolidation au niveau de la Banque Pasche SA., sa maison mère.

###### ● Coefficient de liquidité

Ce coefficient permet de suivre et de contrôler la faculté d'un établissement à rembourser notamment ses dépôts exigibles à très court terme. Les modalités de calcul et les objectifs de ratios ont été définis par le règlement CRB 88/01 modifié.

Ainsi au 31.12.06, la liquidité à 1 mois par rapport aux exigibilités à 1 mois était pour la banque de 205 %, le minimum requis étant de 100 %.

###### ● Contrôle des grands risques

L'objectif poursuivi par la réglementation bancaire est de diviser les risques de chaque établissement bancaire et de proportionner chacun d'eux à son assise financière afin d'être toujours en mesure de faire face à la défaillance d'une entreprise (cf.CRB 93/05).

La surveillance de ce ratio se fait sur une base individuelle par la Banque Pasche Monaco SAM ainsi que sur une base consolidée au niveau de la Lyonnaise de Banque.

- Surveillance des risques de marché

La surveillance des risques de marchés introduite par les règlements CRB 95/02, 96/08 et 97/02 est exercée de manière individuelle par la Banque Pasche Monaco S.A.M. Cette surveillance est également exercée sur une base consolidée au niveau de la maison mère, la Banque Pasche SA.

#### 2.4 Réserves obligatoires

Au 31.12.2006, les réserves obligatoires placées auprès de la Banque de France s'élevaient à 2 025 Keuros incluant l'abattement forfaitaire de 100 Keuros.

### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2005 pour les exercices 2005,2006 et 2007.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Le total du bilan s'établit à ..... 144.810.218,75 €

Le compte de résultat fait apparaître un résultat net bénéficiaire après impôt de ..... 442.278,66 €

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et en faisant application des règles relatives au contrôle des établissements relevant de la réglementation bancaire. Elle nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice 2006, le bilan au 31 décembre 2006, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe, clos à cette date.

Ces documents ont été établis suivant les dispositions légales et réglementaires et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et des produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises,

qui prévoit que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen par sondages, de la justification des montants, des principales estimations retenues par la direction de la société, des informations contenues dans les états financiers, de l'appréciation des principes comptables utilisés ainsi que la vérification de la présentation d'ensemble de ces éléments.

Nous avons aussi vérifiés les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre société.

A notre avis, les états financiers au 31 décembre 2006, soumis à notre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2006 et le résultat de l'exercice de 12 mois clos à cette date.

Monaco, le 29 mars 2007.

Les Commissaires aux Comptes,

André GARINO

Roland MELAN

Le Rapport de gestion est tenu à la disposition du public auprès du siège social de la Banque Pasche Monaco – 3-7, boulevard des Moulins à Monaco.

## SG PRIVATE BANKING (MONACO)

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 7.650.000 euros  
Siège social : 13-15, boulevard des Moulins - Monaco

BILAN au 31 décembre 2006  
(en milliers d'euros)

| <b>ACTIF</b>                                      | <b>Notes</b> | <b>2005</b>    | <b>2006</b>      |
|---|--------------|----------------|------------------|
| Caisse, Banque Centrale.....                      |              | 10 219         | 12 592           |
| Créances sur les Etablissements de Crédit.....    |              | 572 650        | 794 636          |
| A vue.....  | 2-3          | 36 167         | 67 332           |
| A terme.....                                      | 1-2-3        | 536 483        | 727 304          |
| Créances sur la clientèle .....                   |              | 331 321        | 548 176          |
| Autres concours à la clientèle.....               | 1-3          | 316 509        | 530 963          |
| Comptes ordinaires débiteurs.....                 |              | 14 812         | 17 213           |
| Obligations et autres titres à revenu fixe.....   | 4            | 8 246          | 99               |
| Autres titres à revenu variable.....              |              | 0              | 0                |
| Immobilisations incorporelles & corporelles ..... | 5            | 1 139          | 1 122            |
| Autres actifs.....                                | 6            | 4 135          | 3 741            |
| Comptes de régularisation.....                    | 7            | 613            | 543              |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF .....</b>                     |              | <b>928 323</b> | <b>1 360 909</b> |
| <br>  |              |                |                  |
| <b>PASSIF</b>                                     | <b>Notes</b> | <b>2005</b>    | <b>2006</b>      |
| Dettes envers les Etablissements de Crédit.....   |              | 326 724        | 543 739          |
| A vue.....  | 2            | 0              | 188              |
| A terme.....                                      | 1-2-3        | 326 724        | 543 551          |
| Comptes créditeurs de la clientèle.....           |              | 531 450        | 730 090          |
| A vue.....  |              | 49 679         | 70 243           |
| A terme.....                                      | 1-3          | 481 771        | 659 847          |
| Autres passifs .....                              | 6            | 1 433          | 7 783            |
| Comptes de régularisation.....                    | 7            | 1 908          | 2 838            |
| Provisions pour risques et charges.....           | 8            | 157            | 412              |
| Capital souscrit.....                             |              | 7 650          | 7 650            |
| Réserves .....                                    | 9            | 765            | 765              |
| Dettes Subordonnées .....                         | 12           | 20 131         | 20 195           |
| Report à nouveau .....                            |              | 33 716         | 38 105           |
| Résultat de la période .....                      |              | 4 389          | 9 332            |
| <b>TOTAL DU PASSIF .....</b>                      |              | <b>928 323</b> | <b>1 360 909</b> |

| <b>HORS BILAN</b>                                    | <b>Notes</b> | <b>2005</b> | <b>2006</b> |
|--|--------------|-------------|-------------|
| Engagements donnés.....                              |              | 8 805       | 8 475       |
| Engagements de garantie .....                        |              |             |             |
| Engagements d'ordre d'établissements de crédit ..... | 11           | 0           |             |
| Engagements d'ordre de la clientèle .....            | 11           | 8 805       | 8 475       |
| Engagements sur titres .....                         |              |             |             |
| Autres engagements donnés.....                       |              |             |             |
| Engagements de financement.....                      |              | 0           | 55 187      |
| Engagements en faveur de la clientèle.....           |              | ND (*)      | 55 187      |
| Engagements reçus .....                              |              | 0           | 0           |
| Engagements sur titres .....                         |              |             |             |
| Autres engagements reçus .....                       |              |             |             |

\* Non disponible

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2006**  
(en milliers d'euros)

|  | <b>Notes</b> | <b>2005</b>  | <b>2006</b>  |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Produits et charges d'exploitation bancaire                    |              |              |              |
| Intérêts et produits assimilés.....                            |              | 117 505      | 201 410      |
| Sur les opérations avec les établissements de crédit .....     |              | 111 273      | 184 508      |
| Sur les opérations avec la clientèle .....                     |              | 6 031        | 16 722       |
| Sur les opérations sur titres.....                             |              | 201          | 180          |
| Intérêts et charges assimilés .....                            |              | -111 294     | -191 433     |
| Sur les opérations avec les établissements de crédit .....     |              | -98 849      | -171 815     |
| Sur les opérations avec la clientèle .....                     |              | -12 446      | -19 618      |
| Marge d'intérêts .....   |              | 6 210        | 9 977        |
| Commissions (produits) .....                                   | 13           | 8 711        | 11 673       |
| Commissions (charges) .....                                    | 13           | -688         | -587         |
| Résultat sur commissions.....                                  |              | 8 023        | 11 086       |
| Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction ... |              | 0            | 0            |
| Solde en perte des opérations sur titres de placement .....    | 14           | -87          | 37           |
| Solde en bénéfice des opérations de change.....                |              | 192          | 251          |
| Autres produits d'exploitation bancaire .....                  |              | 168          | 180          |
| Autres charges d'exploitation bancaire .....                   |              | -1 574       | -2 174       |
| PNB .....  |              | 12 932       | 19 357       |
| Charges générales d'exploitation.....                          |              | -8 142       | -9 496       |
| Frais de personnel .....                                       | 15           | -5 178       | -6 023       |
| Charges administratives.....                                   |              | -2 964       | -3 473       |
| Dotations aux amortissements.....                              |              | -208         | -275         |
| <b>Résultat brut d'exploitation .....</b>                      |              | <b>4 582</b> | <b>9 586</b> |
| Coût du risque.....  | 16           | 182          | -224         |
| Résultat exceptionnel.....                                     |              | -375         | -30          |
| <b>RESULTAT NET .....</b>                                      |              | <b>4 389</b> | <b>9 332</b> |

## NOTE ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

### I. Principes généraux :

Les comptes annuels (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexes) de la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (Monaco) ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91.01 du 16 janvier 1991 du Comité de la réglementation bancaire, modifié par le règlement 92.05 applicable aux Etablissements de crédit, ainsi qu'aux principes et méthodes généralement admis.

Ils sont présentés selon les dispositions du CRC 2000.03 du 4 juillet 2000 et 2002.03 du 12 décembre 2002.

### II. Principes comptables et méthodes d'évaluation :

#### 1. Comparabilité des exercices :

Des reclassements portant sur des éléments du bilan et du compte de résultat sont intervenus au 31 décembre 2006 en vue de se conformer à la réglementation bancaire relative à la présentation des comptes annuels des établissements de crédit. Afin de permettre une comparabilité des exercices, la banque a procédé à des reclassements identiques sur le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent.

#### 2. Conversion des opérations en devises :

Conformément au règlement 89-01 du Comité de la réglementation bancaire modifié par le règlement 90.01, les créances, dettes, engagements hors bilan et intérêts courus libellés en devises sont convertis au cours de change de fin d'exercice publié par la Banque Centrale Européenne.

Les produits et charges en devises sont comptabilisés au cours du comptant lors de leur passation en compte de résultat.

#### 3. Opérations sur titres :

. Titres d'investissement :

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance, et dont le financement est assuré par des ressources adossées.

Ils sont enregistrés au prix de revient et l'écart entre celui-ci et la valeur de remboursement est amortie sur la durée à courir jusqu'à l'échéance.

. Titres de transaction :

Les titres de transaction sont des titres acquis sur un marché organisé suffisamment liquide avec l'intention dès l'origine, de les revendre dans un délai maximum de 6 mois. Les titres de transaction sont évalués à leur valeur de marché. Les plus ou moins values dégagées sont enregistrées en produits ou charges de l'exercice.

. Titres de placement :

Les titres de placement sont des investissements financiers acquis pour procurer un rendement financier.

Une provision est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

#### 4. Intérêts et commissions :

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées lors de leur exigibilité, à l'exception de celles assimilées à des intérêts, qui sont comptabilisées prorata temporis.

#### 5. Provisions :

Les provisions pour créances douteuses sont constituées au cas par cas, sur les concours ayant un caractère contentieux (faillites, liquidations...) en tenant compte des garanties dont dispose la banque. Sont considérées comme créances douteuses, les créances ayant des impayés depuis 6 mois au moins sur les crédits immobiliers et depuis 3 mois au moins sur les autres crédits. Conformément à la réglementation, les intérêts y afférents sont obligatoirement provisionnés à 100 %.

#### 6. Immobilisations :

Les immobilisations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés ; elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire.

7. Fiscalité :

La banque n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices en 2006 en application des dispositions fiscales de la Principauté de Monaco.

8. Frais de personnel et effectif :

Les charges de personnel et l'effectif proviennent pour partie de la mise à disposition d'agents contre facturation par la SOCIETE GENERALE Monaco et pour partie de frais de personnel engagé directement. Une provision pour départs en retraite est constituée pour le personnel engagé directement par la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (Monaco).

**Informations sur les rubriques de bilan et de hors bilan**

Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'EUROS sauf indication contraire.

**1. Ventilation de certains postes du bilan selon la durée résiduelle**

| <b>Emplois et ressources à terme</b>              | <b>&lt; 3 mois</b> | <b>&gt; 3 mois<br/>&lt; 1 an</b> | <b>Total au<br/>31/12/06</b> |
|---|--------------------|----------------------------------|------------------------------|
| <b>Créances sur les établissements de crédit</b>  |                    |                                  | <b>727 304</b>               |
| EUR   | 416 632            | 100 721                          | 517 353                      |
| Devises   | 207 981            | 1 970                            | 209 951                      |
| <b>Créances sur la clientèle</b>                  |                    |                                  | <b>530 963</b>               |
| EUR   | 430 822            | 57 646                           | 488 468                      |
| Devises   | 38 368             | 4 127                            | 42 495                       |
| <b>Dettes envers les établissements de crédit</b> |                    |                                  | <b>543 551</b>               |
| EUR   | 440 922            | 60 134                           | 501 056                      |
| Devises   | 38 207             | 4 288                            | 42 495                       |
| <b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>         |                    |                                  | <b>659 847</b>               |
| EUR   | 417 961            | 31 934                           | 449 896                      |
| Devises   | 207 981            | 1 971                            | 209 952                      |

**2. Opérations avec les entreprises liées**

(hors intérêts courus)

| <b>Comptes de bilan</b>                           | <b>31/12/05</b> | <b>31/12/06</b> |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>Créances sur les établissements de crédit</b>  | <b>570 929</b>  | <b>791 849</b>  |
| A vue   | 36 168          | 67 332          |
| A terme   | 534 761         | 724 517         |
| <b>Dettes envers les établissements de crédit</b> | <b>325 707</b>  | <b>541 277</b>  |
| A vue   | 0               | 188             |
| A terme   | 325 707         | 541 089         |
| <b>Hors bilan</b>                                 |                 |                 |
| Engagements de garantie                           | 0               | 0               |

**3. Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer, inclus dans les postes du bilan**

|   | <b>31/12/05</b> | <b>31/12/06</b> |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>Postes de l'actif</b>                  | <b>2 743</b>    | <b>5 243</b>    |
| Créances sur les établissements de crédit | 1 728           | 2 787           |
| Créances sur la clientèle                 | 1 015           | 2 456           |
| <b>Postes du passif</b>                   | <b>1 832</b>    | <b>4 196</b>    |
| Dettes sur les établissements de crédit   | 1 017           | 2 461           |
| Dettes sur la clientèle                   | 684             | 1 540           |
| Dettes subordonnées                       | 131             | 195             |

**4. Ventilation du portefeuille titres****Titres de Placement**

|   | <b>31/12/05</b> | <b>31/12/06</b> |
|---|-----------------|-----------------|
| Obligations et autres valeurs à revenu fixe | 8 246           | 99              |
| Françaises                                  | 8 458           | 0               |
| Etrangères *                                | 0               | 99              |
| Créances rattachées                         | 36              | 0               |
| Provision pour dépréciation                 | -248            | 0               |

\* Participation au capital de SG Trust Asia

**5. Immobilisations**

|                 | <b>Stock initial<br/>1/01/06</b> | <b>Acquisition<br/>2006</b> | <b>31/12/06</b> |
|-----------------|----------------------------------|-----------------------------|-----------------|
| Valeur brute    | 2 447                            | 258                         | 2 705           |
| Immobilisations |                                  |                             |                 |
| Amortissements  | 1 308                            | 275                         | 1 583           |
| Immobilisations |                                  |                             |                 |
| Valeur nette    | 1 139                            | -17                         | 1 122           |

**6. Ventilation des postes autres actifs - autres passifs**

|  | <b>31/12/05</b> | <b>31/12/06</b> |
|--|-----------------|-----------------|
| <b>Actif</b>                                 | <b>4 135</b>    | <b>3 741</b>    |
| Comptes de règlement d'opérations sur titres | 3 534           | 3 150           |
| Débiteurs divers                             | 601             | 591             |
| <b>Passif</b>                                | <b>1 433</b>    | <b>7 783</b>    |
| Comptes de règlement d'opérations sur titres | 935             | 6 882           |
| Créditeurs divers                            | 498             | 901             |

**7. Ventilation des comptes de régularisation**

|   | <b>31/12/05</b> | <b>31/12/06</b> |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>Actif</b>  | <b>613</b>      | <b>543</b>      |
| Produits à recevoir   | 589             | 494             |
| Charges Constatées d'Avances                                | 24              | 49              |
| <b>Passif</b>   | <b>1 908</b>    | <b>2 838</b>    |
| Charges à payer   | 1 908           | 2 838           |
| Autres comptes de régularisation (Produits perçus d'avance) | 0               | 0               |



| <b>8. Provisions pour risques et charges</b> | <b>31/12/05</b> | <b>31/12/06</b> |
|--|-----------------|-----------------|
| Provisions pour risques hors bilan           | 0               | 0               |
| Provisions pour litiges                      | 0               | 0               |
| Provisions pour risques et charges           | 70              | 294             |
| Provisions pour retraites                    | 87              | 118             |
| <b>Total</b>                                 | <b>157</b>      | <b>412</b>      |

**9. Ventilation des réserves et écarts de réévaluation**

|                              | Mouvements<br>2005 |                 |
|------------------------------|--------------------|-----------------|
|                              | <b>31/12/05</b>    | <b>31/12/06</b> |
| Réserve légale ou statutaire | 765                | 765             |
| Ecart de réévaluation        |                    |                 |

**10. Contrevaieur de l'actif et du passif en devises**

|                  | <b>31/12/05</b> | <b>31/12/06</b> |
|------------------|-----------------|-----------------|
| Total de l'actif | 224 602         | 276 101         |
| Total du passif  | 224 602         | 276 101         |

**11. Informations sur les postes de hors bilan**

|   | <b>31/12/05</b> | <b>31/12/06</b> |
|---|-----------------|-----------------|
| Contrats de change à terme non dénoués          |                 |                 |
| Position acheteuse                              | 0               | 0               |
| Position vendeuse                               | 0               | 0               |
| Engagements de garantie d'ordre Ets de Crédit   | 0               | 0               |
| Engagements de garantie d'ordre de la Clientèle | 8 805           | 8 475           |
| Engagements de financement faveur clientèle     | ND              | 55 187          |

**12. Dettes Subordonnées**

|  | <b>31/12/05</b> | <b>31/12/06</b> |
|--|-----------------|-----------------|
| Emprunt contracté avec la Société Générale pour un montant de 20.000 KE échéance 10/10/2015 et rémunéré à Euribor 1 an + 0,50. | 20 131          | 20 195          |

**Informations sur les rubriques du compte de résultat**

Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'EUROS sauf indication contraire.

|  | 2005         | 2006          |
|--|--------------|---------------|
| <b>13. Ventilation des commissions</b> |              |               |
| Produits                               | <b>8 711</b> | <b>11 673</b> |
| Clientèle                              | 469          | 1 003         |
| Titres                                 | 8 182        | 10 625        |
| Change                                 | 60           | 45            |
| I.F.T                                  | 0            | 0             |
| Charges                                | <b>688</b>   | <b>587</b>    |
| Interbancaire                          | 0            | 0             |
| Clientèle                              | 0            | 0             |
| Titres                                 | 688          | 587           |

|   | 2005         | 2006         |
|---|--------------|--------------|
| <b>14. Décomposition du résultat des opérations sur Portefeuille Titres</b>           | <b>-87</b>   | <b>37</b>    |
| Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction                            | 0            | 0            |
| Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement                              | -87          | 37           |
| Plus value de cession   | 0            | 37           |
| Moins value latente   | -87          | 0            |
| <b>15. Ventilation des charges de personnel</b>                                       | <b>5 178</b> | <b>6 023</b> |
| Salaires et traitements   | 3 962        | 4 686        |
| Charges sociales  | 1 216        | 1 337        |
| dont retraites  | 1 166        | 1 283        |
| <b>16. Composition du solde des corrections de valeurs sur créances et hors bilan</b> | <b>182</b>   | <b>-224</b>  |
| Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle                              | -45          | 0            |
| Dotation aux provisions pour risques et charges                                       | 0            | -224         |
| Reprise de provisions pour risques et charges   | 227          | 0            |
| Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions                       | 0            | 0            |

**Autres informations - Arrêté au 31/12/2006**

**17. Effectif en fin de période**

| en nombre          | 31/12/05  | 31/12/06  |
|--------------------|-----------|-----------|
| Cadres             | 38        | 42        |
| Employés et gradés | 34        | 46        |
| Total              | <b>72</b> | <b>88</b> |

**18. Rémunérations des administrateurs**

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres du conseil d'Administration.

**19. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice**

| (Montants en KEUR )                                     | 31/12/05 | 31/12/06 |
|---|----------|----------|
| Bénéfice de l'exercice                                  | 4 389    | 9 332    |
| Dotation au fonds de réserve ordinaire                  |          |          |
| Augmentation de Capital (arrondi de conversion en EURO) |          |          |
| Dotation au report à nouveau                            | 4 389    | 9 332    |

**20. Ratios Prudentiels**

Les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios dits prudentiels, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi par la Commission Bancaire.

Au 31 décembre 2006, le niveau des fonds propres était largement supérieur à l'exigence globale minimale :

Le ratio de solvabilité tel que défini par la Commission Bancaire s'élevait à 14,83 % pour un minimum règlementaire de 8 %.

Le ratio de liquidité à 1 mois par rapport aux exigibilités à 1 mois s'élevait à 144 % pour une obligation minimale fixée à 100 %.

RAPPORT GENERAL  
EXERCICE 2006

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport de l'accomplissement de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 19 mai 2005 pour les exercices 2005, 2006 et 2007.

Les états financiers et documents annexes, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu de l'article 23 de la même loi n° 408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2006, le bilan au 31 décembre 2006, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice de douze mois, clos à cette date, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons aussi vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, l'évaluation de leur présentation d'en-

semble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles fondent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan au 31 décembre 2006, le compte de résultats de l'exercice 2006 et l'annexe ci-joints, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, le premier, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2006, le second, les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 27 avril 2007.

Les Commissaires aux Comptes,

Jean-Paul SAMBA

Claude PALMERO.

**S.A.M. MONACREDIT**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 3.000.000 €

Siège social : 1, avenue des Citronniers c/o Crédit Lyonnais - Monaco

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006**  
(en euros)

| <b>ACTIF</b>  | <b>31 décembre 2006</b> | <b>31 décembre 2005</b> |
|---|-------------------------|-------------------------|
| CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P. ....                  | 1.033,81                | 1.082,41                |
| CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT .....         | 2.061.982,73            | 1.380.972,22            |
| (dont les créances rattachées) .....                    | (2.997,62)              | (2.559,43)              |
| OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE .....                      | 3.135.309,80            | 4.458.993,25            |
| - à court terme .....                                   | 1.047,07                | 2.418,92                |
| - à moyen et long terme .....                           | 3.125.232,31            | 4.399.842,51            |
| - créances rattachées .....                             | 9.030,42                | 13.507,69               |
| Créances douteuses et litigieuses .....                 | 0                       | 43.224,13               |
| - montant brut .....                                    | 9.613,48                | 175.747,52              |
| - provisions .....                                      | (9.613,48)              | (132.523,39)            |
| <b>PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS</b>          |                         |                         |
| <b>A LONG TERME.....</b>                                | <b>48.266,34</b>        | <b>51.266,34</b>        |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....</b>               | <b>0</b>                | <b>0</b>                |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....</b>                 | <b>62.965,66</b>        | <b>5.257,53</b>         |
| - montants bruts .....                                  | 78.758,10               | 54.185,00               |
| - amortissements.....                                   | (15.792,44)             | (48.927,47)             |
| <b>AUTRES ACTIFS .....</b>                              | <b>293.907,20</b>       | <b>64.541,21</b>        |
| <b>COMPTES DE RÉGULARISATION.....</b>                   | <b>68,34</b>            | <b>68,34</b>            |
| <b>TOTAL .....</b>                                      | <b>5.603.533,88</b>     | <b>5.962.181,30</b>     |
| <br><b>PASSIF</b>                                       |                         |                         |
| <b>BANQUES CENTRALES, CCP.....</b>                      |                         |                         |
| <b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT .....</b> | <b>0</b>                | <b>0</b>                |
| (dont Dettes rattachées).....                           | 0                       | 0                       |
| <b>AUTRES PASSIFS.....</b>                              | <b>1.163,63</b>         | <b>147.651,22</b>       |
| <b>COMPTES DE REGULARISATION.....</b>                   | <b>18.695,55</b>        | <b>19.011,28</b>        |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....</b>          | <b>0</b>                | <b>0</b>                |
| <b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG.....</b>                  | <b>5.583.674,70</b>     | <b>5.771.108,93</b>     |
| <b>CAPITAL SOUSCRIT.....</b>                            | <b>3.000.000,00</b>     | <b>3.000.000,00</b>     |
| <b>RESERVES (+/-).....</b>                              | <b>2.335.715,59</b>     | <b>2.335.715,59</b>     |
| <b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-).....</b>            | <b>207.051,69</b>       | <b>5.962.181,30</b>     |
| <b>TOTAL .....</b>                                      | <b>5.603.533,88</b>     | <b>5.962.181,30</b>     |

**HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE**  
(en d'euros)

|   | Année 2006   | Année 2005   |
|---|--------------|--------------|
| Ouverture de crédits confirmés en faveur des clients.....         | 0            | 0            |
| Garanties reçues d'intermédiaires financiers.....                 | 1.073.285,72 | 1.572.297,66 |
| Engagements de financement reçus d'Etablissements financiers..... | 0            | 2.286.735,26 |

**COMPTE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006**  
(en euros)

|   | 31 décembre 2006  | 31 décembre 2005  |
|---|-------------------|-------------------|
| INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILES .....  | 390.540,09        | 405.157,58        |
| INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES .....  | 2.194,50          | 2.735,73          |
| PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILE.....   | 0                 | 0                 |
| CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES .....   | 0                 | 0                 |
| PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE  | 0                 | 0                 |
| CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE   | 0                 | 0                 |
| REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE .....  | 0                 | 0                 |
| COMMISSIONS (PRODUITS).....   | 10.331,85         | 5.678,95          |
| COMMISSIONS (CHARGES) .....   | 252,12            | 192,25            |
| GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION (+/-) .....                           | 0                 | 0                 |
| GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-) .....                | 0                 | 0                 |
| AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE.  | 5.268,03          | 9.930,06          |
| AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE..  | 22.293,86         | 33.461,48         |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE.....</b>  | <b>381.399,49</b> | <b>384.377,13</b> |
| CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION .....  | 208.226,51        | 204.982,87        |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES ..... | 2.291,87          | 1.434,09          |
| <b>RESULTAT BRUT D' EXPLOITATION .....</b>  | <b>170.881,11</b> | <b>177.960,17</b> |
| COÛT DU RISQUE (+/-) .....  | 122.909,91        | 450.361,20        |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION .....</b>  | <b>293.791,02</b> | <b>628.321,37</b> |
| GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS (+/-).   | 0                 | 0                 |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT .....</b>   | <b>293.791,02</b> | <b>628.321,37</b> |
| RÉSULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURES (+/-) ....   | 16.771,00         | (9,09)            |
| IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES.....  | 103.510,33        | 209.416,49        |
| DOTATIONS / REPRISE DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTÉES (+/-) .....                                    | 0                 | 0                 |
| <b>RESULTAT NET .....</b>   | <b>207.051,69</b> | <b>418.895,79</b> |

**ANNEXE 2006****PRINCIPES GENERAUX ET METHODES**

Les comptes annuels de MONACREDIT sont établis conformément aux règles de présentation applicables aux banques et édictées par le C.N.C. et le C.RBF.

Les principes comptables sont identiques à ceux qui avaient été retenus pour l'établissement des comptes pour l'exercice précédent.

Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2000 a décidé d'arrêter toute production nouvelle de crédit et de gérer par extinction progressive les encours existants. La dernière tombée de crédit est prévue pour fin 2015 et d'après nos prévisions, la société devrait encore être bénéficiaire en 2007. MONACREDIT est donc considérée comme étant en activité, c'est-à-dire comme devant continuer à fonctionner dans un avenir prévisible.

**NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET RATIOS****NOTE 1 - CREDITS À LA CLIENTELE**

Les crédits à la clientèle qui représentent, hors créances douteuses et litigieuses, 55,93 % du TOTAL BILAN (essentiellement à moyen ou à long terme) sont enregistrées au BILAN à leur valeur nominale.

Etat prévisionnel des tombées d'échéances au 31/12/2006 :

|  | A 1 mois | Entre 1 mois<br>et 3 mois | Entre 3 mois<br>et 6 mois | Entre 6 mois<br>et 1 an | Entre 1 an<br>et 5 ans | Plus de 5 ans |
|--|----------|---------------------------|---------------------------|-------------------------|------------------------|---------------|
| TOMBEES<br>(en milleur<br>d'euros)             | 68       | 162                       | 203                       | 349                     | 1.789                  | 554           |
| TOMBEES<br>cumulées<br>(en milleur<br>d'euros) | 68       | 230                       | 433                       | 782                     | 2.571                  | 3.125         |

L'encours des crédits au 31/12/2006 a enregistré une baisse de 28,97 % par rapport au 31/12/2005 (-37,72 % l'année dernière). Cette diminution est due à l'arrêt de la production depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et aux tombées habituelles (877 milliers d'euros).

Le volume des remboursements anticipés est moins important que par le passé, soit 398 milliers d'euros (contre 1.046 milliers d'euros en 2005, 2.296 milliers d'euros en 2004 et 1.746 milliers d'euros en 2003).

| CREDITS A L'HABITAT<br>en milliers d'euros | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|--|------------|------------|
| CREDIT A COUR TERME                        | -          | -          |
| CREDIT A MOYEN TERME                       | 742        | 755        |
| CREDIT A LONG TERME                        | 2.383      | 3.645      |

Le taux moyen des emplois s'établit à 6,49 % contre 6,59 % pour l'exercice 2005.

Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses dès lors qu'elles présentent un risque probable ou certain non-recouvrement et, ou en tout état de cause, lorsqu'elles présentent des échéances impayées depuis plus de 6 mois.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation de façon à couvrir la perte probable qui en résultera.

Tableau des provisions sur créances douteuses en milliers d'euros :

| Valeurs clôture<br>exercice 2005 | Dotations de<br>l'exercice | Reprises | Utilisations | Valeur clôture<br>exercice 2006 |
|----------------------------------|----------------------------|----------|--------------|---------------------------------|
| 133                              | 0                          | - 123    | 0            | 10                              |

Au 31/12/2006, le taux de provisionnement direct se situe à 100 %.

Pour l'exercice 2006, aucune nouvelle créance n'a été classée en encours douteux. Des reprises ont été effectuées sur trois dossiers pour un total de 123 milliers d'euros.

#### NOTE 2 - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Les engagements donnés, en faveur des emprunteurs en matière d'ouvertures de crédit sont nuls au 31 décembre 2006.

Les garanties reçues d'intermédiaires financiers diminuent et passent de 1.572 milliers d'euros à 1.073 milliers d'euros en 2006, dont 412 milliers d'euros consenties par le Groupe CREDIT LYONNAIS.

Les engagements de financement reçus d'établissements financiers sont nuls au 31 décembre 2006. Ils représentaient 2.287 milliers d'euros en 2005. En raison de la bonne situation de trésorerie de la société, la facilité de caisse ainsi que la ligne variable auprès du Crédit Lyonnais n'ont pas été reconduites.

#### NOTE 3 - LE REFINANCEMENT

Depuis le 17/06/2004, aucune ligne n'est nécessaire pour assurer le financement des encours.

Le taux moyen de refinancement est donc nul en 2006.

Il y a bien évidemment aucune charge de refinancement sur la période.

#### NOTE 4 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Tableau en milliers d'euros des immobilisations d'exploitation :

| Valeur clôture exercice 2005 | Acquisitions | Cessions | Annulation amort. cessions | Dotation de l'exercice | Valeur clôture exercice 2006 |
|------------------------------|--------------|----------|----------------------------|------------------------|------------------------------|
| 5,3                          | 60           | 0        | 0                          | - 2,3                  | 63,0                         |

Au cours de la période, MONACREDIT est devenu adjudicataire d'un bien appartenant à un client considéré comme douteux et faisant l'objet d'une procédure judiciaire, moyennant la somme de 60.000 euros. A l'issue de la vente, les 60.000 euros versés seront restitués à MONACREDIT. C'est pourquoi cette somme a été immobilisée et non amortie.

Tableau en milliers d'euros des autres immobilisations incorporelles :

| Clôture exercice 2005 | Acquisitions | Cessions | Clôture exercice 2006 |
|-----------------------|--------------|----------|-----------------------|
| 0                     | 0            | 0        | 0                     |

Un inventaire des immobilisations a été effectué à la clôture. Les actifs recensés ont été maintenus à leur coût historique.

#### NOTE 5 - TITRES DE PARTICIPATION

Sous cette rubrique sont repris :

- Les titres de la SCI METROPOLIS pour 153 € soit 1 % du capital détenu ; le solde étant détenu par le CREDIT LYONNAIS. Ils n'ont pas été revalorisés en date de clôture mais l'impact ne devrait pas être significatif pour MONACREDIT qui ne détient que 1 % des parts sociales.

- la participation en compte-courant SCI METROPOLIS a été ramenée au cours de l'exercice de 51 milliers d'euros à 48 milliers d'euros.

NOTE 6 - DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Durant l'exercice 2006, un dividende de 418.895,79 € relatif à l'exercice 2005, a été distribué aux actionnaires.

NOTE 7 - INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Il n'est pas constitué de provision au titre des indemnités de fin de carrière pour le personnel en activité. La charge est constatée sur l'exercice au cours duquel le départ à la retraite a lieu. Au 31 décembre 2006, l'effectif n'est composé que d'une seule personne.

NOTE 8 - IMPOT SUR LES BENEFICES

Le taux d'impôt monégasque sur les bénéfices au 31/12/2006 est de 33,33 %.

NOTE 9 - RATIOS PRUDENTIELS ET REGLEMENTS

Le rapport entre les exigibilités et la liquidité n'est plus significatif, suite à l'arrêt de la production au 01/01/2001.

NOTE 10 - RISQUE DE TAUX

Selon l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 98.05 du 23 juin 1998 relatif à la communication financière dans l'annexe des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, il est précisé que MONACREDIT n'est pas exposée au risque de taux, compte tenu des ressources (fonds propres) à taux zéro et d'encours de crédit à taux fixe.

Autres informations :

- Décision d'affectation du résultat de l'exercice :

Montant disponible :

|                             |                    |
|-----------------------------|--------------------|
| Bénéfice de l'exercice 2006 | 207.051,69 €       |
| Report à nouveau antérieur  | <u>40.907,42 €</u> |
| soit, au TOTAL              | 247.959,11 €       |

Affectations :

|   |                    |
|---|--------------------|
| A la réserve ordinaire, soit              | 0,00 €             |
| A la réserve statutaire, soit             | 0,00 €             |
| A la réserve complémentaire, soit         | 0,00 €             |
| Dividendes                                | 207.000,00 €       |
| Le solde au compte report à nouveau, soit | <u>40.959,11 €</u> |
| soit, au TOTAL                            | 247.959,11 €       |

- Le CREDIT LYONNAIS est inscrit à la cote officielle des banques de la moitié du capital de MONACREDIT.



**4. Capitaux propres et assimilés/ Actionnariat**

|   | <b>Montants au<br/>31.12.2006</b> | <b>Mouvements de l'exercice</b> |                     | <b>Montants au<br/>31.12.2005</b> |
|---|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------|-----------------------------------|
|   |                                   | <b>diminution</b>               | <b>augmentation</b> |                                   |
| Fonds pour risques bancaires généraux                               | 2 624                             |                                 |                     | 2 624                             |
| Capital souscrit  | 40 000                            |                                 |                     | 40 000                            |
| Réserves  | 4 000                             |                                 |                     | 4 000                             |
| Report à nouveau  | 17 453                            | -16 400                         | 1 380               | 2 433                             |
| Emprunt Subordonné (en principal)                                   | 7 622                             | -7 622                          | 24 000              | 24 000                            |
| <b>Total des capitaux propres et assimilés (hors résultat 2006)</b> | <b>71 699</b>                     | <b>-24 022</b>                  | <b>25 380</b>       | <b>73 057</b>                     |

Le capital est divisé en 2.500.000 d'actions de 16 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie. 99,99% des actions sont détenues par la Banque Jacob Safra (Suisse) SA à Genève.

En date valeur du 28/02/2006, la société J. Safra Bank (Bahamas) Limited a consenti à la Banque J. Safra (Monaco) SA un emprunt subordonné en euros remboursable au 31/12/2013, dont les intérêts sont payables annuellement.

Le capital restant dû est de 24 millions d'euros, les intérêts pour l'exercice 2006 s'élèvent à 756 101,52 euros.

(milliers d'euros)

Les capitaux propres et assimilés s'élèvent à 73 057

Les capitaux réglementaires s'élèvent à 72 854

Soit une différence de 203

Cette différence correspond à :

la déduction du net des immobilisations incorporelles -771

le montant du certificat d'association dans le fonds de garantie des dépôts 568

La Banque J. Safra (Monaco) SA est consolidée par intégration globale par la Banque Jacob Safra (Suisse) SA à Genève.

**5. Ventilation selon la durée résiduelle de certains postes du bilan**

| <b>Emplois et ressources</b>                            | <b>&lt; 3 mois</b> | <b>&gt; 3 mois<br/>&lt;1 an</b> | <b>&gt; 1 an<br/>&lt; 5 ans</b> | <b>&gt; 5 ans</b> | <b>non<br/>ventilés</b> | <b>Total fin<br/>d'exercice<br/>2006</b> |
|---|--------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------------|--|
| <b>Dont créances et dettes rattachées</b>               |                    |                                 |                                 |                   |                         |  |
| <b><i>Créances sur les établissements de crédit</i></b> | <b>647 740</b>     | <b>1 630</b>                    | <b>33 000</b>                   |                   | <b>1 026</b>            | <b>683 396</b>                           |
| Euros   | 443 297            | 100                             | 33 000                          | 0                 | 761                     | 477 158                                  |
| Devises   | 204 443            | 1 530                           | 0                               | 0                 | 265                     | 206 238                                  |
| <b><i>Créances sur la clientèle</i></b>                 | <b>100 503</b>     | <b>51 680</b>                   | <b>5 680</b>                    | <b>5 410</b>      | <b>771</b>              | <b>164 044</b>                           |
| Euros   | 78 326             | 33 252                          | 5 680                           | 5 410             | 731                     | 123 399                                  |
| Devises   | 22 177             | 18 428                          |                                 |                   | 40                      | 40 645                                   |

| <b>Emplois et ressources</b>                          | <b>&lt; 3 mois</b> | <b>&gt; 3 mois<br/>&lt; 1 an</b> | <b>&gt; 1 an<br/>&lt; 5 ans</b> | <b>&gt; 5 ans</b> | <b>non<br/>ventilés</b> | <b>Total fin<br/>d'exercice</b> |
|---|--------------------|----------------------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------------|---------------------------------|
| <b>Titres</b>   | <b>400</b>         | <b>0</b>                         | <b>0</b>                        | <b>0</b>          | <b>0</b>                | <b>400</b>                      |
| Revenu Fixe <sup>1</sup>                              | 0                  |                                  | 0                               | 0                 | 0                       | 0                               |
| Euros   |                    |                                  |                                 |                   |                         | 0                               |
| Devises   |                    |                                  |                                 |                   |                         | 0                               |
| Revenu Variable <sup>2</sup>                          | 400                | 0                                | 0                               | 0                 | 0                       | 400                             |
| Euros   |                    |                                  |                                 |                   |                         | 0                               |
| Devises   | 400                |                                  |                                 |                   |                         | 400                             |
| <b>Total postes de l'Actif</b>                        | <b>748 643</b>     | <b>53 310</b>                    | <b>38 680</b>                   | <b>5 410</b>      | <b>1 797</b>            | <b>847 840</b>                  |
| <b>Dettes envers les établissements<br/>de crédit</b> | <b>61 668</b>      | <b>49 359</b>                    | <b>1 810</b>                    | <b>3 900</b>      | <b>707</b>              | <b>117 444</b>                  |
| Euros   | 49 368             | 32 136                           | 1 810                           | 3 900             | 656                     | 87 870                          |
| Devises   | 12 300             | 17 223                           |                                 |                   | 51                      | 29 574                          |
| <b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>             | <b>673 212</b>     | <b>4 740</b>                     | <b>0</b>                        |                   | <b>764</b>              | <b>678 716</b>                  |
| Euros   | 457 448            | 2 033                            |                                 |                   | 373                     | 459 854                         |
| Devises   | 215 764            | 2 707                            |                                 |                   | 391                     | 218 862                         |
| Euros pensions sur titres                             |                    |                                  |                                 |                   |                         |                                 |
| Devises pensions sur titres                           |                    |                                  |                                 |                   |                         |                                 |
| <b>Total postes du Passif</b>                         | <b>734 880</b>     | <b>54 099</b>                    | <b>1 810</b>                    | <b>3 900</b>      | <b>1 471</b>            | <b>796 160</b>                  |

1) obligations en portefeuille placements et transactions

2) actions en portefeuille transaction

#### 6. Opérations avec les entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation

|  | <b>Liées</b> | <b>Autres</b> | <b>2006<br/>Total</b> | <b>Liées</b> | <b>Autres</b> | <b>2005<br/>Total</b> |
|--|--------------|---------------|-----------------------|--------------|---------------|-----------------------|
| Créances sur les établissements<br>de crédits  | 666 246      | 17 150        | 683 396               | 434 652      | 70 118        | 504 770               |
| Créances sur la clientèle                      | 1 550        | 162 494       | 164 044               | 1 330        | 201 096       | 202 426               |
| Crédits  | 1 550        | 109 565       | 111 115               | 1 330        | 112 074       | 113 404               |
| Comptes ordinaires débiteurs                   |              | 52 895        | 52 895                |              | 88 978        | 88 978                |
| Créances commerciales                          |              | 34            | 34                    |              | 44            | 44                    |
| Titres à revenu fixe et variable               |              | 400           | 400                   |              | 141 566       | 141 566               |
| Dettes envers les établissements<br>de crédits | 105 794      | 11 650        | 117 444               | 214 681      | 3 224         | 217 905               |
| Comptes créditeurs de la clientèle             | 1 080        | 677 636       | 678 716               | 21 775       | 549 933       | 571 708               |
| Emprunt subordonné                             |              |               | 0                     | 7 623        |               | 7 623                 |
| Engagements de financement                     | 450          | 67 328        | 67 778                |              | 68 885        | 68 885                |
| Engagements de garantie donnés                 | 2 577        | 38 359        | 40 936                | 2 409        | 93 777        | 96 186                |
| Engagements de garantie reçus                  | 0            | 3 388         | 3 388                 | 45 037       | 6 124         | 51 161                |

**7. Immobilisations**

|  | Valeur Brute<br>au<br>31.12.2005 | Mouvements<br>2006 | Valeur brute<br>au<br>31.12.2006 | Amort.<br>cumulé<br>au<br>31.12.2006 | Dotations<br>2006 | Reprise<br>Amort.<br>2006 | Amort.<br>cumulé<br>au<br>31.12.2006 | Valeur nette<br>au<br>31.12.06 |
|--|----------------------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b>             | <b>4 898</b>                     | <b>808</b>         | <b>5 706</b>                     | <b>-4 193</b>                        | <b>-742</b>       |                           | <b>-4 935</b>                        | <b>771</b>                     |
| Frais d'établissement                            | 230                              |                    | 230                              | -230                                 |                   |                           | -230                                 | 0                              |
| Logiciel   | 4 634                            | 238                | 4 872                            | -3 963                               | -742              |                           | -4 705                               | 167                            |
| Acomptes logiciel                                | 34                               | 2                  | 36                               | 0                                    |                   |                           | 0                                    | 36                             |
| Certificat d'associations                        | 0                                | 568                | 568                              | 0                                    |                   |                           | 0                                    | 568                            |
| <b>Immobilisations corporelles</b>               | <b>5 780</b>                     | <b>208</b>         | <b>5 988</b>                     | <b>-4 009</b>                        | <b>-564</b>       |                           | <b>-4 573</b>                        | <b>1 418</b>                   |
| Matériel   | 909                              | 17                 | 926                              | -724                                 | -83               |                           | -807                                 | 119                            |
| Petit outillage                                  | 12                               |                    | 12                               | -12                                  |                   |                           | -12                                  | 0                              |
| Matériel de transport                            | 95                               | 11                 | 106                              | -21                                  | -18               |                           | -39                                  | 67                             |
| Mobilier   | 186                              | 1                  | 187                              | -169                                 | -14               |                           | -183                                 | 4                              |
| Informatique                                     | 1 901                            | 160                | 2 061                            | -1 714                               | -161              |                           | -1 875                               | 187                            |
| installations techniques                         | 399                              | -1                 | 398                              | -271                                 | -57               |                           | -328                                 | 70                             |
| Agencement Ruscino                               | 2 278                            | 20                 | 2 298                            | -1 098                               | -231              |                           | -1 329                               | 971                            |
| Immobilisations corporelles<br>hors exploitation | 52                               | -1                 | 51                               | 0                                    |                   |                           | 0                                    | 51                             |
| <b>Total des Immobilisations</b>                 | <b>10 730</b>                    | <b>1 016</b>       | <b>11 746</b>                    | <b>-8 202</b>                        | <b>-1 306</b>     |                           | <b>-9 508</b>                        | <b>2 240</b>                   |

**Dotation nette aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations au cours de l'exercice 2006**

|                       |               |
|-----------------------|---------------|
| Amortissements        | -1 306        |
| <b>Dotation nette</b> | <b>-1 306</b> |

**8. Ventilation des postes autres actifs - autres passifs**

|                                      | <b>2006</b>   | <b>2005</b>  |
|--------------------------------------|---------------|--------------|
| <b>Actif</b>                         | <b>28 010</b> | <b>9 966</b> |
| Sociétés de bourse                   | 16 953        | 8 698        |
| Débiteurs divers                     | 1 027         | 1 268        |
| Dépôt de garantie (*)                | 10 030        | 0            |
| <b>Passif</b>                        | <b>3 839</b>  | <b>6 370</b> |
| Créditeurs divers                    | 1 607         | 1 201        |
| Comptes règlements opérations titres | 2 232         | 5 169        |

(\*) dépôt de garantie auprès du correspondant CALYON en couverture de notre opérativité.

**9. Ventilation des comptes de régularisation actif - passif**

|                            | <b>2006</b>   | <b>2005</b>  |
|----------------------------|---------------|--------------|
| <b>Actif</b>               | <b>2 532</b>  | <b>2 611</b> |
| Comptes ajustement devises | 56            | 144          |
| Charges payées d' avance   | 184           | 115          |
| Produits à recevoir        | 971           | 1 463        |
| Autres                     | 1 321         | 889          |
| <b>Passif</b>              | <b>15 199</b> | <b>6 337</b> |
| Charges à payer            | 13 809        | 5 202        |
| Autres                     | 1 390         | 1 135        |

**10. Frais de personnel**

|                            | <b>2006</b>   | <b>2005</b>   |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Salaires                   | 9 218         | 7 303         |
| Charges sociales           | 2 752         | 2 536         |
| Emoluments administrateurs | 1 760         | 5 000         |
| <b>Total</b>               | <b>13 730</b> | <b>14 839</b> |
| <b>Effectif moyen</b>      | <b>2006</b>   | <b>2005</b>   |
| Cadres supérieurs          | 29            | 24            |
| Cadres                     | 27            | 32            |
| Gradés                     | 39            | 47            |
| Employés                   | 5             | 14            |
| Employés                   | 5             | 14            |
| <b>Total</b>               | <b>100</b>    | <b>117</b>    |

**11. Rémunération des administrateurs**

Le total des rémunérations allouées aux administrateurs durant l'exercice 2006 s'élève à 1.760.000,00 euros, ce total est inclus dans les frais de personnel.

**12. Correctif de valeurs et provisions/réserves pour risques bancaires généraux**

|  | Situation au<br>31.12.2005 | Dotations  | Reprises    | Situation<br>au 31.12.2006 |
|--|----------------------------|------------|-------------|----------------------------|
| Correctifs de valeurs et<br>provisions pour autres<br>risques d'exploitation | 11 514                     | 334        | -392        | 11 456                     |
| Autres provisions réglementées   | 63                         | 0          | -6          | 57                         |
| <b>Total des correctifs de valeurs et provisions</b>                         | <b>11 577</b>              | <b>334</b> | <b>-398</b> | <b>11 513</b>              |
| <b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>                                 | <b>2 624</b>               | <b>0</b>   | <b>0</b>    | <b>2 624</b>               |

### 13. Hors bilan sur instruments financiers et titres

#### Opérations de change à terme

Les opérations de change à terme effectuées par la banque, sont des opérations «d'intermédiation», la banque adossant systématiquement les opérations clientèle auprès d'une contrepartie bancaire.

|   | (chiffres en milliers d'euros) | 2006   | 2005   |
|---|--------------------------------|--------|--------|
| <b>Le montant total des changes à terme au 31 décembre était le suivant :</b>     |                                |        |        |
| Devises à recevoir  |                                | 30 668 | 1 307  |
| Euros à recevoir  |                                | 78 460 | 60 837 |
| Devises à livrer  |                                | 30 730 | 1 304  |
| Euros à livrer  |                                | 78 461 | 61 349 |
| <b>Le montant total des changes au comptant au 31 décembre était le suivant :</b> |                                |        |        |
| Devises à recevoir  |                                | 1 964  | 660    |
| Euros à recevoir  |                                | 733    | 659    |
| Devises à livrer  |                                | 1 963  | 735    |
| Euros à livrer  |                                | 730    | 583    |

#### Engagements sur instruments financiers à terme

Pour ces opérations ,même principe que les opérations de change à terme, à savoir que la banque n' intervient qu'en tant qu' intermédiaire.

La contre-valeur du nominal sous-jacent des opérations «ouvertes» au 31 décembre était :

| Contre-valeur   | Total  | Total |
|---|--------|-------|
| Opérations fermes de couvertures sur instruments de cours de change | 750    |       |
| Opérations fermes de couverture sur autres instruments              | 31 737 | 5 099 |
| Opérations conditionnelles de couverture sur autres instruments     | 33 504 |       |

De par son rôle d' intermédiaire, la Banque n'est donc jamais en position, que ce soit de taux ou de change sur ces opérations.

#### Contre-valeur des actifs et passifs en devises au 31 décembre :

|                               |         |         |
|-------------------------------|---------|---------|
| Total actif du bilan devises  | 250 684 | 163 844 |
| Total passif du bilan devises | 249 836 | 166 117 |

Au 31 décembre 2006, la position de change la plus importante était longue de 158 346 Euros et concernait le CAD.

### 14. Ratios prudentiels

Les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios dits prudentiels, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi par la Commission Bancaire.

Parmi ceux-ci, le ratio de solvabilité permet de mesurer le rapport entre les fonds propres et l'ensemble des risques bilan et hors bilan pondérés en fonction des opérations et de la contrepartie.

Au 31 décembre 2006, ce ratio s'élève à 22,40 % et excède le minimum réglementaire de 8 % .

Quant au coefficient de liquidité il s'élève pour la même date à 213%. Le minimum étant de 100%.

**15. Coût du Risque**

| <b>Variation du coût du risque</b>                             | <b>2006</b> | <b>2005</b>  |
|--|-------------|--------------|
| dotations provisions risques et charges                        | -334        | -17          |
| reprise provisions pour risques et charges                     | 392         | 5 080        |
| dotations provisions créances douteuses                        | -379        | -797         |
| reprise provisions créances douteuses                          | 73          | 2 033        |
| pertes sur créances douteuses couvertes par des provisions     | -22         | -3 993       |
| pertes sur créances douteuses non couvertes par des provisions | 0           | -326         |
| récupération créances amorties                                 | 0           | 0            |
| <b>Total</b>   | <b>-270</b> | <b>1 980</b> |

**Principes comptables et méthodes d'évaluation de la Banque J.Safra (Monaco) SA****1.1 Généralités**

Les comptes annuels (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque J. Safra (Monaco) SA ont été établis conformément aux dispositions des règlements CRC 2000.03 du 4 juillet 2000 et 2002-03 du 12/12/2002, ainsi qu'aux principes comptables et méthodes d'évaluation généralement admis.

**1.2 Conversion des opérations en devises**

Conformément au règlement CRB 89.01 modifié par le règlement 90.01, les créances, dettes, engagements hors bilan et intérêts courus libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à Paris, à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges en devises sont convertis en euros au cours comptant du jour de leur enregistrement au compte de résultat.

**Comptes de bilan****1.3 Opérations sur titres***Titres de transaction*

Les opérations de transactions sur titres regroupent l'ensemble des interventions sur des marchés liquides effectuées dès l'origine avec l'intention de revendre les titres après une courte période de détention (six mois au plus). Ces titres figurent au bilan pour leur prix de marché, les variations positives ou négatives de cours étant portées au compte de résultat.

*Titres de placement*

Les titres de placement sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Les moins-values latentes existant sur des ensembles homogènes de titres, sont constatées par voie de provision, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

*Titres de participation*

Les titres de participation sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

**1.4 Immobilisations**

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties en mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilisation.

Immobilisations incorporelles

|                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| Frais d'établissement                | 3 ans   |
| Progiciel bancaire et logiciels liés | 5 ans   |
| Logiciels annexes                    | 1/3 ans |

Immobilisations corporelles

|                       |          |
|-----------------------|----------|
| Matériel de bureau    | 5 ans    |
| Agencement            | 7/10 ans |
| Petit outillage       | 3 ans    |
| Véhicule              | 5 ans    |
| Mobilier              | 5 ans    |
| Matériel Informatique | 3 ans    |

**Compte de résultat**

**1.5 Intérêts et commissions**

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées lors de leur exigibilité, à l'exception de celles assimilées à des intérêts, qui sont comptabilisées prorata temporis.

**1.6 Résultat sur opérations de change**

Le résultat sur opération de change est déterminé conformément au règlement CRB 89.01 modifié par le CRB 90.01.

Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés à chaque fin de période et enregistrés au compte de résultat.

Les positions de change sont réévaluées au cours du comptant à la date d'arrêté.

Les contrats de change à terme sont réévalués conformément à la réglementation :

- les opérations de change à terme dites sèches et celles effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont réévaluées au cours à terme de la durée restant à courir.

- les contrats utilisés dans le cadre d'opérations de couverture d'éléments du bilan sont évalués selon la méthode du cours comptant avec étalement du report / déport.

**1.7 Résultats sur instruments financiers**

Les résultats sur instruments financiers sont comptabilisés conformément aux règlements 88.02 et 90.15 modifiés par le règlement 92.04, du comité de la réglementation bancaire (CRB).

- Les opérations effectuées dans le cadre de l'activité d'intermédiation sur des marchés, dont la liquidité est assurée, sont réévaluées selon le principe du «mark to market», les gains et les pertes étant immédiatement comptabilisés en résultat.

- Les interventions dites de couverture sont comptabilisées en fonction de l'élément couvert.

### **1.8 Produits du portefeuille-titres**

Les produits du portefeuille-titres comprennent le résultat net des cessions de titres, obligations et actions.

Les revenus des actions sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement.

Quant au revenu des obligations en portefeuille, il est comptabilisé prorata temporis chaque fin de mois pour le portefeuille de placement.

### **1.9 Couverture des risques et dotations aux comptes de provisions**

#### *a) Provisions pour créances douteuses*

Des provisions sont constituées au cas par cas, sur les concours ayant un caractère contentieux (faillite, liquidation...) en tenant compte des garanties dont dispose la banque.

Sont considérées comme des créances douteuses, les créances ayant des impayés depuis six mois au moins sur les crédits immobiliers et depuis trois mois sur les autres crédits.

Conformément à la réglementation, les intérêts y afférents sont obligatoirement provisionnés à 100.%.

Les provisions sont inscrites en déduction des postes du bilan.

#### *b) Provisions pour risques et charges*

Elles permettent de constater l'existence de pertes ou de charges probables dont la réalisation est incertaine.

#### *c) Provisions réglementées*

Des provisions réglementées sont constituées en fonction d'un pourcentage des encours de crédit à moyen et long terme. Ces provisions sont déductibles du résultat fiscal.

#### *d) Fonds pour risques bancaires généraux*

Ce poste enregistre les montants que l'établissement décide d'affecter à la couverture de risques généraux non identifiés, eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires et ils figurent dans nos fonds propres.

### **1.10 Engagements en matière de retraite**

Il a été constitué une provision au titre des indemnités de départ en retraite calculée selon la convention collective des banques sur le personnel en activité. L'engagement comptabilisé au 31 décembre 2006 est évalué à 235 613.04 euros.

### **1.11 Impôt sur les bénéfices**

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les bénéfices, dû au titre de l'exercice, calculé conformément à la réglementation monégasque.

Les décalages temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal ne sont pas appréhendés comptablement sous forme d'impôt différé.

---



RAPPORT GENERAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE SOCIAL CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2006

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport général, de l'accomplissement de la mission générale et permanente, qui nous a été confiée, en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2005 pour les exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007.

Les comptes annuels et documents annexes ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces comptes annuels, a été accomplie selon les diligences que nous avons estimées nécessaires en fonction des usages de la profession, et nous a conduit à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2006, le bilan au 31 décembre 2006, le compte de résultat de l'exercice de 12 mois, clos à cette date, le hors bilan au 31 décembre 2006 et l'annexe, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les comptes annuels, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes

comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles fondent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan, le compte de résultat, le hors bilan et l'annexe qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2006, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infractions aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 18 avril 2007.

Claude TOMATIS

Jean-Humbert CROCI

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion de la Banque est tenu à la disposition du public au siège de la S.A.M. MONA-CREDIT situé 1, avenue des Citronniers c/o CREDIT LYONNAIS - MC 98000 MONACO.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT  
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 9.867 du 26 juillet 1990.

| Dénomination<br>FCP  | Date<br>d'agrément | Société<br>de gestion            | Dépositaire<br>à Monaco                     | Valeur liquidative<br>au<br>7 juin 2007 |
|--|--------------------|----------------------------------|---|---|
| Azur Sécurité - Part C   | 18.10.1988         | Barclays Asset Management France | Barclays Bank PLC                           | 7.179,18 EUR                            |
| Azur Sécurité - Part D   | 18.10.1988         | Barclays Asset Management France | Barclays Bank PLC                           | 5.419,05 EUR                            |
| Monaco valeurs   | 30.01.1989         | Somoval S.A.M.                   | Société Générale                            | 371,89 EUR                              |
| Americazur   | 06.01.1990         | Barclays Asset Management France | Barclays Bank PLC                           | 18.710,98 USD                           |
| CFM Court Terme Euro   | 08.04.1992         | B.P.G.M.                         | C.F.M.                                      | 262,48 EUR                              |
| Monaco Plus-Value  | 31.01.1994         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 2.105,14 EUR                            |
| Monaco Expansion Euro  | 31.01.1994         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 4.429,98 EUR                            |
| Monaco Expansion USD   | 30.09.1994         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 4.626,42 USD                            |
| Monaco Court Terme Euro  | 30.09.1994         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 4.562,93 EUR                            |
| J. Safra Court Terme   | 27.02.1996         | J. Safra Gestion (Monaco) SA     | J. Safra (Monaco) SA                        | 1.043,71 EUR                            |
| Monaco Recherche<br>sous l'égide de la Fondation<br>Princesse Grace 15 | 27.02.1996         | J. Safra Gestion (Monaco) SA     | J. Safra (Monaco) SA                        | 2.174,71 EUR                            |
| Capital Obligations Europe   | 16.01.1997         | M.M.S. Gestion S.A.M.            | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 3.637,68 EUR                            |
| Capital Sécurité   | 16.01.1997         | M.M.S. Gestion S.A.M.            | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 1.984,76 EUR                            |
| Monaco Recherche<br>sous l'égide de la Fondation<br>Princesse Grace 30 | 30.10.1997         | J. Safra Gestion (Monaco) SA     | J. Safra (Monaco) SA                        | 3.308,12 EUR                            |
| Monaco Patrimoine Sécurité Euro  | 19.06.1998         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 1.377,39 EUR                            |
| Monaco Patrimoine Sécurité USD   | 19.06.1998         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 1.266,69 USD                            |
| Monaction Europe   | 19.06.1998         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 1.579,04 EUR                            |
| Monaction International  | 19.06.1998         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 1.027,89 USD                            |
| Monaco Euro Actions  | 30.07.1998         | Somoval S.A.M.                   | Société Générale                            | 1.854,15 EUR                            |
| J. Safra Monaco Actions  | 25.09.1998         | J. Safra Gestion (Monaco) SA     | J. Safra (Monaco) SA                        | 4.553,45 EUR                            |
| CFM Court Terme Dollar   | 18.06.1999         | B.P.G.M.                         | C.F.M.                                      | 1.263,10 USD                            |
| Monaco Recherche<br>sous l'égide de la Fondation<br>Princesse Grace 50 | 29.06.1999         | J. Safra Gestion (Monaco) SA     | J. Safra (Monaco) SA                        | 3.024,55 EUR                            |
| J. Safra Trésorerie Plus   | 15.12.1999         | J. Safra Gestion (Monaco) SA     | J. Safra (Monaco) SA                        | 1.204,70 EUR                            |
| CFM Equilibre  | 19.01.2001         | Monaco Gestion FCP               | C.F.M.                                      | 1.248,41 EUR                            |
| CFM Prudence   | 19.01.2001         | Monaco Gestion FCP               | C.F.M.                                      | 1.231,81 EUR                            |
| Capital Obligations<br>Internationales                                 | 13.06.2001         | M.M.S. Gestion S.A.M.            | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 1.381,26 USD                            |
| Capital Croissance<br>Internationale                                   | 13.06.2001         | M.M.S. Gestion S.A.M.            | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 1.311,55 USD                            |
| Capital Croissance Europe  | 13.06.2001         | M.M.S. Gestion S.A.M.            | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 1.267,90 EUR                            |
| Capital Long terme   | 13.06.2001         | M.M.S. Gestion S.A.M.            | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 1.283,94 EUR                            |
| Monaco Globe Spécialisation  | 28.09.2001         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 1.862,71 EUR                            |
| Compartiment Monaco Santé  | 28.09.2001         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 434,96 USD                              |
| Compartiment Monaction USA   | 28.09.2001         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 530,97 USD                              |
| Compartiment Sport Bond Fund   | 28.09.2001         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      |   |
| Compartiment Monaco GF Bonds<br>EURO                                   | 25.05.2005         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 990,43 EUR                              |
| Compartiment Monaco GF Bonds<br>US DOLLAR                              | 25.05.2005         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 1.025,06 USD                            |
| Monaco Hedge Selection   | 08.03.2005         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 11.116,31 EUR                           |
| CFM Actions Multigestion   | 10.03.2005         | Monaco Gestion FCP               | C.F.M.                                      | 1.430,71 EUR                            |
| Monaco Trésorerie  | 03.08.2005         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 2.631,05 EUR                            |
| Monaco Court Terme USD   | 05.04.2006         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 5.285,76 USD                            |
| Monaco Eco +   | 15.05.2006         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 1.198,70 EUR                            |
| Monaction Asie   | 13.07.2006         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 1.182,95 EUR                            |
| Monaction Emerging Markets   | 13.07.2006         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 1.318,15 USD                            |
| Monaco Total Return Euro   | 20.12.2006         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 1.007,81 EUR                            |
| Monaco Total Return USD  | 20.12.2006         | C.M.G.                           | C.M.B.                                      | 1.015,37 USD                            |

| Dénomination FCP                           | Date d'agrément | Société de gestion  | Dépositaire à Monaco | Valeur liquidative au |
|--|-----------------|---------------------|----------------------|-----------------------|
| Monaco Environnement Développement durable | 06.12.2002      | Monaco Gestion FCP. | C.F.M.               | EUR                   |
| CFM Environnement Développement durable    | 14.01.2003      | Monaco Gestion FCP. | C.F.M.               | EUR                   |

| Fonds Commun de Placement           | Date d'agrément | Société de gestion                  | Dépositaire à Monaco | Valeur liquidative au 12 juin 2007 |
|-------------------------------------|-----------------|-------------------------------------|----------------------|------------------------------------|
| Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme | 14.06.1989      | BNP Paribas Asset Management Monaco | B.N.P. PARIBAS       | 3.565,17 EUR                       |
| Fonds Paribas Monaco Obli Euro      | 17.12.2001      | BNP Paribas Asset Management Monaco | B.N.P. PARIBAS       | 443,93 EUR                         |

| Fonds Commun de Placement     | Date d'agrément | Société de gestion | Dépositaire à Monaco | Valeur liquidative au 30 mars 2007 |
|-------------------------------|-----------------|--------------------|----------------------|------------------------------------|
| Monaco Court Terme Alternatif | 07.12.2006      | C.M.G.             | C.M.B.               | 10.295,76 EUR                      |

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO